

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 31 janvier 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 31 janvier 2012

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Ordre du jour 103

Première partie..... 110

Communications

Liaison informatique à l'Hôtel de Ville 110

Délégation du Conseil communal de la Commune d'Eclépens 111

Communication – Dépôt

Pétition de M. Gérard Thonney : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du Pôle de la Sallaz » 112

Communications

Extranet : améliorations des options Extranet..... 112

Réponse à l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte »..... 113

Réorganisation du Service du logement et des gérances..... 114

Plan partiel d'affectation « Jumelles-Bel-Air » concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la place Bel-Air, l'escalier Bel-Air, la rue de Genève et la parcelle N° 548. Addenda au plan d'extension N° 635 du 10 juin 1988 (Jumelles-Bel-Air)..... 115

Rétribution à prix coûtant lausannoise du courant photovoltaïque : assouplissement des conditions d'octroi 116

Aménagement des espaces publics entourant la Tour Taoua – Ouverture d'un compte d'attente..... 117

Invitation aux membres du Conseil communal pour une visite du chantier du collège de Villamont 118

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N° 2011/47, N° 2011/48, N° 2011/52, N° 2011/46 et N° 2011/49 118

Communications – Dépôts

Question écrite de M^{me} Elisabeth Müller : « Avons-nous vraiment besoin d'un P+R à Vidy ? » 119

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Mesures prises pour réduire le service de la dette » 119

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Dette 2011 » 120

Question écrite de M. Hadrien Buclin : « Coupures d'électricité pour les mauvais payeurs » 120

Question écrite de M. Hadrien Buclin : « Aides individuelles accordées par le Service dentaire de la Ville » 120

Demande d’urgence du groupe La Gauche : « Motion Oppikofer : “Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote ‘Mentorat Emploi Migrants’ de l’EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l’insertion professionnelle des migrants et migrantes” ».....	120
Question orales	123
Réalisation de modèles numériques d’altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d’une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l’ensemble de la Commune de Lausanne	
Préavis N° 2011/47 du 5 octobre 2011	127
Rapport.....	136
Discussion	137
Extension du centre de vie enfantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val d’Angrogne en Unité d’Accueil Pour Ecoliers (UAPE). Octroi d’un crédit d’investissement pour le remplacement du mobilier scolaire	
Préavis N° 2011/48 du 5 octobre 2011	139
Rapport.....	144
Discussion	148
Avenue Edouard-Dapples. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs	
Préavis N° 2011/52 du 12 octobre 2011	149
Rapport.....	159
Discussion	160
Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l’échange foncier Octroi d’une subvention d’investissement	
Préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011	165
Rapport.....	182
Discussion	186

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz pour une réduction des déchets ménagers à la source.* (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (AXEL MARION, président 2010-2011, rapport ; MAURICE CALAME, président 2011-2012, addenda.)

R127. *Postulat de M^{me} Florence Germond :* « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire » (EJCS). MARLENE BERARD.

R135. *Préavis N° 2010/50 :* La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

R136. *Préavis N° 2010/67 :* Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER. (*En attente.*)

R137. *Postulat de M. Philippe Clivaz :* « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CL). THERESE DE MEURON.

R138. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet :* « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l'exemple ! » (AG, FIPAV). MARLENE BERARD.

R141. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor :* « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJCS, AG). SUSANA CARREIRA.

R1. *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.) :* « Pour des cirques sans animaux » (SPS) ; *pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.) :* « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R2. *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R3. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht :* « LACI "mesure sparadrap" 1 : premier emploi » (AG). CLAUDE METTRAUX.

R4. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina :* « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne » (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

R5. *Rapport-préavis N° 2011/13 :* Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLENE BERARD.

R7. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller pour des entreprises écomobiles.* (Trx). VINCENT ROSSI.

R8. *a. Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann :* « Du miel labellisé 'capitale olympique' » (FIPAV) ;

b. Motion de M^{me} Graziella Schaller : « Des toits publics pour 'Le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MANUELA MARTI.

- R9. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote ‘Mentorat Emploi Migrants’ de l’EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l’insertion professionnelle des migrantes et migrants » (EJCS, AG). MARIA VELASCO.
- R10. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » (CL). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d’Ouchy, afin d’y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade » (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R12. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez* : « Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois » (CL). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux » (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAU MESNIER.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).
- R16. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l’être » (CL). YVES-ANDRE CAVIN.
- R19. *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d’horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AG). ELISABETH WERMELINGER.
- R20. *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières » (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d’action communal en faveur de l’emploi et de soutien à l’insertion professionnelle » (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R24. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon. (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CL, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- R25. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l’évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) » (AG). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R27. *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises » (EJCS). CLAUDE GRIN.
- R28. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R31. *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AG). XAVIER DE HALLER.
- R36. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l’éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). ALAIN HUBLER.
- R37. *Préavis N° 2011/36* : Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III. (SI). ANDRE MACH.

- R38. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (Trx). FLORIAN RUF.
- R49. *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Ecologique, économique et social : encourageons le *boat sharing* ! » (SPS). ELISABETH MÜLLER.
- R50. *Préavis N° 2011/45* : Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon. (SPS). BENOIT GAILLARD.
- R51. *Préavis N° 2011/47* : Réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la commune de Lausanne. (Trx). ALBERT GRAF.
- R52. *Préavis N° 2011/48* : Extension du centre de vie enfantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE). Octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire. (EJCS). BERTRAND PICARD.
- R53. *Préavis N° 2011/52* : Avenue Edouard-Dapples. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (Trx, SI, FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.
- R54. *Motion de M. Roland Ostermann et consorts* : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? » (FIPAV). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R55. *Préavis N° 2011/37* : Ancienne Ecole Piotet, rue de la Pontaise 15. Cession du bâtiment en vue de sa rénovation. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la coopérative en formation « P15 ». (CLP). MAURICE CALAME.
- R56. *Préavis N° 2011/46* : Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement. (CL, Trx). GIAMPIERO TREZZINI.
- R57. *Préavis N° 2011/49* : Restauration du temple des Croisettes. (EJCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- R58. *Rapport-préavis N° 2011/58* : Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises » (Trx, AG). FLORIAN RUF.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI24. *Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts* : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélér l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques. » (8^e/6.12.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI27. *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts* : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes. » (10^e/17.1.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT1. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements » (15^e/12.4.11) [SPS/18.7.11]. DISCUSSION.
- INT5. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » (18^e/31.5.11) [EJCS/31.8.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 14.2 (18 h et 20 h 30), 6.3 (18 h et 20 h30), 20.3 (18 h et 20 h 30), 24.4 (18 h et 20 h 30), 8.5 (18 h et 20 h 30), 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AG). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 30.8.11 *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- 13.9.11 *Rapport-préavis N° 2011/38* : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles » (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.
- 27.9.11 *a. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation. » (SPS, EJCS, SI) ;
b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.
- 11.10.11 *Rapport-préavis N° 2011/41* : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements. (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 8.11.11 *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit » (SI). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- 8.11.11 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SI). VALERY BEAUD.
- 8.11.11 *a. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
b. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant » (SI). PHILIPPE JACQUAT.
- 8.11.11 *Pétition de M^{me} et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.)* contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.

- 22.11.11 *Motion de M. Benoît Gaillard* : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » (CL). ROLAND RAPAZ.
- 22.11.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 22.11.11 *a. Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » (SPS) ;
- 6.12.11 *b. Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.
- 22.11.11 *Motion de M. Jean-Luc Laurent* : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe » (SPS). NICOLAS GILLARD.
- 22.11.11 *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle. (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SI, Trx). ALAIN HUBLER.
- 6.12.11 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public » (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 6.12.11 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Trx). JACQUES PERNET.
- 17.1.12 *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » (AG). NKIKO NSENGIMANA.
- 17.1.12 *Préavis N° 2011/59* : Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'ouvrage. (CL). ALAIN HUBLER.
- 31.1.12 *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » (AG). JEAN-LUC LAURENT.
- 31.1.12 *Postulat de M. Benoît Gaillard* : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte » (FIPAV). ANDRE MACH.
- 31.1.12 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités » (AG). JEAN-LUC CHOLLET.
- 31.1.12 *Préavis N° 2011/60* : Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global. (FIPAV, SI). EVELYNE KNECHT.
- 31.1.12 *Préavis N° 2011/61* : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). (CL, Trx). THERESE DE MEURON.

- 31.1.12 *Préavis N° 2011/62* : Réaffectation et agrandissement du Temple de Saint-Luc en Maison de quartier, sis à la rue de la Pontaise 33. Ancien Temple de Saint-Luc. Demande de crédit d'investissement complémentaire. (EJCS, CL, Trx). BENOIT BIELER.
- 31.1.12 *Pétition du Conseil des Jeunes, par M. Marc-Olivier Domenjoz, président (54 sign.)* : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise » COMMISSION DES PETITIONS.
- 31.1.12 *Pétition d'Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts (1435 sign.)* : « Pour que le 'balcon' de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien » (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet » (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichoises ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 11.10.11 *Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel* : « Parents taxis : une campagne de prévention à réitérer » (5^e/11.10.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. David Payot* : « Entre le Théâtre des Roseaux et les Docks, quelle place ont trouvé les artistes de la région ? » (6^e/8.11.11) [CL]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments » (6^e/8.11.11) [Trx]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Policiers accusés à tort, quels dédommagements ? » (6^e/8.11.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Les transmissions des demandes d'autorisations et d'annonces à la Police du commerce ne sont plus possibles en ligne » (7^e/22.11.11) [SPS, AG]. DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Groupe de travail 'Gitans' – Evolution du dossier » (7^e/22.11.11) [SPS]. DISCUSSION.

- 8.12.11 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Manifestations à Lausanne : pourquoi les usagers des transports publics payent-ils les frais ? » (8^e/6.12.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12). DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12). DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Yves Adam, Christelle Allaz, Caroline Alvarez Henry, Nicolas Gillard, Nicole Graber, Mirelle Knecht, Gaëlle Lapique, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Charles-Denis Perrin.

Membre démissionnaire : Marlène Bérard.

Membres présents	89
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	0
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Liaison informatique à l'Hôtel de Ville

Le président : – M. Moi a une information concernant la liaison informatique dans la salle. On a eu pas mal de questions de votre part, que l'on a transmises à ses services ; il a souhaité faire une brève intervention devant le Conseil. Comme nous ne pouvons pas le mettre à l'ordre du jour, il s'exprime avant que j'ouvre formellement la séance pour vous expliquer l'utilisation optimale de l'informatique, notamment des branchements sans fil.

M. Gianfranco Moi, chef du Service d'organisation et d'informatique : – Merci de m'accorder ces quelques minutes pour vous donner des explications sur la façon dont le réseau sans fil fonctionne dans cette salle. Vous avez dans votre pupitre une prise qui vous permet de vous connecter avec un câble ; j'en ai quelques-uns ici et ils sont à disposition gratuitement, si les vôtres sont endommagés, perdus ou égarés. L'avantage de se connecter au système avec un câble est que vous avez une bande passante beaucoup plus importante qu'avec la borne Wi-Fi. Cela explique les difficultés que vous avez pu avoir à vous connecter. L'autre avantage est que vous n'avez pas besoin de mot de passe pour vous identifier. Dans la salle, vous avez aussi à disposition plusieurs réseaux Wi-Fi. Il y a l'antenne du réseau multimédia, donc le réseau public, celle du Conseil communal est et celle du Conseil communal ouest.

Avant de poursuivre, j'aimerais faire un petit sondage ; merci de lever la main si vous utilisez le réseau Wi-Fi. Si vous utilisez plusieurs appareils, gardez votre main levée, les autres, baissez la main simultanément. Merci. Il semblerait que certains d'entre vous ont eu des difficultés à se connecter. C'est normal parce que ces installations ont été mises en place en fonction des besoins de l'époque et il y avait beaucoup moins de demandes pour des connexions sans fil. Il existe aujourd'hui, dans cette salle, d'autres réseaux Wi-Fi. Celui qui s'appelle Kiosk est réservé aux visiteurs de l'administration, qui viennent y travailler et qui ont besoin d'accéder à internet. On leur fournit un mot de passe et ils ont une identité bien spécifique. Ce réseau n'a pas pour vocation d'être mis à disposition du Conseil communal, alors si vous le voyez apparaître comme réseau disponible, vous ne pouvez pas vous y connecter ; c'est peut-être ce que vous avez tenté de faire. Normalement vous devriez avoir échoué, puisque vous avez besoin d'un mot de passe.

Tenant compte de l'évolution des besoins et de la situation actuelle, nous avons mis en place une solution provisoire pour vous permettre d'accéder à ce réseau Kiosk. Ce réseau a aussi ses limitations, mais il doit fournir un surplus de capacité pour que vous puissiez y accéder ; 50 connexions simultanées sont possibles ; par contre, vous ne pouvez utiliser

qu'un seul appareil. Ceux qui le souhaitent recevront un mot de passe et une identité. Mais si vous avez un smartphone et une tablette, vous pouvez utiliser l'un ou l'autre ; vous pouvez utiliser la connexion filaire en même temps si vous en avez besoin. Nous allons prendre en compte vos besoins sur le long terme et ne pas utiliser le réseau Kiosk, mais mettre en place une solution pérenne pour le Conseil communal, en collaboration avec le Bureau, qui formalisera vos besoins. Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur cette question avec le Bureau, qui nous transmettra les spécifications nécessaires. Vous pouvez contacter le secrétaire du Bureau, M. Tétaz, qui dispose des informations pour vous permettre d'accéder au réseau Kiosk. Si vous égarez votre identité et votre mot de passe, il faut vous enregistrer dans une liste qui permettra à M. Tétaz de vous redonner ces informations. Cette solution provisoire est fonctionnelle dès à présent et, si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer mon départ : je quitte l'Administration communale à la fin du mois de février pour reprendre la direction de l'informatique du Canton de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – On est un certain nombre dans ce Conseil à avoir renoncé à recevoir les documents papier. Pour ma part, je n'imprime plus rien et je me rends en commission avec mon ordinateur. Est-ce qu'il serait envisageable de mettre à disposition des conseillers communaux un login pour ce réseau Kiosk, qui irrigue toutes les salles où se réunissent les commissions, qui dure un peu plus longtemps que celui que vous avez mis à disposition, qui ne dure que jusqu'à fin mars ? Ceci afin d'avoir accès à internet et donc à l'extranet en permanence durant les séances de commission ; cela paraîtrait logique.

M. Gianfranco Moi, chef du Service d'organisation et d'informatique : – La réponse est oui, nous allons mettre à disposition une solution permanente qui vous permettra d'accéder au réseau ; ce ne sera pas le réseau Kiosk, mais un autre réseau. On vous donnera l'identité et les moyens d'accès. On souhaite aussi éliminer cette question de mot de passe, mais pour mettre à disposition une solution rapidement, on a utilisé l'infrastructure existante avec le protocole existant ; c'est pour cela que vous avez des identités et des mots de passe aujourd'hui.

Le président : – J'aimerais, au nom du Conseil communal, prendre congé de M. Moi et le remercier pour les six années qu'il a passées à la tête de son service. Dès le 1^{er} mars, il va diriger l'informatique du Canton de Genève. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission professionnelle. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Communication

Délégation du Conseil communal de la Commune d'Eclépens

Le président : – Ce soir, nous avons la chance d'accueillir une délégation du Conseil communal de la Commune d'Eclépens. Nous souhaitons la bienvenue à sa présidente, M^{me} Laure Marcos, qui est accompagnée de huit conseillères et conseillers communaux. Ils nous ont demandé de participer à une séance de notre Conseil dans le cadre de leur organisation pour prendre connaissance de notre fonctionnement. Je leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue parmi nous. Ils resteront jusqu'à la pause, qu'ils prendront avec nous. Réservez leur bon accueil. J'espère qu'il y aura des échanges dans le cadre des organisations de ces conseils communaux. Une petite anecdote : à Lausanne, il y a beaucoup de conseillères communales au Bureau ; eh bien, chez eux, sur une délégation de neuf personnes, il y a sept conseillères communales. On peut les applaudir. (*Applaudissements.*)

Communication - Dépôt

Pétition de M. Gérald Thonney : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du Pôle de la Sallaz »

Lausanne, le 19 janvier 2012

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En prévision de l'interdiction générale de circulation à la place de la Sallaz, un certain nombre de mesures ont été décidées pour réorganiser le trafic à proximité de ce pôle important de l'agglomération lausannoise.

Depuis l'entrée en vigueur de cette interdiction le 21 novembre 2011, les riverains du chemin de la Chaumière et de celui de Chantemerle sont ainsi confrontés journallement à un problème en lien direct avec cette réorganisation et auquel je désire vous rendre attentifs.

Les véhicules venant de l'avenue Victor-Ruffy transitent par la route d'Oron, puis par celle de la Feuillère pour rejoindre la route de Berne et inversement. Etant donné le flux considérable de véhicules qui fréquentent cet axe, notamment aux heures de pointe, des colonnes compactes se forment régulièrement ainsi aux feux bloquant les véhicules désirant tourner à gauche au sortir du chemin de Chantemerle à ces deux extrémités.

Je voudrais savoir quelles mesures la Municipalité entend prendre pour faciliter ce problème d'engagement dans le trafic aux endroits précités à la satisfaction des riverains du chemin de la Chaumière et de celui de Chantemerle.

Les 149 cosignataires (15 listes jointes), tous conducteurs, sont unanimes à dire que cette nouvelle situation est devenue insupportable, voire dangereuse.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette pétition et reste dans l'attente de vos nouvelles.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) *Gérald Thonney*

Texte de la pétition

Réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz – Problèmes de circulation rencontrés par les habitantes et les habitants du quartier au sortir du chemin de Chantemerle à la suite de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera envoyée à la Commission permanente des pétitions.

Communication

Extranet : améliorations des options Extranet

Lausanne, le 11 janvier 2012

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

A la demande du Bureau du Conseil, des améliorations ont été apportées à l'Extranet :

Dorénavant, les versions provisoires du Bulletin du Conseil au format pdf sont disponibles sur l'Extranet. Pour améliorer la rapidité de l'accès à ce document de référence, il a été décidé d'adopter un fonctionnement similaire à celui du Grand Conseil. Au fur et à mesure

de l'avancée de leur rédaction, les éditions du BCC seront mises en ligne dans un délai d'environ six semaines à compter de la date de séance. Vous les trouverez dans la liste des derniers documents publiés, dans la recherche de documents via la nomenclature, ainsi que dans la boîte de réception personnelle des documents publiés.

A la demande d'un groupe de travail composé de représentant-e-s du Conseil, une nouvelle option Extranet a été développée. Il s'agit de la possibilité de créer des classeurs personnels pour trier les documents en fonction de critères personnels. Cette fonction intitulée « mes classeurs » est disponible sur la page d'accueil d'Extranet. Pour ajouter un document à votre classeur, lorsque vous consultez l'intitulé Extranet d'un document, il suffit de cliquer sur l'icône représentant une étoile dans un dossier.

Pour faciliter la tâche des Conseillers et pour essayer d'uniformiser les documents rédigés par les membres du Conseil, le Bureau a créé des modèles de différents types de documents : les initiatives, les rapports, un document de contrôle. L'utilisation de ces modèles n'est pas obligatoire. Les Conseillers qui le souhaitent trouveront ces documents au format Word dans un nouvel onglet « Modèles » dans Extranet, après « Liste des documents publiés ».

Le secrétariat est à votre disposition pour des compléments d'informations.

Nous vous remercions pour l'attention et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Réponse à l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte »

Lausanne, le 13 janvier 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 2 février 2010, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp intitulée « Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte », le Conseil communal a adopté la résolution reprise ci-dessous. La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote de ladite résolution.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès des tl afin que la ligne 6 soit rétablie jusqu'au terminus de Praz-Séchaud. »

Réponse de la Municipalité :

Avant la mise en service du m2 en 2008, la ligne 6 des tl avait son terminus à Praz-Séchaud. Le nouveau réseau tl, mis en service en même temps que le m2, prévoit que le bus n° 6 ait son terminus à la place de la Sallaz. En raison du retard dans les travaux de réaménagement de la place, le 6 rebrousse provisoirement à hauteur de Valmont.

A la place du 6, le quartier de Praz-Séchaud est desservi par la ligne diamétrale 41 qui part de Praz-Séchaud, transite par la place de Sallaz et termine sa course à Montolieu. Cette ligne est très utilisée par les écoliers, non seulement pour se rendre à l'école mais

également en cours de journée pour toutes les activités scolaires qui ont lieu dans le quartier (notamment déplacements liés aux activités sportives).

La ligne 41 a prouvé son utilité et il n'est pas envisageable de revenir en arrière en la « coupant » à la place de la Sallaz et en rétablissement une desserte locale vers Montolieu.

La résolution demande un retour à la situation d'origine, à savoir une prolongation de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud.

Ces derniers temps, les transbordements entre la ligne 41 et le m2 ou les lignes 6 et 41 sur la place de la Sallaz n'étaient pas aisés en raison de la situation provisoire sur la place de la Sallaz. La route de contournement de la place a été inaugurée le 19 novembre 2011 et la circulation piétonne sur la place est devenue plus aisée. La procédure administrative pour la réfection de la place de la Sallaz se déroule en ce moment. Et s'il n'y a pas de recours, le permis de construire devrait être délivré début 2012, les travaux débutant sur la place à mi-2012. La fin des travaux est prévue pour mi-2014.

Une fois la place réaménagée, les transbordements seront facilités.

Pour l'heure, il n'est pas envisagé de prolonger la ligne 6 jusqu'à son ancien terminus de Praz-Séchaud pour des raisons de coût. Une prolongation de la ligne nécessiterait deux bus de plus pour CHF 1,5 millions de charges annuelles supplémentaires essentiellement pris en charge par la Ville de Lausanne.

Une fois la place de la Sallaz réaménagée et le dispositif final en place, les tl feront une étude origine-destination dans le quartier de Praz-Séchaud afin d'affiner la connaissance du profil de la clientèle du quartier et éventuellement adapter le réseau en conséquence.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réorganisation du Service du logement et des gérances

Lausanne, le 16 janvier 2012

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le service du logement et des gérances a fait l'objet d'une réorganisation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 et entérinée par la Municipalité en décembre 2011.

Nous avons le plaisir de vous remettre en annexe copie du nouvel organigramme du service du logement et des gérances avec les noms et coordonnées des différents responsables. La nouvelle organisation est fondée sur 5 unités distinctes : l'administration, sous la responsabilité de M. Schauenberg, la politique sociale du logement, sous la responsabilité de M^{me} Faucherre, les gérances de la Ville, sous la responsabilité de M. Cardinaux, le patrimoine administratif, sous la responsabilité de M. Salyador, enfin, le développement durable & l'économie de la construction, sous la responsabilité de M. Liman. S'y ajoutent l'unité juridique (M. Gamba), les ressources humaines (M. Farquet) et le secrétariat, directement rattachés à la cheffe de service.

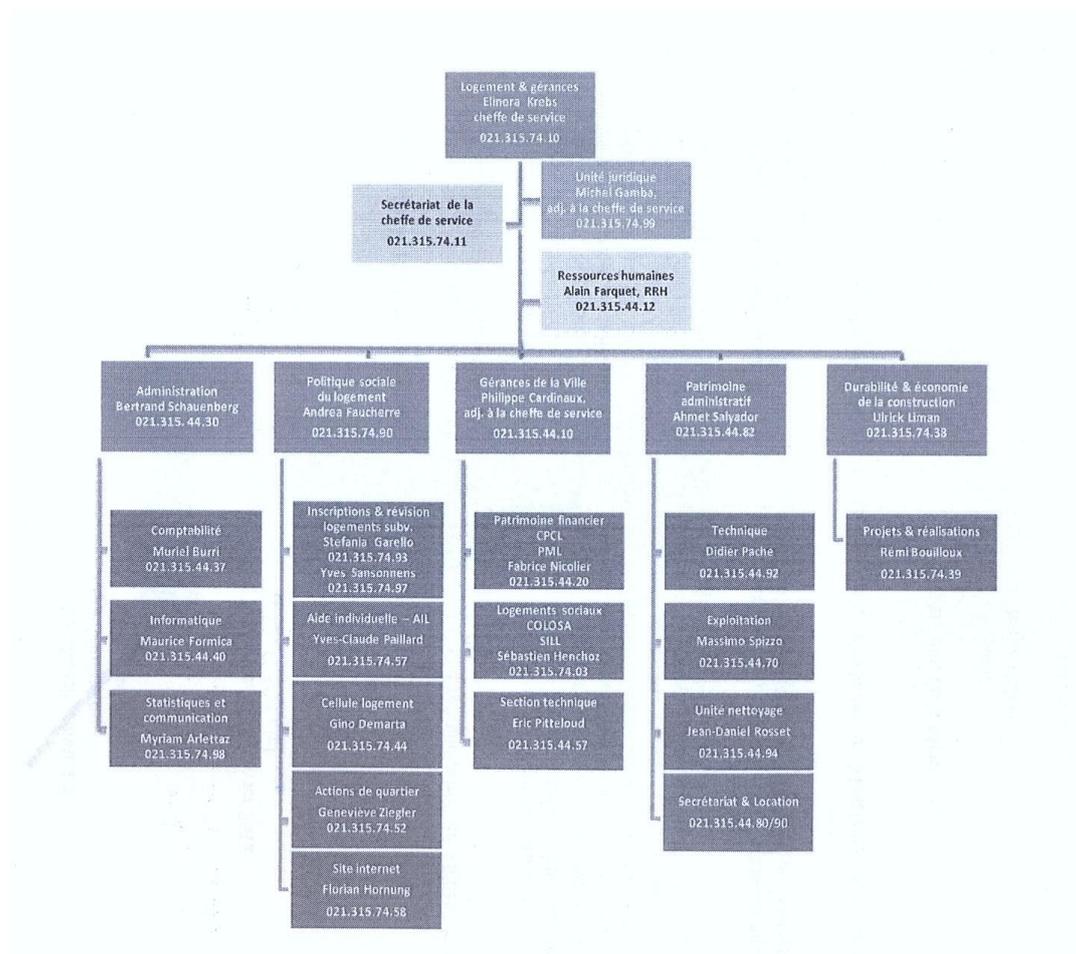
Cette nouvelle organisation doit permettre au service de relever les défis qui l'attendent aussi bien dans le domaine de la politique du logement que du développement durable ou de la gestion immobilière.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité.

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*



Communication

Plan partiel d'affectation « Jumelles-Bel-Air » concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la place Bel-Air, l'escalier Bel-Air, la rue de Genève et la parcelle N° 548

Addenda au plan d'extension N° 635 du 10 juin 1988 (Jumelles-Bel-Air)

Lausanne, le 16 janvier 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 22 novembre 2011, le Conseil communal a adopté l'addenda au plan partiel d'affectation cité en titre. Entre-temps, M. le directeur des Travaux a reçu un courrier de la Zurich IMRE, représentant la propriétaire, dont voici un extrait :

« La Zurich IMRE est fière de posséder cet ensemble en raison de sa valeur architecturale et culturelle ainsi que de sa présence symbolique au centre de Lausanne. Elle a à cœur de

réaliser un projet d'assainissement de qualité. Dans son occupation initiale, les étages du bâtiment situés au dessus du premier étage Terraux étaient majoritairement occupés par du logement. Bien qu'au fil des ans quelques appartements aient été aménagés en bureaux, la plus grande partie des surfaces a conservé sa distribution originale. La Zurich IMRE s'est engagée en accord avec le conservateur cantonal des monuments et sites qui suit l'ensemble des interventions sur un bâtiment d'une telle importance, à maintenir les répartitions et les typologies d'époque et à mettre en valeur le décor et les caractéristiques architecturales. »

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Rétribution à prix coûtant lausannoise du courant photovoltaïque : assouplissement des conditions d'octroi

Lausanne, le 17 janvier 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre Conseil a adopté fin 2009 le rapport-préavis 2009/27 répondant à une série de postulats portant sur la politique énergétique et qui proposait notamment la mise en œuvre, financée par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, d'un système communal de rétribution à prix coûtant du courant solaire photovoltaïque, la RPCI, conçu comme subsidiaire au système fédéral. En effet, le système fédéral de rétribution à prix coûtant, la RPC, connaît un blocage important pour le solaire. Aujourd'hui encore, plus de 13 000 projets sont toujours placés sur liste d'attente. La directive qui règle l'attribution de la RPCI a été mise en vigueur en août 2010.

M. Charles-Denis Perrin et consorts ont déposé un postulat intitulé « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » qui a été traité par une Commission le 25 novembre 2011. Son renvoi en Municipalité a été voté à l'unanimité. Le postulat propose d'assouplir les conditions d'obtention de la RPCI. Actuellement, il est en effet demandé qu'un effort supplémentaire soit fait par le propriétaire de l'installation sur l'enveloppe de son bâtiment. Pour pouvoir bénéficier de la RPCI, il faut prouver avec un certificat énergétique cantonal (CECB) que le bâtiment qui accueille l'installation atteint au minimum la classe B pour les bâtiments neufs et la classe C pour les bâtiments existants. Il s'agissait d'encourager les propriétaires à un arbitrage d'investissement entre rénovation de l'enveloppe du bâtiment et installation photovoltaïque.

La RPCI dispose d'une enveloppe annuelle de 700 000 francs, qui n'est que très partiellement utilisée actuellement. Le postulat de M. Perrin et consorts a rejoint les réflexions des SiL qui étudiaient une révision des conditions d'octroi. Suite à la séance de commission, et forts d'une convergence de vue avec l'auteur du postulat et les représentants de votre Conseil, les SiL ont proposé une nouvelle directive à la Municipalité qui l'a mise en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012, soit en précédant la réponse formelle au postulat par rapport-préavis.

La nouvelle directive conserve un lien avec l'efficacité énergétique du bâtiment en exigeant un diagnostic énergétique, mais uniquement pour les bâtiments d'habitation collective qui accueillent des installations photovoltaïques de plus de 10 kW. Le résultat du diagnostic n'est pas rétroactif, mais vise à encourager le propriétaire à effectuer un arbitrage. Cette catégorie de bâtiments présente en effet le plus grand potentiel d'économies d'énergie en cas de rénovation et le coût d'une installation photovoltaïque de plus de 10 kW permet au propriétaire de confronter des scénarii, et d'envisager pour le même montant des mesures de rénovation importantes.

La nouvelle directive et toutes les informations utiles seront disponibles prochainement sur le site internet de la Ville et peuvent être obtenues dès maintenant auprès du centre Contact énergies (tél. 021 / 315 83 83) ou sil.contactenergies@lausanne.ch.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Aménagement des espaces publics entourant la Tour Taoua – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 20 janvier 2012

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure liée au préavis N° 2011/19 - PPA concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 2 novembre 2011, d'ouvrir un compte d'attente de CHF 350 000 destiné à financer le développement d'un projet portant sur les espaces publics entourant la tour Taoua en tenant compte du projet du bureau Pont 12. Ce projet permettra d'établir un devis des travaux à engager et de définir les orientations sur l'aménagement du domaine public.

Il convient de rappeler à cet égard que conformément à son offre, la société Losinger, lauréate du concours de sélection de partenaires financiers, octroiera :

- CHF 1 100 000 HT pour les aménagements extérieurs du projet Taoua, montant qui ne couvre pas l'ensemble du budget estimé par les architectes pour le projet des aménagements extérieurs dans son état actuel.
- CHF 3 000 000 HT, pour le financement de ses projets de construction et d'aménagements, à la Fondation de Beaulieu.

Le projet précité sera inclus dans le nouveau préavis prévu en remplacement du préavis N° 2011/19, dont le retrait a été communiqué au Conseil communal.

Consultée conformément à l'article 106 a) du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 17 novembre 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Invitation aux membres du Conseil communal pour une visite du chantier du collège de Villamont

Lausanne, le 24 janvier 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite inviter les membres du Conseil communal à une visite du chantier du collège de Villamont, qui va s'achever en été 2012. En effet, le montant du crédit (de l'ordre de 40 millions), pour lequel une communication a été faite au Conseil communal en décembre 2010 pour annoncer un futur préavis de demande de crédit complémentaire, ainsi que l'importance et la qualité de l'objet justifient une information particulière des membres du Conseil.

En présence des représentants du maître de l'ouvrage, soit les deux conseillers municipaux et les deux chefs de service concernés, ainsi que les représentants du bureau d'architecte maître d'œuvre de ce vaste chantier, une visite guidée aura lieu, d'entente avec le bureau du Conseil, le

jeudi 9 février 2012, à 17 h 30.

Le rendez-vous est fixé dans le hall d'entrée du collège, au chemin des Magnolias n° 6.

Nous espérons que cette visite d'un des joyaux du patrimoine scolaire lausannois suscitera l'intérêt des membres de votre Conseil et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N° 2011/47, N° 2011/48, N° 2011/52, N° 2011/46 et N° 2011/49

Lausanne, le 18 janvier 2012

Monsieur le Président,

Après examen de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal citée en titre, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

R51 Préavis N° 2011/47 - Réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la commune de Lausanne

Motif : La Municipalité souhaite adjuger le mandat des vols au plus vite afin de pouvoir organiser les prises de vues en février-mars pour bénéficier des conditions climatiques optimales.

R52 Préavis N° 2011/48 - Extension du Centre de vie enfantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne en Unité d'Accueil pour écoliers (UAPE). Octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire

Motif : Les divers travaux préparatoires avant de pouvoir initier le chantier doivent commencer en février, afin de permettre l'ouverture des nouveaux locaux .à la rentrée scolaire 2012.

R53 Préavis N° 2011/52 - Avenue Edouard-Dapples. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Motif : La Municipalité souhaite obtenir de votre Conseil les crédits d'investissement afin de réaliser les travaux de réaménagement en même temps que les travaux du chauffage à distance.

R56 Préavis N° 2011/146 - Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement

Motif : La Municipalité sollicite l'urgence, à la demande du Conseil d'Etat, au vu du calendrier planifiant la réalisation du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de la halle CFF de la gare.

R57 Préavis N° 2011/49 - Restauration du temple des Croisettes

Motif : Le temple des Croisettes fêtera ses 350 ans en automne 2012. Le Conseil de paroisse de la Sallaz - Les Croisettes souhaite que les travaux de rénovation aient lieu avant l'été prochain, pour éviter la présence d'un chantier pendant les festivités. La Municipalité souhaite en conséquence obtenir de votre Conseil les crédits d'investissement pour engager les travaux dès que possible.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M^{me} Elisabeth Müller : « Avons-nous vraiment besoin d'un P+R à Vidy ? »

Lausanne, le 31 janvier 2012

(Signé) *Elisabeth Müller*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Mesures prises pour réduire le service de la dette »

Lausanne, le 30 janvier 2012

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Dette 2011 »

Lausanne, le 31 janvier 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Hadrien Buclin : « Coupures d'électricité pour les mauvais payeurs »

Lausanne, le 30 janvier 2012

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Hadrien Buclin : « Aides individuelles accordées par le Service dentaire de la Ville »

Lausanne, le 30 janvier 2012

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Demande d'urgence du groupe La Gauche : « Motion Oppikofer : “Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote ‘Mentorat Emploi Migrants’ de l’EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l’insertion professionnelle des migrants et migrantes” »

Lausanne, le 18 janvier 2012

Le président : – Le Bureau a discuté de la demande, qui fait référence à l'application de l'article 55 de notre Règlement. C'est une demande d'urgence non pas municipale, comme nous avons l'habitude de les traiter, mais d'un groupe politique. Nous en avons largement débattu au Bureau et nous souhaitons vous donner l'appréciation et discuter de l'acceptation d'une telle demande. Nous avons contrôlé si cela avait été fait au cours des dernières années et ce n'est pas le cas.

Le Règlement nous donne des indications, mais pas l'appréciation nécessaire. Je laisse la parole à notre vice-présidente, M^{me} Litzistorf, qui vous fera part de l'appréciation du Bureau. Nous ouvrirons ensuite une discussion. L'objectif n'est pas d'avoir une longue discussion, mais de savoir si l'on accepte ou non de traiter cette urgence ce soir.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), vice-présidente du Bureau : – Je me fais la porte-parole du Bureau quant à la demande d'urgence de La Gauche concernant la motion Oppikofer et consorts. Je me permets de lire le texte, puisque le Bureau s'est mis d'accord :

« Le premier point de réflexion du Bureau est général. Le retard pris dans le traitement des objets n'est pas du tout optimal dans notre Conseil. Nous avons chacun une part de responsabilité, une responsabilité commune dans ces retards, mais différenciée par rapport à nos rôles. La Municipalité a sa part de responsabilité, nous avons la nôtre. De notre côté, il est vrai que le retard pris parfois a permis, nous le reconnaissons très volontiers, des débats fort riches qui ont pu changer le cours des choses. Mais quelquefois également,

avouons-le, ce temps n'a servi qu'à des palabres un peu stériles et peu efficaces quant à la destinée du traitement des objets.

Le second point est qu'aujourd'hui, nous nous trouvons très empruntés parce qu'un objet important pour bon nombre d'entre nous, car il touche des populations sensibles dont le sort ne souffre pas de perdre du temps à cause du retard pris dans notre ordre du jour, n'a pas été traité comme il aurait dû l'être il y a une année.

Le troisième point est que le Bureau trouve tout à fait légitime et sain que nous cherchions ensemble des solutions pour pallier la lenteur de notre système. S'il est vrai que notre Règlement précise, je cite : "Toutefois l'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil notamment à la demande de la Municipalité", il ne constitue pas au regard des membres du Bureau la bonne solution. Ce "notamment" offre certes la possibilité au Conseil d'accorder cette urgence, mais le Bureau recommande de s'en tenir aux us en cours.

En conclusion, le Bureau reconnaît la nécessité d'avancer plus rapidement dans l'ordre du jour et, conformément à sa mission d'assurer la bonne marche du Conseil, ne souhaite pas encore ralentir le rythme de notre travail. »

Le président : – Le Bureau ne souhaite pas accorder l'urgence. On ne discute pas du fond de l'affaire R9 de notre ordre du jour, mais du problème de l'accord de l'urgence en fonction de l'article 55.

La discussion est ouverte.

M. David Payot (La Gauche) : – En l'absence du motionnaire, je me permets de défendre cette démarche. Le projet Mentorat Emploi Migrants est actuellement dans une phase pilote, qui doit s'achever à la fin 2012. C'est la raison pour laquelle il faut une échéance pour la mise en place d'une telle démarche par la Ville de Lausanne, de manière à soutenir ce projet. Le mentorat c'est un accompagnement d'à peu près une année au maximum ; actuellement, nous en sommes à dix mois du terme de ce projet, sans savoir s'il sera maintenu. Ce projet a été soutenu par 6 voix et 4 abstentions en commission. La Municipalité y a exprimé un avis plutôt favorable.

Le président : – Monsieur Payot, on ne va pas traiter du fond, mais uniquement de l'accord de l'urgence sur la base de l'article 55. S'il vous plaît, restez-en à cela, sinon on ouvre déjà le débat sur l'objet.

M. David Payot (La Gauche) : – J'essaye d'expliquer que ce projet est urgent et que, si on arrive à avoir un débat un tant soit peu serein, cela ne devrait pas nécessiter un débat interminable. Il n'a pas de conséquences financières majeures, donc je pense qu'il pourrait faire l'objet d'une position rapide et utile. C'est les raisons propres à cet objet qui font que l'urgence a été demandée.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Je vais simplement parler de la forme et du principe même. Quand on a reçu ce courrier, j'ai fait un bond et je suis quasiment tombée de ma chaise en me disant que voilà, ils nous ont encore inventé un truc. Et puis, je suis allée vérifier ; effectivement l'article 55 peut offrir cette possibilité puisqu'il y a ce fichu « notamment ». Si dorénavant chaque groupe ou chaque conseiller communal propose une urgence parce qu'il y a du retard, chacun estimant que son objet est plus urgent que les autres, on aura des bouleversements de notre ordre du jour et cela posera des problèmes insurmontables. Si l'on devait entrer en matière sur cette urgence à cause de ce « notamment », je proposerais tout prochainement une modification de notre Règlement pour biffer ce terme. Je ne pense pas que je serais la seule. On ne peut pas commencer à avoir des urgences, parce que tout le monde a des objets urgents. Alors, évitons d'avoir une motion d'ordre tout à l'heure, si on fait un long débat là-dessus.

Il faut refuser l'urgence, non pas parce que l'objet n'est pas intéressant ou important, mais parce que ce n'est pas possible. Pour clarifier les choses, je proposerai une motion ou un

projet de règlement pour modifier le nôtre. On n'a pas eu l'occasion d'en parler, mais je vois des hochements de tête : même les camarades de gauche semblent me soutenir ; pas tous, bien sûr.

M. Pierre Antoine Hildbrand (PLR) : – Je salue nos collègues et amis d'Eclépens. A défaut d'être exemplaires, j'espère que ces opérations préliminaires lausannoises seront instructives. Je crois m'exprimer au nom du PLR en disant que nous soutenons la position du Bureau telle qu'elle vient d'être exprimée de façon concise par M^{me} de Meuron. Donc, nous rejetons le bouleversement de l'ordre du jour tel qu'il est proposé, qui changerait nos mœurs et nos habitudes.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je salue aussi nos amis d'Eclépens. Vous êtes en train de voir comment un Conseil communal peut patiner et accepter de perdre ses droits. Vous y assistez. Je déclare mes intérêts : je suis cosignataire de cette motion. Je ne m'exprimerai pas sur le contenu, mais j'aimerais qu'on applique notre Règlement, qui permet à un groupe ou à une personne de demander l'urgence, comme la Municipalité peut le faire.

Pour qu'il y ait une bonne gestion de ces urgences possibles, je propose que, comme on le fait pour les questions orales, nous disions combien d'urgences nous pouvons accepter par groupe et par an. Ainsi nous pourrions à la fois respecter notre Règlement et permettre à des sujets très urgents de passer en priorité. Normalement, il ne devrait pas y avoir d'urgence ; dans une année, on devrait savoir à combien de projets on tient, que ce soit la Municipalité ou les membres du Conseil communal, et se programmer en conséquence. Malheureusement, ce n'est pas le cas, nous avons des situations où un préavis est à l'ordre du jour et le lendemain il l'est en urgence ; je parle de la Municipalité, parce que c'est elle qui nous inonde d'urgences.

Est-ce qu'il est possible de demander à la Municipalité de prévoir une année à l'avance qu'un objet est important et de le mettre dans le pipe-line en temps voulu ? Ceci dit, le Conseil a tout droit d'accepter ou de refuser l'urgence, mais on a le droit de la demander.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – M^{me} de Meuron a, à juste titre, cité la disposition de l'article 55 qui nous donne ce droit ; tant qu'elle n'est pas modifiée, elle existe. M^{me} de Meuron annonce qu'elle veut le modifier ; c'est son droit le plus strict. On peut avoir d'autres propositions qu'elle pour mettre en musique. Jusqu'à ce que le Règlement soit modifié, il m'apparaît utile que si le Conseil accepte cette urgence, ce qui correspond à son droit, le Bureau mette en musique, si j'ose dire, l'application de cette possibilité dans le cadre d'un règlement provisoire, qui sera donné à l'ensemble des conseillers communaux et des groupes ; il pourra dire que lorsqu'un groupe demande l'urgence pour un point à l'ordre du jour, il doit le faire au préalable et, deuxièmement, que dans le cadre du débat, il sera entendu une position pour l'urgence et une position contre de façon à limiter le débat. C'est une proposition, il pourrait y en avoir d'autres de la part du Bureau.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Comme l'a dit M. Nsengimana, certains conseillers envisagent de se retirer des droits ; il n'y aura plus que des urgences municipales. C'est scier la branche sur laquelle on est assis. Pour justifier l'urgence, il y a une raison toute simple : si on ne vote pas cet objet aujourd'hui, il sera trop tard. Ce n'est donc pas de la prétention du groupe La Gauche ou un objet « chouchou », c'est simplement une question de temporalité ; de plus, tout le monde est d'accord avec cet objet. C'est un objet avec lequel tout le monde est d'accord et qui va tomber à l'eau. C'est pathétique. Pour accélérer les débats, je dépose une motion d'ordre au sens de l'article 83 pour qu'on passe immédiatement au vote. Je demande un appel nominal.

Le président : – On a donc la complexité totale du Règlement.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'appuie la motion d'ordre. Je rappelle à celui qui l'a déposée que, normalement, et par équité, on ne donne pas son argument et ensuite on

demande la motion d'ordre ; on ne demande que la motion d'ordre, sinon c'est un peu « je m'exprime et tant pis pour les autres ». Mais, dans l'immédiat, je soutiens la motion d'ordre.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Etant donné que, selon toute vraisemblance, la présente discussion prend nettement plus de temps que si nous avions traité le point à l'ordre du jour, je propose que nous passions au vote.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, l'urgence est refusée par 40 voix contre 37 et 5 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenuaux Mesnier Muriel, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Grin Claude Nicole, Guex Sébastien, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Marti Manuela, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Sansonnens Julien, Thambipillai Namasivayam, Tschopp Jean, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Burgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Faller Olivier, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Graf Albert, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Chatelain Caroline, Jacquat Philippe, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Stauber Philipp, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane.

Se sont abstenus : MM. Biéler Benoît, Clivaz Philippe, Ghelfi Fabrice, Mach André, Trezzini Giampiero.

Question orales

Question

M. Albert Graf (UDC) : – Dernièrement, je suis allé dans un bâtiment de la Ville de Lausanne où j'ai constaté qu'il y avait deux Italiens avec une voiture qui avait des plaques italiennes ; ils ont fait la peinture dans un bâtiment de la Ville. Est-ce que c'est meilleur marché ? Est-ce qu'il n'y a pas assez de peintres dans la région ? Est-ce qu'il y a une sous-traitance non contrôlée par la Ville ? Et qu'est-ce que la Municipalité entreprend pour que cela ne se reproduise plus ?

Le président : – En principe on ne pose qu'une seule question, monsieur Graf. Je rappelle aux conseillers qu'il n'y a qu'une question dans votre proposition. Faites attention à cela, s'il vous plaît.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Je vous ferai une réponse écrite, monsieur le conseiller communal, parce qu'il faut que je vérifie ces informations. Des travaux de peinture ont effectivement été effectués à la route de Genève 52, dans des immeubles du patrimoine administratif et de la CPCL. On se renseignera auprès de

l'entreprise pour savoir ce qu'il en est. Nous sommes très attentifs à ces questions de lutte contre le travail au noir, mais il faut vérifier. Je précise qu'il arrive que des travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis B et en attente de régularisation aient des plaques étrangères ; ce n'est donc pas une plaque étrangère qui permet de considérer qu'il y a du travail au noir. Je vérifierai et vous donnerai les réponses complètes.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – A l'instar de la demande du député Marc-Olivier Buffat, député PLR, sur le toit du futur Grand Conseil tel qu'on a pu le découvrir dans la presse lors de la mise à l'enquête ou de la lecture attentive de ce dossier, j'aimerais savoir si une démarche consultative ou participative, ce qui est une des pratiques habituelles de la Ville s'agissant des grands projets, est prévue ou a été effectuée pour ce temple de la démocratie cantonale qui honore notre capitale.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Oui, ce fameux temple de la démocratie a fait l'objet de concertations jusqu'au concours. Après, les projeteurs, associés au Bureau du Grand Conseil, qui avait mandaté différents partis politiques pour les représenter, et associés au Service immeubles, patrimoine et logistique, sous l'autorité de M. Marthaler, se sont régulièrement réunis et ont déposé un permis de construire, qui est en cours d'analyse. Une rencontre a eu lieu avec tous ces gens cet après-midi même. Une concertation aura lieu tout prochainement avec l'autorité municipale, qui se déterminera sur le permis de construire d'ici une quinzaine de jours.

Question

M. Pierre Oberson (UDC) : – Ma question s'adresse à la Municipalité. Suite à mon interpellation sur l'implantation des cabanons à Rovéréaz, vous avez stoppé les travaux et remis le terrain en état. Ma question est la suivante : pour quelle raison avez-vous stoppé précipitamment les travaux et quels ont été les coûts de cette péripétie ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous avons stoppé les travaux tout simplement parce que nous avons réussi à avoir un accord juridique lors de la procédure juste avant Noël ; les gens qui occupaient les cabanons ont déclaré de manière très claire devant le juge, qui a établi un protocole et qui en a fait une décision applicable de suite, que le 30 mars ils auraient évacué les lieux et qu'on pourrait démolir sans devoir faire intervenir des forces de police. Si d'aventure ils n'évacuaient pas les lieux, le juge considérerait alors que nous pourrions agir de suite avec l'autorité.

Cela nous a paru un arrangement convenable parce qu'avec les fêtes et tout le reste, on arrivait à une implantation possible des cabanons vers la mi-janvier au plus tôt. Vu les diverses réactions dans le quartier, et pour des questions de proportionnalité, nous avons estimé que, pour neuf à dix semaines, on ne pouvait pas se lancer dans une telle opération, vu qu'on était arrivé à un accord. Cet accord n'était pas prééminent. En ce qui concerne les frais, on avait quand même pris des précautions ; pour les cabanons eux-mêmes, la dédite a été de l'ordre de 8000 francs. Il y a encore les frais des travaux sur place, mais je n'ai pas l'estimation exacte ; le coût est resté globalement modeste.

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Français ou à M. Vuilleumier. Elle concerne l'ancienne route du Vallon, la route historique et non la route de contournement. J'ai constaté que dans sa dernière partie, il est interdit aux piétons de circuler. Cela m'a un peu surpris, car dans mon souvenir, elle était tout à fait praticable. Pour quelle raison cette route est-elle devenue non pédestre ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je sors d'une séance de concertation avec les commerçants de la place de la Sallaz. J'ai vu des piétons sur les trottoirs et je ne vois pas à quel trottoir vous faites allusion. Aujourd'hui, le cheminement piétonnier, en tout cas sur la descente droite depuis la route de Berne, est tout à fait praticable. Et sur la remontée en direction du Bugnon, elle l'est aussi. Peut-être qu'il y a un problème de chantier sur le pont, mais je ne vois pas à quoi vous faites allusion. Je vous propose qu'on en parle pendant la pause.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'est le problème de la nomenclature des rues. Je ne parle pas de la nouvelle route du Vallon, mais de l'ancienne, celle qui descend sur la place du Vallon. Sur le haut, elle est interdite aux piétons et cela m'a surpris.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Merci, c'est plus clair. Alors, il y a un chantier sur la partie haute du site. On recommande aux piétons de ne pas utiliser ce cheminement, même s'il y a de nombreux piétons qui le font. On se protège par rapport aux risques liés au chantier ; il y a trop de véhicules qui circulent dans cet espace. Mais on a aussi donné des instructions aux personnes qui travaillent sur cette partie de territoire pour qu'elles soient attentives ; c'est vrai, c'est le seul cheminement qu'on peut prendre par ce vallon. Mais c'est aujourd'hui une réserve de chantier, car il n'est pas terminé. Il le sera dans les toutes prochaines semaines, au plus tard au printemps.

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le directeur des Travaux. Depuis le début des travaux autour et sur la place de la Sallaz, les commerces souffrent et les habitats se vident. On peut craindre que la place ne meure avant la fin des transformations. Il y a environ deux ans, le projet de reconstruction a donné lieu à un concours d'architecture dont je n'ai plus entendu parler depuis. Qu'est devenu ce projet, notamment en ce qui concerne le bâtiment C ? Quand les propriétaires vont-ils enfin commencer les travaux ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On croirait que M. Picard était présent à la séance de tout à l'heure et qu'il est au courant des soucis que mon collègue, M. Junod, et moi-même avons sur l'évolution de ce quartier. Il est clair que, formellement, nous n'avons pas de demande de permis de construire ou de transformation sur le bâti actuel, ce qu'on peut regretter. Avec mon collègue Junod, nous suivons de très près cette opération. Normalement, à terme, on devrait avoir un projet de droit distinct et permanent de superficie pour le fameux bâtiment C et un projet de transformation du site. On peut regretter qu'il y ait eu des divergences entre deux grandes marques de distribution, qui ont retardé globalement le dossier ; on peut également regretter que votre décision de demander deux étages supplémentaires, qui a été décidée par votre plénum, ait été refusée pour des questions purement juridiques, qui vont à l'encontre de toute planification telle que le veut la Confédération, le Canton et votre autorité.

En tout cas, nous mettons tout en œuvre pour que cette partie de territoire évolue le plus rapidement possible. La séance de cet après-midi avait pour but justement d'apporter des solutions transitoires et de rappeler aux uns et aux autres que les commerces fonctionnent ; ils ont malheureusement une baisse du chiffre d'affaires due à l'évolution des habitudes. Je rappelle qu'il y a une accessibilité tout à fait correcte au niveau de cette place. On peut encore mieux faire et on y apportera des mesures correctives. Il s'agit surtout de montrer aux visiteurs de passage de ces commerces qu'il y a possibilité de prendre du temps sur cet espace malgré ce site, qui est encore en phase provisoire. Ce provisoire va durer environ deux ans, on l'a dit lors de l'inauguration de la route de contournement ; les travaux devraient commencer en mars et s'achever en décembre 2013. C'est à nous d'accompagner cette phase de transition pour que les uns et les autres vivent dans la plus belle des

harmonies, et surtout que les commerces puissent évoluer avec les activités qui vont naturellement changer, compte tenu de l'évolution de la nature même de la place.

Question

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. La météo annonçait un grand froid ce week-end, avec des températures prévues entre - 10 °C et - 15 °C. Un certain nombre de personnes dort malheureusement dehors, les sans-abri. Je voulais savoir quelles mesures ont été prises pour ces personnes et si des lits supplémentaires ont été prévus, notamment dans les différents lieux d'hébergement d'urgence.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Effectivement, les températures annoncées relèvent de la situation d'urgence. Deux types de mesures ont été prises par la Municipalité. La première est l'ouverture d'un espace pour les marginaux ou les personnes qui occupent la place de la Riponne dans les locaux de la Soupe populaire de 13 h à 18 h. Ensuite, pour ce qui est de l'hébergement de nuit, nous avons décidé d'augmenter la dotation en places d'accueil. Il y aura 10 places de plus à la Marmotte, 10 places de plus au Sleep-In et 25 places de plus à l'abri PC. Cela signifie 45 places de plus que les actuelles 100, soit 45 % d'augmentation. Bien entendu, ces mesures ont été prises en coordination avec le Canton. Nous avons regardé aussi ce qui se passe au niveau cantonal et dans les autres communes, l'effort en cas d'urgence devant être fait sur la totalité du Canton. S'il devait y avoir un afflux d'urgences, nous pourrions actionner l'ouverture rapide d'un abri en convergence avec le Service de sécurité et de protection civile.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Junod, puisqu'elle concerne le logement. Les habitants de Lausanne constatent souvent que les travaux de transformation, voire de démolition de certains immeubles, aboutissent à des hausses de loyer du fait de la revalorisation du parc locatif visée par le propriétaire. Lors d'une séance précédente, j'avais posé une question concernant l'immeuble du Lausanne-Moudon. M. Grégoire Junod avait donné quelques indications. Est-ce qu'il peut dire aujourd'hui quel a été le préavis de ses services par rapport à la transformation de cet immeuble ? Plus généralement, il avait indiqué qu'il allait mettre en place une politique par rapport à ces questions. Est-ce qu'il a quelques précisions à apporter par rapport à cette politique qui doit être mise en œuvre pour sauvegarder l'habitat, si possible bon marché, en Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Je n'ai pas en tête tous les éléments du préavis que nous avons rendu concernant le Lausanne-Moudon, mais en l'occurrence, sur ce bâtiment, nous avons rendu un préavis positif assorti d'une série de conditions de différents ordres. Elles portent sur le plafonnement du montant des travaux, c'est-à-dire que les travaux effectués doivent être en rapport avec les besoins de rénovation essentiels de l'immeuble et la rénovation ne doit pas être trop luxueuse. Donc, nous avons fixé un montant maximum de travaux, ainsi que des loyers admissibles après travaux basés sur un rendement raisonnable des fonds propres investis par le propriétaire, qui interdit tout loyer abusif et toute opération spéculative. Nous avons assorti ce contrôle des loyers d'une durée de dix ans et nous avons également assorti l'autorisation au fait que les travaux soient réalisés conformément à l'engagement pris par le propriétaire au départ des locataires, lorsque les appartements se libèrent. Ce préavis, comme vous le savez, monsieur Dolivo, et comme l'ensemble du Conseil communal le sait, est transmis au Canton. Il s'agit uniquement d'un préavis et l'autorité cantonale est la seule compétente pour prendre une décision finale.

Plus généralement, sur la politique que mène la Commune de Lausanne en matière de Loi sur les démolitions, les transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et de Loi concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL), nous aurons l'occasion de rendre publiques les orientations des préavis et la manière dont ils sont suivis ou non par le Canton. Depuis mon entrée en fonction, sur la quasi-totalité des préavis que nous avons rendus en matière de LDTR et de LAAL, nous ne sommes pas suivis par le Canton : les autorisations sont la plupart du temps positives, parce que la loi nous donne peu de moyens pour émettre un préavis négatif. Par contre, l'Etat ne suit pas les conditions que nous fixons, notamment en matière de durée de contrôle des loyers, du montant de contrôle des loyers ou de certaines conditions de relocation et contrôle des loyers après-vente dans des cas d'autorisation de LAAL. Nous avons une politique constante en la matière, en tout cas depuis mon entrée en fonction. Nous sommes rigoureux en matière d'application de la LDTR et de la LAAL et nous veillons à un contrôle des loyers aussi long que possible. Dans l'application des deux lois, on veille aussi à ce que les travaux effectués soient réellement nécessaires, puisque c'est bien le sens de la LDTR que de n'autoriser des travaux que lorsqu'ils sont nécessaires.

S'agissant de la LDTR, puisque le Grand Conseil a sur sa table un projet de loi qui vise à assouplir les deux lois actuelles sur la protection du parc locatif, nous avons constaté que, depuis cinq ans, les prix des appartements mis en vente et soumis à une autorisation LAAL ont augmenté de plus de 60 %. C'est impressionnant ! On est aujourd'hui à des prix de l'ordre de 8000 francs le m² en moyenne pour les dossiers LAAL, donc tous les dossiers de logements locatifs transformés en propriétés individuelles, mais pas de constructions directement en propriétés individuelles. Cela ne donne qu'un aperçu du marché du logement. Il y a une très forte augmentation des demandes d'autorisations d'aliénations d'immeubles ; pour ce qui est des rénovations, donc de tous les dossiers LDTR soumis à la Commune pour préavis, puis au Canton, nous constatons que le prix moyen après travaux de rénovation reste constant depuis cinq ans ; cela montre bien l'utilité de ce dispositif. On est sur des tarifs inférieurs à 250 francs le m² après travaux – je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais je peux le retrouver si cela vous intéresse. Ces données montrent bien que l'objectif de la loi est de préserver un parc locatif qui reste, dans l'ensemble, accessible à une majorité de la population et qu'il y ait des logements à pénurie. La LDTR remplit finalement assez bien cet objectif, puisque le contrôle des loyers qui s'effectue après travaux permet de garder des loyers raisonnables.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Cette discordance entre le Canton et la Commune cessera-t-elle dès le 10 janvier ?

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Nous verrons.

Réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la Commune de Lausanne

Préavis N° 2011/47 du 5 octobre 2011

Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 500 000 francs pour permettre l'établissement sur l'ensemble de la commune de Lausanne de modèles numériques d'altitude de hautes précisions et fiabilité, à savoir un modèle numérique de terrain (MNT) et un modèle numérique de surface (MNS), basés sur un levé LIDAR (Light Detection And Ranging) ainsi que la réalisation de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto numérique de haute

résolution par photogrammétrie (environ 10 cm au sol par pixel) afin d'assurer une acquisition de données altimétriques et photographiques de base dans une seule campagne de détermination de qualité et homogène sur le territoire communal.

2. Préambule

La première campagne de prises de vues couleurs sur la commune de Lausanne a été effectuée en 1971 et renouvelée approximativement tous les cinq ans selon un plan de vol identique. Ces prises de vues, qui sont disponibles au travers du système Goéland, ont fréquemment été utilisées dans le cadre d'études de plans partiels d'affectation (PPA) ou d'aménagements particuliers.

Votre Conseil a adopté en date du 20 mars 2001 le préavis numéro 195 allouant un montant de 300 000 francs pour la photogrammétrie et à l'orthophoto de la zone urbaine de la Commune. Le modèle numérique de terrain et la première orthophoto de la Ville ont ainsi pu être réalisés par photogrammétrie. Ces géodonnées de base ont servi comme références dans de nombreux projets importants, comme le métro m2.

Lorsque la nature déploie toute sa croissance, le vol infrarouge permet de détecter et de reconnaître l'état de santé réel de la végétation et des arbres d'avenue en particulier. La première campagne de photos infrarouges a eu lieu en juillet 1975 et a été répétée plusieurs fois, la dernière ayant eu lieu en 2006.

Depuis plusieurs années, la télédétection par LIDAR est largement utilisée et permet de réaliser à des coûts raisonnables des modèles numériques d'altitude de haute précision et fiabilité aussi bien pour le terrain que pour les objets bâtis et la végétation. Aujourd'hui, la Commune de Lausanne ne dispose pas d'une modélisation systématique des bâtiments et autres constructions en trois dimensions. Cependant, aujourd'hui, la représentation en trois dimensions du territoire par modélisation ou animations devient indispensable pour accompagner les réalisations importantes et un outil de plus en plus utilisé pour la planification de l'aménagement urbain.

L'établissement de modèles numériques d'altitude et d'une orthophoto de haute qualité sur la Commune de Lausanne permettra de disposer d'une information de base moderne, précise, fiable et homogène sur l'ensemble du territoire communal et d'éviter des campagnes d'acquisition sectorielles pour les différents projets liés à la réalisation de quartier et d'infrastructures publiques. Globalement, les acquisitions projet par projet seront plus onéreuses qu'une acquisition généralisée sur l'ensemble du territoire communal.

Les domaines d'utilisation prioritaires de ces géodonnées altimétriques et photographiques de haute qualité sont : infrastructures et aménagements urbains, urbanisme, architecture, mensuration officielle, cadastres divers, gestion des risques, cartographie des dangers naturels, caractéristiques géologiques, forêt, agriculture, environnement et énergie.

3. Données altimétriques et orthophotos actuellement disponibles sur la Commune de Lausanne

3.1 Modèles numériques d'altitude

Actuellement, trois modèles numériques d'altitude existent sur tout ou partie du territoire communal. Il s'agit des données suivantes :

- a. Un modèle numérique de terrain datant de 2001, obtenu par photogrammétrie, couvre la Ville de Lausanne avec une densité de 4 points/m². La précision altimétrique de ce modèle est de ± 30 cm (erreur moyenne) avec des erreurs individuelles de l'ordre du mètre.
- b. Un modèle numérique de terrain et un modèle numérique de surface ont été établis par technologie LIDAR par la Confédération en 2001-2002 avec une densité approximative d'un point/m². La précision altimétrique de ces modèles est de ± 50 cm (erreur

moyenne) avec des erreurs individuelles de l'ordre de 1,5 mètres. Ces deux modèles, même si leur précision et fiabilité ne sont pas optimums, constituent des données de base pour de nombreux projets sous forme de données brutes, de produits altimétriques dérivés (courbes de niveaux, ombrages, profils, pentes, rayonnement, visibilité, hauteur de bâtiments, etc.) ou de données intégrées dans des logiciels de simulation (ensoleillement, chutes de blocs, inondations, bruits, etc.).

- c. Une modélisation du terrain sous forme de courbes de niveau et des bâtiments en trois dimensions, obtenue par restitution photogrammétrique, couvre environ le tiers de la Ville de Lausanne. Les informations ont été acquises au fur et à mesure des projets d'envergure sur la Commune pour l'établissement des maquettes principalement. La précision altimétrique de ce modèle est ± 30 cm (erreur moyenne) avec des erreurs individuelles de l'ordre du mètre.

Ainsi, les modèles numériques d'altitude existants sur la Commune de Lausanne datent de dix ans environ et ils deviennent difficilement exploitables, en termes d'actualité, de précision et de fiabilité, pour répondre de manière satisfaisante aux besoins des projets d'envergure comme les Axes Forts des Transports Publics Urbains ou Métamorphose.

3.2 Orthophotos

Plusieurs orthophotos de résolution et d'actualité différentes représentant tout ou partie du territoire communal peuvent être utilisées par les projets d'agglomération ou communaux. Il s'agit des produits suivants :

- a. Orthophoto de 2001 couvrant la zone urbaine du territoire communal avec une résolution de 10 cm au sol par pixel (© Commune de Lausanne) ;
- b. Orthophoto de 2004 couvrant toute l'agglomération lausannoise avec une résolution de 50 cm au sol par pixel (© Office fédéral de topographie) ;
- c. Orthophoto de 2006 couvrant toute l'agglomération lausannoise avec une résolution de 25 cm au sol par pixel (© Office fédéral de topographie) ;
- d. Orthophoto de 2008 couvrant la zone urbaine du territoire communal avec une résolution de 10 cm au sol par pixel (© Commune de Lausanne).

De plus, différentes orthophotos peuvent être visualisées directement sur des sites cartographiques disponibles sur internet, généralement bien actualisés et avec des résolutions de l'ordre de 25 cm au sol par pixel. Le plan de Ville (city map) de la Commune est basé depuis quelques années sur la solution Google Maps permettant de couvrir la localisation de Lausanne et de sa région sans discontinuité. Toutefois, ces produits ne peuvent pas être utilisés dans le cadre de projets d'agglomération ou communaux en raison des restrictions d'utilisation fixées par les fournisseurs. Il est aussi utile de mentionner que la résolution optimale en milieu urbain est de 10 cm au sol par pixel afin de pouvoir identifier les principaux détails des bâtiments et des objets du mobilier urbain.

4. Projet

4.1 Réalisation de nouveaux modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR sur l'ensemble de la Commune de Lausanne

L'objectif est d'établir un nouveau modèle numérique de terrain (MNT) correspondant à la morphologie du sol sans tenir compte des éléments construits et de la végétation, ainsi qu'un nouveau modèle numérique de surface (MNS) qui lui, au contraire, comprend les éléments construits et la végétation en améliorant la précision altimétrique d'un facteur 3 par rapport aux géodonnées existantes sur la Commune.

Les systèmes LIDAR ou laser aéroportés mesurent la distance entre le sol et l'avion à l'aide d'un télémètre laser. Afin de pouvoir attribuer l'altitude, mesurée par le laser, à une paire de coordonnées précises à la surface du sol, le positionnement absolu du faisceau

laser lors de la mesure est déterminé grâce aux informations enregistrées conjointement par un GPS (Global Positioning System) et une centrale inertielle.

Jusqu'à 200 000 impulsions laser sont enregistrées à chaque seconde. Les données sont alors traitées pour produire un fichier de coordonnées (x, y, z, classification, intensité, etc.). Le traitement des mesures et le filtrage des résultats permettent de distinguer une altitude « terrain » (MNT) et une altitude correspondant aux sommets des objets toits, arbres, etc. (MNS). Le système LIDAR permet ainsi d'obtenir une densité très importante de points à moindre coût.

Le produit brut fourni par le système est donc un ensemble de points répartis aléatoirement d'une densité de l'ordre de 5 à 10 pt/m², ce qui représentera environ 1,6 milliards de points. La précision approximative et indicative de données brutes est de 15 cm en altimétrie et 20 cm en planimétrie. Cette précision dépend de la nature de la couverture du sol.

La classification des points bruts en 9 catégories d'occupation du sol permet d'améliorer fortement l'interprétation des modèles d'altitudes et leur fiabilité.



Figure 1: relevé LIDAR 2010 Ville de Neuchâtel

L'étendue des travaux portera sur un périmètre défini selon la distribution officielle des cartes nationales de l'Office fédéral de topographie : 1223-33, 1223-34, 1223-43, 1243-11, 1243-12, 1243-21, 1243-13, 1243-14, 1243-23, 1243-31, 1243-32, 1243-41, représentant une surface de 15 750 ha. Ce découpage permet de faciliter l'agrégation de nombreuses autres géodonnées cantonales ou fédérales gérées généralement selon cette distribution.

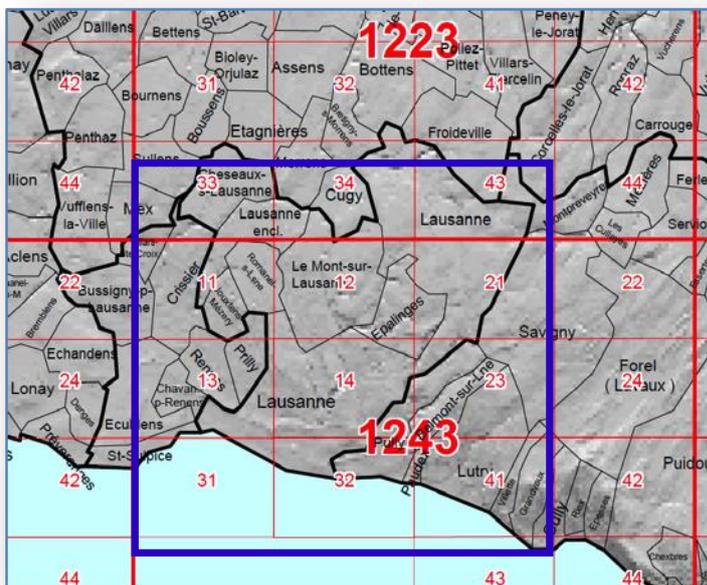


Figure 2: périmètre du projet

Les caractéristiques techniques générales des produits MNT et MNS sont résumées par le tableau ci-après.

Caractéristiques	Description
Densité moyenne de points	Variante 1 : min 5 pts/m ² sur l'ensemble du périmètre Variante 2 : min 10 pts/m ² sur l'ensemble du périmètre
Précision altimétrique	< 0.15m
Classification des points bruts	Les 9 classes ci-après : 1. Sol (surface perméable) 2. Sol (surface non perméable) 3. Basse végétation (< 1m du sol) 4. Végétation (> 1 m du sol) 5. Bâtiments et couverts 6. Lignes aériennes, mâts, antennes diverses, etc. 7. Ponts et passerelles 8. Grues 9. Véhicules (voiture, bus, camion, train, etc.)
Période de vol	Février - mars 2012 (LIDAR)

Les produits mis à disposition suite au vol LIDAR et gérés par le Service de la coordination et du cadastre dans les cadres de référence suisses MN95/RAN95 (CH1903+) et MN03/NF02 (CH1903) sont les suivants :

- points bruts non filtrés issus du vol (fichier LAS) ;
- modèle numérique de terrain classifié ;
- modèle numérique de terrain selon grilles interpolées ;

- modèle numérique de surface classifiée ;
- modèle numérique de surface selon grilles interpolées.

Grâce à ces données de base, il sera possible d'établir d'autres produits dérivés sectoriels ou sur l'ensemble de la Commune selon les besoins d'études spécifiques et de projets.

4.2 Réalisation de photographies aériennes couleurs et infrarouges, ainsi que d'une orthophoto numérique de haute résolution

L'objectif est de réaliser des photographies aériennes et infrarouges ainsi qu'une orthophoto numérique de 10 cm au sol par pixel sur le même périmètre d'acquisition que les modèles numériques d'altitude. Avec le développement des caméras numériques, les photographies infrarouges sont prises en même temps que les photographies couleurs mais en utilisant simultanément d'autres canaux libres de fréquences différentes de la caméra.

L'orthophoto est le produit qui résulte de l'assemblage des parties des photographies aériennes rectifiées pour supprimer les distorsions dues à la projection centrale des photographies et au relief du terrain. Il s'agit donc finalement d'une photographie corrigée géométriquement de telle façon qu'elle soit superposable à un plan ou à toute autre donnée géoréférencée.

L'orthophoto est un produit qui est fortement utilisé dans les différents processus administratifs de la Commune, par le Corps de police et le Service de la protection et du sauvetage, ainsi que dans les projets les plus divers.

Les caractéristiques techniques générales de l'orthophoto sont résumées par le tableau ci-après.

Caractéristiques	Description
Dimension du pixel au sol	10 cm
Précision planimétrique	± 20 cm (erreur moyenne)
Période de vol	Juillet – août 2012 (photogrammétrie)

Il est possible que dans le courant de l'année 2012, un partenariat entre l'Office fédéral de topographie et des photogrammètres privés aboutisse à la mise à disposition sur le marché d'orthophotos numériques de haute résolution satisfaisant les besoins communaux. Si ce projet se réalise, une appréciation de la situation sera effectuée, le moment venu, pour évaluer les avantages et inconvénients d'attribuer un mandat ou d'acheter des produits photogrammétriques déjà réalisés afin de choisir la solution économiquement la plus avantageuse pour la Commune de Lausanne.

5. Utilité et domaines d'application de ces géodonnées altimétriques de base et de l'orthophoto

A l'heure actuelle, il est de plus en plus difficile de travailler uniquement en deux dimensions dans les projets liés au territoire. La connaissance de la troisième dimension devient donc un atout non négligeable dans la conception des projets et pour la gestion du territoire.

A partir des nuages de points LIDAR, il est possible de générer un grand nombre de produits dérivés représentant le territoire en trois dimensions tels que les modèles numériques de surface (MNS) et de terrain sous différentes formes, les courbes de niveaux, le calcul d'ombres portées, les profils en long et en travers, les pentes et directions d'écoulement, le rayonnement solaire, l'analyse de visibilité (impacts sur le paysage), les bâtiments en trois dimensions, etc.

Ces produits dérivés sont alors fortement utiles dans un grand nombre de domaines liés à la gestion du territoire et peuvent jouer un rôle significatif d'aide à la décision et de communication dans les projets de construction et d'urbanisme. D'une part, ils vont amener nécessairement un gain de temps dans l'établissement d'avant-projet et une

meilleure productivité. En effet, les données recouvriront l'ensemble du territoire lausannois et ses alentours et seront accessibles directement aux utilisateurs au travers de diverses applications métier. D'autre part, on évite de cette manière que l'acquisition de la troisième dimension se fasse partiellement par zones, à des intervalles de temps différents et par des prestataires multiples ayant chacun leurs conditions d'utilisation.

Enfin, la Commune de Lausanne, en tant que propriétaire de ces géodonnées, pourra répondre en partie à ses propres besoins, sans demander systématiquement des prestations éparses et souvent coûteuses à des mandataires externes.

Pour illustrer ces propos, voici quelques exemples d'utilisation de ces données de base LIDAR envisagés au sein des services communaux :

Infrastructure et aménagement urbain

Les données LIDAR permettent d'établir des profils en long et profils en travers du territoire pour la planification des réseaux routiers et Axes Forts de Transports Publics Urbains ainsi que pour déterminer et optimiser des volumes de déblais et de remblais.

Urbanisme et architecture

La Ville de Lausanne étant en pleine métamorphose, les modèles issus des données LIDAR offrent un potentiel important au niveau de la planification urbaine, notamment comme données de base pour :

- l'analyse des ombres portées de nouveaux bâtiments et de l'ensoleillement ;
- l'étude de l'impact visuel de nouvelles infrastructures dans le paysage ;
- l'établissement de maquettes et d'animations en trois dimensions ;
- la détermination du volume habitable ;
- la connaissance de l'évolution du bâti.

Mensuration officielle et cadastres divers

A l'aide des données LIDAR, il est possible de :

- déterminer des courbes de niveau ;
- déterminer rapidement l'altitude au décimètre en tout lieu ;
- permettre la production des orthophotos ;
- définir la couverture du sol et déterminer certains éléments (chemins en forêt, cours d'eau, limites de la forêt) ;
- déterminer la hauteur des bâtiments et modéliser ces derniers en trois dimensions.

Gestion des risques, cartographie des dangers naturels et caractéristiques géologique

La connaissance du relief est importante pour la cartographie des dangers naturels et pour l'évaluation des risques. Le modèle numérique d'altitude peut notamment être utilisé pour :

- définir les zones inondables ;
- caractériser les zones de glissement de terrain ;
- analyser les pentes à risque et failles diverses ;
- déterminer les failles et périmètres géologiques.

Forêt et agriculture

Grâce à la génération du modèle numérique de hauteur (MNS – MNT), il est possible de déterminer le volume de bois (biomasse) et du taux de boisement. En comparant des données d'années différentes, on peut alors connaître les changements et l'évolution de la forêt.

Environnement et énergie

Les données en trois dimensions peuvent notamment servir à définir les limites d'un bassin versant et à effectuer des simulations de l'écoulement dans les projets d'hydrologie. Elles peuvent permettre également d'évaluer les caractéristiques de la couverture du sol (perméable/imperméables) et le potentiel du bois-énergie ou de l'énergie solaire.

6. Collaboration avec l'Etat de Vaud et les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

L'Etat de Vaud par son Office de l'information sur le territoire dirige l'établissement et le renouvellement de la Mensuration officielle sur l'ensemble du Canton et adjuge les mandats correspondants. Dans ce contexte, une collaboration scientifique avec l'Etat de Vaud est sollicitée afin que ce projet puisse être considéré comme projet pilote pour le Canton. A ce titre, une demande de participation financière de 30'000.- francs est en cours auprès de l'Office de l'information sur le territoire.

Les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont décidé de participer à ce projet en le finançant par leurs budgets sous réserve de l'acceptation par les Conseils communaux respectifs. Les participations desdites Communes seront de l'ordre de 35 000 francs pour obtenir l'ensemble des produits sur leurs territoires communaux.

7. Aspects financiers**7.1 Coût du projet**

Les prix, ci-après, sont fondés sur des offres et des décomptes finaux de réalisations concrètes effectuées dans les Cantons de Genève et de Neuchâtel, ainsi que des prix unitaires de la société Swissphoto AG à Watt (ZH).

Poste	Désignation des travaux, équipements et mandats	Montants TTC
1.	Réalisation de nouveaux modèles numériques d'altitude par technologie laser	110'000 francs
2.	Mandats spécifiques pour la gestion des géodonnées numériques et la réalisation de produits dérivés	100'000 francs
3.	Réalisation de photographies aériennes couleurs ainsi qu'une orthophoto numérique de haute résolution	65'000 francs
4.	Réalisation de photographies aériennes infrarouges	15'000 francs
5.	Equipements spécifiques pour le traitement et la gestion des données brutes laser et des produits dérivés	190'000 francs
6.	Divers et imprévus	20'000 francs
Total		500'000 francs

7.2 Recettes escomptées

Ce projet se déroulera avec une collaboration étroite avec l'Etat de Vaud et les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Les recettes suivantes sont prévues sous forme de collaboration scientifique et de ventes de produits.

Poste	Désignation des recettes	Montants TTC
1.	Contribution des Communes de Pully, Paudex	30'000 francs

	et Belmont-sur-Lausanne pour la réalisation des nouveaux modèles numériques d'altitude	
2.	Contribution des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne pour les photographies aériennes couleurs et infrarouges et l'orthophoto numérique de haute résolution	5'000 francs
3.	Contribution de l'Etat de Vaud dans le cadre de la collaboration scientifique	30'000 francs
4.	Ventes diverses de produits	5'000 francs
	Total	70'000 francs

7.3 Impact sur le personnel

La réalisation de ce projet se fera sans demande de poste supplémentaire.

7.4 Plan des investissements

Ce projet figure au plan des investissements pour les années 2012 à 2015 pour un montant de 500 000 francs. L'étalement prévu des dépenses est de 250 000 francs en 2012 et le même montant en 2013.

7.5 Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles peuvent être estimées selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 3,25 % et une durée d'amortissement de cinq ans à 110 000 francs.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/47 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 500 000 francs pour la réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la Commune de Lausanne ;
2. d'amortir annuellement le crédit susmentionné à raison de 100 000 francs par la rubrique 4100.331 du Service de la coordination et du cadastre ;
3. de faire figurer sous les rubriques 4100.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.
4. de porter en amortissement du crédit ci-dessus les participations financières et recettes à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Albert Graf (UDC), rapporteur, Marc-Olivier Buffat (PLR), Jean-François Cachin (PLR), Alain Hubler (La Gauche), André Mach (Soc.), Manuela Marti (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Bertrand Picard (PLR), Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Albert Graf (UDC), rapporteur :

Rapporteur : M. Albert Graf

Membres : M^{me} et MM. Manuela Marti, André Mach, Roland Rapaz, Marc-Olivier Buffat, Bertrand Picard, Alain Hubler, Jean-François Cachin et Roland Ostermann

Excusé : M. Claude Bonnard

Municipalité : M. Olivier Français, directeur des Travaux

Administration : M. Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre et M^{me} Isabelle Brandt, secrétaire qui a rédigé les notes de séance, que nous remercions chaleureusement.

La commission s'est réunie le vendredi 18 novembre 2011 à la salle 368, rue du Port-Franc 18.

Après une brève présentation des collaborateurs de l'administration communale, le directeur des Travaux, M. Olivier Français, a détaillé le contexte de ce préavis technique. Il a relevé tout particulièrement la nécessité de réaliser des vols photogrammétriques réguliers ou d'acheter des produits équivalents sur le marché afin de disposer d'orthophotos actualisées et de bonne qualité pour étudier la situation et l'évolution de la ville, tant au niveau urbanistique que de la végétation. De plus, les nouvelles technologies LIDAR se mettant en place, il est possible d'établir des modèles altimétriques de terrain et de surface avec une grande précision, éléments qui sont importants dans l'établissement des projets, notamment pour l'établissement d'images ou de vidéos de synthèse.

Un commissaire a demandé différentes informations sur les avantages d'une acquisition par rapport à une location des équipements LIDAR, de la durée de vie prévisible de ces nouvelles informations, de l'impact sur la formation des collaborateurs et de la mise à disposition de ces nouvelles informations à la consultation du public.

M. le directeur a précisé qu'il s'agissait d'un achat de prestations dans un domaine où l'obsolescence des équipements est très rapide. De plus, les géoinformations ont toujours un intérêt historique mais il sera vraisemblablement nécessaire de réaliser à nouveau un tel projet dans un délai de dix à quinze ans pour suivre l'évolution de la ville et tenir compte de l'avancement des technologies. Au niveau de la formation, il s'agit d'une continuité dans des domaines en constante mutation et ces nouvelles informations complèteront le guichet cartographique qui est déjà disponible sur l'intranet et l'internet.

La commission s'est interrogée sur les participations du Canton et de communes partenaires. Il est à signaler que la contribution cantonale est à bien plaisir et celle des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été déterminée proportionnellement aux surfaces concernées avec une majoration pour tenir compte des coûts administratifs et de conduite du projet. Les autres communes touchées seront approchées pour participer au projet dans le contexte de sa réalisation.

Concernant l'orthophoto, le préavis prévoit que si un partenariat entre l'Office fédéral de topographie et des photogrammètres privés aboutit à la mise à disposition sur le marché d'orthophotos numériques de haute résolution satisfaisant les besoins communaux, la tendance sera plutôt d'acheter le produit existant plutôt que d'en réaliser un nouveau. La

commission a insisté pour que cette option soit prise même si le produit de la Confédération n'était disponible qu'en 2013.

La réalisation de ce projet se fera sans demande de poste supplémentaire. En effet, ces produits permettront d'éliminer quelques travaux sur le terrain qui compenseront en partie la production des produits élaborés à partir des données brutes. Une somme de 100 000 francs est prévue dans le préavis afin de donner quelques mandats ciblés pour des produits dérivés.

A la question d'un commissaire sur la possibilité de compléter les capteurs de l'avion ou de l'hélicoptère par un équipement thermographique, le Directeur a précisé que pour la Municipalité, la thermographie des bâtiments nécessite de prendre l'objet dans ses cinq faces – les quatre façades et le toit. De plus, les caractéristiques des vols et ses périodes dans la journée sont différents entre un vol topographique et un vol thermographique.

Dans le cadre des discussions, il a été précisé que ces nouvelles informations altimétriques et photographiques seraient visibles au travers du guichet cartographique sur internet. Toutefois, elles ne pourront pas être téléchargées sans autorisation ou contrat spécifique.

Au terme du débat, la commission vote, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du préavis.

La commission s'est également prononcée favorablement pour le lancement de suite de l'appel d'offres afin de pouvoir démarrer le projet LIDAR (modèles altimétriques) en février-mars 2012 ; comme indiqué plus haut, pour l'orthophoto, il est demandé d'approfondir d'abord la possibilité d'une collaboration avec l'Office fédéral de topographie.

Discussion

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'ai une question gênante. En début de séance, on a entendu dire beaucoup de mal des urgences demandées par le Conseil. En application du Règlement, ne devrions-nous pas aussi décider d'abord si nous accordons l'urgence ou non aux propositions de la Municipalité ? L'article 55 dans lequel on s'est baigné tout à l'heure nous dit : « (...) l'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil, notamment à la demande de la Municipalité ». Voilà, je jette ce pavé dans la mare avant qu'elle ne soit gelée.

Le président : – On remercie M. Ostermann d'attirer notre attention sur ce problème ; on l'avait bien sûr déjà identifié. Pour renoncer formellement à l'urgence, il faut qu'un conseiller en fasse la demande. Il me semble que je n'ai pas vu de conseiller demander qu'on renonce à l'urgence.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – L'urgence a été annoncée au sein de la commission. Pour clarifier les choses, ces travaux ne peuvent se faire qu'en période hivernale et c'est un outil indispensable pour notre planification des travaux et d'aménagement du territoire ; cela permet d'avoir une résolution optimale sur les objets sur notre territoire. Cela permet aussi d'avoir une meilleure communication sur les objets qu'on montrera, ainsi que pour les projecteurs.

Les projets qui vous seront présentés dans le cadre de Métamorphose nous permettront d'avoir une meilleure compréhension des objets qu'on vous proposera progressivement, en particulier en ce qui concerne les plans partiels d'affectation, voire des projets complexes qui touchent essentiellement l'architecture et le domaine public ; je pense à l'aménagement des différentes parties de notre territoire. Je vous recommande de soutenir la commission, qui a reconnu cette urgence lors des échanges que nous avons eus. Il est vrai qu'elle n'a

pas formellement voté cette demande préalable que nous avons exprimée lors de la commission.

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – Vous étiez aussi dans la commission, monsieur Ostermann. La commission s'est également prononcée favorablement sur le lancement de suite de l'appel d'offres afin de pouvoir démarrer le projet LIDAR, modèle altimètre, en février ou mars 2012, comme indiqué plus haut. En ce qui concerne l'orthophoto, il est demandé d'approfondir d'abord la possibilité d'une collaboration avec l'Office fédéral de topographie. Vous étiez au courant, donc votre intervention pour supprimer cette urgence m'étonne.

Le président : – M. Ostermann a expliqué qu'il souhaitait alimenter notre réflexion à propos de l'article 55. On ne va pas ouvrir un débat plus important là-dessus. Je vous propose de poursuivre avec le fond de l'affaire.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je voulais revenir à la forme. Il faudrait qu'on puisse dire maintenant que quand il y a urgence de la Municipalité, elle est accordée d'office par le Bureau ; je suis pour qu'il y ait des urgences de la Municipalité. C'est le Bureau qui décide et on s'arrête là. Mais si on applique l'article 55, comme on vient de le faire pour l'initiative de La Gauche, il devrait y avoir décision du Conseil. Vous avez mis la main dedans, donc il faut y aller complètement.

Le président : – Les urgences passent par le Bureau ; on les reçoit avant la séance et on peut effectivement s'interroger sur leur qualité. Il n'y a pas eu d'opposition aux urgences municipales, c'est pour cela qu'elles vous sont présentées ce soir. Maintenant, si un conseiller veut, par motion d'ordre – vous en avez la possibilité – remettre cela en cause, il peut le faire officiellement. Cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Un petit clin d'œil à M. le municipal Pidoux : j'avais déposé un postulat pour une thermographie aérienne que ce Conseil a rejeté sur demande de la Municipalité. Je vois qu'on procède ici, dans les conditions demandées, à une thermographie ; on parle de photos infrarouges, mais cela revient au même, c'est la même chose. Je remercie la Municipalité de faire une thermographie de la ville par voie traverse. J'attends avec impatience de voir les résultats.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je réponds au clin d'œil. Effectivement, ce qui vous est demandé ici, c'est une sorte de carte de la ville ; M. Trezzini demandait dans sa motion une autre sorte de carte, qui présuppose des opérations de graphie qui ne se passent pas exactement au même moment. Il est évident que la carte de base qui pourra être fournie à travers l'opération demandée par le préavis sera utile pour toute une série d'opérations, mais nous disposons d'ores et déjà d'un certain nombre de cartes. Nous avons fait un cadastre solaire de la ville pour le solaire photovoltaïque ; nous n'avons évidemment pas utilisé les cartes en question, néanmoins nous avons pu superposer un certain nombre de cartes avec des critères d'inclusion ou d'exclusion dans ce cadastre solaire. Le travail nous sera encore facilité avec l'opération qui vous est demandée ici, mais nous avons néanmoins pu le faire jusqu'à maintenant.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je renonce.

La discussion est close.

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – La commission a accepté les conclusions du préavis à l'unanimité des membres présents.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/47 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 500 000.– pour la réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la commune de Lausanne ;
2. d'amortir annuellement le crédit susmentionné à raison de Fr. 100 000.– par la rubrique 4100.331 du Service de la coordination et du cadastre ;
3. de faire figurer sous les rubriques 4100.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de porter en amortissement du crédit ci-dessus les participations financières et recettes à recevoir.

**Extension du centre de vie infantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE)
Octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire**

Préavis N° 2011/48 du 5 octobre 2011

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

1. Objet du préavis

Pour répondre à un manque de places d'accueil pour jeunes écoliers (4 à 8 ans) dans le quartier de Chailly-Roveréaz et revaloriser le collège du Val d'Angrogne, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de fr. 120 000.–. Ajouté à des financements extérieurs (propriétaire, Fondation La Pouponnière et l'Abri, OFAS, FAJE), ce crédit permettra de transformer une salle de classe et la salle de rythmique du collège en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 24 places, voire 36 à midi, de rafraîchir les 3 classes restantes et de remplacer la totalité du mobilier scolaire.

Afin de permettre l'ouverture de cette UAPE dès la rentrée scolaire 2012, la Municipalité demande également un crédit spécial de frs 120 000.– sur le budget 2012 en augmentation de la subvention versée à la Fondation La Pouponnière et l'Abri, qui gère le Centre de vie infantine de Chailly, pour couvrir les charges nettes d'exploitation.

2. Historique et situation actuelle

Le site de la Vallée d'Angrogne se trouve à 300 m du Pont de Chailly en direction de Pully La Rosiaz. Il se situe sur une pente assez prononcée entre la rive gauche de la Vuachère et l'avenue de Chailly. Il résulte de l'acceptation par le Conseil communal du plan partiel d'affectation N° 510, dit de la « Vallée d'Angrogne » en 1968¹. Dans les années 70, la Société coopérative d'habitation Bellerive (SCHB) a construit trois groupes d'immeubles locatifs et a réservé, en accord avec la direction des écoles de l'époque, une surface de 650 m² pour aménager un petit collège primaire de deux étages, au rez et 1^{er} étage du bloc A d'immeubles locatifs, comprenant 4 salles de classe, une salle de rythmique, une salle des maîtres et 3 groupes WC. Tout ou partie de ces classes furent utilisées dès l'année scolaire 1975-1976 et jusqu'en juin 2010. En 2008-2009, des parents inquiets adressaient au Grand Conseil une pétition demandant le maintien de ce petit collège. Comme les infrastructures scolaires sont de la responsabilité des communes, le Grand Conseil n'est pas entré en

¹ BCC 1968 pp 716-724.

matière. En guise de réponse à ce collectif de parents, une confirmation leur a été transmise pour affirmer la volonté communale de maintenir ces classes.

Mais, à partir de 2007, la situation s'est sensiblement modifiée. En effet, en raison de l'augmentation de la demande en structures d'accueil qui se sont fortement développées dans le quartier de Chailly, les classes du Val d'Angrogne se dépeuplent. Au point que, pour l'année scolaire 2010-2011, les effectifs des élèves du cycle initial et du premier cycle primaire étaient trop faibles pour justifier le maintien des deux classes existantes. Or, la cause de la désaffectation de ces classes ne s'explique pas par une diminution du nombre d'enfants dans le quartier mais par la nécessité d'en scolariser une grande partie à Chailly, afin de permettre d'assurer leur prise en charge extrascolaire. D'ailleurs, l'analyse du nombre d'enfants qui entreront au cycle initial en 2011, 2012 et 2013 montre déjà que le quartier proche du collège comprend un nombre d'enfants largement suffisant pour justifier le maintien d'une petite école de proximité. Après avoir examiné diverses solutions et réuni les différentes personnes concernées, le principe du maintien de deux classes ainsi que l'éventualité d'une future troisième classe a été retenu. Toutefois, la condition de ce maintien est la création, dans le collège du Val d'Angrogne, d'une structure d'accueil parascolaire destinée à la fois aux élèves des classes enfantines et primaires.

Au début de l'année 2010, la décision est prise de fermer ces classes pendant l'année scolaire 2010-2011 afin de réaliser cette structure. Dans un premier temps, le propriétaire a accepté de financer ces transformations mais, devant l'ampleur des travaux, a pondéré ses propos en déclarant qu'il ne prendrait en charge qu'une partie des travaux. Dès lors, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a entamé des négociations avec la SCHB et un accord est intervenu tardivement. Toutefois, le Service des écoles primaires et secondaires dut prendre la décision de prolonger d'une année la fermeture du collège et en informa les parents du quartier en mai 2011. Parallèlement, un mandat fut donné à un bureau d'architectes de la place pour planifier et deviser ces transformations. A mi-juillet 2011, tous les éléments financiers étaient connus.

3. Projet

3.1 Programme

Le projet prévoit la transformation de la salle de rythmique et d'une salle de classe en UAPE d'une capacité de 24 places, voire 36 à midi ; le rafraîchissement des trois classes restantes et de la salle des maîtres ainsi que le remplacement complet du mobilier scolaire qui date de l'ouverture de ce petit collège en 1975. De plus, conformément aux nouvelles directives cantonales de 2011 concernant l'amiante, l'Institut Universitaire romand de Santé au Travail (IST) a été mandaté pour une expertise. Il en ressort une présence d'amiante dans la colle de carrelage, dans les sols et dans les murs. Ce projet, qui nécessite un assainissement avant tout travail de transformation (degré d'urgence III), inclut donc le désamiantage du collège.

3.2 Concept d'intervention/ Description des travaux

Suite aux investigations de l'IST, voir supra, les travaux préliminaires de désamiantage seront effectués par une entreprise spécialisée avant de pouvoir initier le chantier. Les surfaces concernées se trouvent dans les blocs sanitaire/vestiaire existants. Une installation de chantier spécifique sera mise en place. Les matériaux contenant de l'amiante seront ensuite acheminés et éliminés selon la procédure adéquate pour ce type de polluant. Après les travaux préparatoires (installation de chantier, démolition et dépose des sols) une entreprise de maçonnerie effectuera les percements et les carottages nécessaires afin de permettre les nouvelles installations techniques. Au niveau du bâtiment, les installations électriques et sanitaires seront adaptées aux nouveaux espaces et aux normes actuelles. Une cuisine de finition, avec steamer et lave-vaisselle semi-professionnel à cycle rapide, sera installée pour permettre la gestion des repas pour les enfants. Il est prévu également d'équiper ce lieu d'une colonne de lavage-séchoir. D'importants travaux de menuiserie

sont également au programme : nouvelles parois, cloisons, portes et armoires fixes. Les sols seront rénovés en linoléum alors que les faux-plafonds seront remplacés et munis d'une protection acoustique performante. Enfin, tous les murs et boiseries existants seront repeints.

4. Coût des travaux et calendrier – Plan de financement

4.1 Coût des travaux

Selon le devis produit par le bureau d'architectes mandaté, le détail des coûts se présente comme suit :

CFC	1	Travaux préparatoires : Démolition, installation de chantier, gestion des déchets, démolition des galandages, des menuiseries, de tous les plafonds et des équipements existants, arrachage de tous les sols		35'000
CFC	2	Bâtiment		560'000
	21	Maçonnerie	3'000	
	22	Gros œuvre 2	11'000	
	23	Installations électriques	60'000	
	24	Installations chauffage, ventilation	18'000	
	25	Installations sanitaires et agencement de cuisine	83'500	
	27	Aménagements intérieurs I Plâtrerie, menuiserie, cloisons mobiles, cylindre	156'000	
	28	Aménagements intérieurs II Chapes, revêtements de sol, faux-plafonds, peinture intérieure, nettoyage	89'500	
	29	Honoraires	139'000	
CFC	5	Frais secondaires		27'500
	51	Autorisations, taxes	17'300	
	5.2	Frais de reproduction	4'000	
	5.3	Assurances	3'000	
	5.5	Prestations du maître de l'ouvrage	3'200	
CFC	6	Divers et imprévus		45'000
		Travaux de désamiantage		32'500
		Total TTC 1		700'000
CFC	9	Mobilier scolaire (devis fourni par le Service des écoles primaires et secondaires)		117'000
		Mobilier unité d'accueil		50'000
		Total TTC 2		867'000

4.2 Plan de financement

Le plan de financement est très particulier puisqu'il comprend 6 acteurs qui sont :

publics (4) : Ville de Lausanne, OFAS, FAJE, SAJE (s/budget 2011) et

privés (2) : SCHB, Fondation La Pouponnière et l'Abri.

Il se décompose comme suit :

OFAS	Aide au démarrage	60'000
FAJE	Aide au démarrage	80'000
SCHB	Accepte d'investir 50% du coût des travaux (au maximum frs 350'000.-) mais en adaptant le loyer à frs 200.-/m ² annuel. De plus, le propriétaire s'engage, à ses frais, à financer le rafraîchissement des trois classes restantes et de la salle des maîtres.	335'000
SAJE s/Budget 2011	L'exercice 2010 de l'exploitation des 4 sites d'accueil de la Fondation La Pouponnière et l'Abri s'est terminé avec un excédent de recettes de frs 445'890.59 sur un budget de frs 4'799'300.- pour la Ville de Lausanne. Cette situation est due à trois facteurs : a) augmentation de la part payée par les parents ;	225'000

	b) augmentation de la part contractuelle du CHUV ; c) bonne maîtrise des charges. Dans un cas de figure normal, cette somme devrait être restituée à la Ville de Lausanne comme recettes en 2011. La Municipalité propose d'attribuer frs 195'000.- à la réalisation de cette transformation alors que le solde de frs 250'890.59 sera restitué à la Ville.	
Fondation La Pouponnière et l'Abri	La Fondation s'engage à financer la totalité du mobilier (CFC 9) de la future unité d'accueil pour	50'000
Ville de Lausanne : crédit d'investissement	Pour le mobilier scolaire : frs 117'000.- <i>arrondi à</i>	120'000

La maîtrise de l'ouvrage sera confiée à une commission de construction réunissant les différentes parties, le maître d'œuvre y compris. Elle sera présidée par un chef de service de la Ville et la partie opérationnelle de suivi sera assumée par l'ancien vice-président de la Fondation et ancien directeur général du CHUV qui a accepté ce mandat bénévolement.

Les travaux s'échelonneront sur 6 mois à partir de février 2012. Ils seront précédés par une mise à l'enquête prévue entre septembre et novembre 2011.

Ce projet est inscrit au plan des investissements 2012-2015 pour une somme de fr. 150 000.-.

4.3 Conséquences sur le budget de la Ville

La gestion de cette nouvelle structure sera confiée à la Fondation de la Pouponnière et l'Abri comme une extension de son Centre de vie enfantine de Chailly qui offre déjà 40 places pour des écoliers enfantins. Les charges annuelles résultant de la nouvelle augmentation de la capacité d'accueil de 24 places (36 à midi si nécessaire et à partir de la rentrée 2013) peuvent être estimées comme suit :

A) Charges financières d'exploitation

<i>1. Traitements et charges sociales</i>	<i>EPT</i>	
Personnel éducatif	2.8	frs 249'000.-
Assistante de direction	0.5	frs 50'000.-
Secrétariat	0.1	frs 9'000.-
Logistique	0.6	frs 48'000.-
Remplacements (+ stagiaires et CFC)		frs 20'000.-
Total Charges salariales		frs 376'000.-
<i>2. Biens, services et marchandises</i>		
Fournitures (soin, hygiène, jeux, etc.)		frs 5'000.-
Frais divers (bureau, produit de nettoyage, etc.)		frs 3'000.-
Subsistance (forfait à frs 2'100.-/place)		frs 50'400.-
Total charges de soutien		frs 58'400.-
<i>3. Charges immobilières</i>		
Loyer		frs 45'000.-
Charges		frs 5'000.-
Total Charges immobilières		frs 50'000.-
Total annuel des charges de fonctionnement		frs 484'400.-

B) Produits

Facturation aux parents	frs 112'000.-
Participation FAJE s/salaires éducatifs	frs 70'000.-
Total des produits	frs 182'000.-
Excédent de charges annuelles converti en subvention à la Pouponnière et l'Abri	frs 302'400.- ²

4.4 Budget de fonctionnement 2012

L'exploitation de cette structure d'accueil est prévue pour la rentrée scolaire 2012-2013. Les frais de fonctionnement 2012 augmentent l'excédent de charges de fr. 120 000. Ils sont sollicités sous forme d'un crédit spécial dans les conclusions de ce préavis.

5. Développement de l'offre

Depuis 2009, la DEJCS a commencé à densifier son offre d'accueil pour les écoliers du cycle initial afin de pouvoir garantir une place à chaque enfant scolarisé en école enfantine dont les parents en font la demande. 132 places ont été créées :

- En 2009 : 24 places au ch. de Béthusy 16 (extension du CVE de la Cité) ;
24 places au ch. de Florimont (extension du CVE Zig zag zoug)
- En 2010 : 24 places au Centre pour handicapés de la vue (CPHV) (extension du CVE des Collonges)
24 places au ch. de Montoie 20 (extension du CVE de Montelly) ;
- En 2011 : 24 places au CVE de la Borde
12 places au collège de Cour (extension du CVE de Cour).

Un plan de développement conforme aux exigences de l'art. 63a de la Constitution vaudoise sera présenté en automne 2012.

6. Aspects financiers

Les charges financières résultant du présent crédit peuvent être estimées à fr. 14 200 selon la méthode de méthode de l'annuité fixe avec intérêts de 3,25 % et une durée d'amortissement de dix ans.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/48 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 120 000 pour remplacer la totalité du mobilier scolaire du collège du Val d'Angrogne ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous le chiffre 1, à raison de fr. 12 000 par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;

² Pour les années d'exploitation II et III, cette somme sera diminuée d'env. frs. 60 000.- par an par l'aide au démarrage de l'OFAS.

3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de réaliser une unité d'accueil pour écoliers de 24 places par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne et d'octroyer un crédit spécial de fr. 120 000 sur le budget de fonctionnement 2012 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale par la rubrique 5901.318 « Autres prestations de tiers ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Bertrand Picard (PLR), rapporteur, Yves Adam (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Caroline Hmida Chatelain (UDC), Manuela Marti (Soc.), Isabelle Mayor (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur :

Présents

Rapporteur : Bertrand Picard, Libéral-Radical

Membres : M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Libéral-Radical, Eddy Ansermet, Libéral-Radical (en remplacement de M^{me} Françoise Longchamp), Yves Adam, socialiste, Manuela Marti, socialiste, Roland Rapaz, socialiste, Maria Velasco, Les Verts, Isabelle Mayor, Les Verts, Caroline Hmida-Chatelain, UDC, Magali Crausaz Mottier, La Gauche.

Ville de Lausanne : M^{me} et MM. Oscar Tosato, conseiller municipal, DEJCS, Jean-Claude Seiler, chef de service, SAJE, Anne-Claude Gachoud, assistante, SAJE, qui rédige le pv de séance.

Invités : MM. Blaise Tardin, architecte, Bruno Dell'Eva, directeur général de la Fondation Pouponnière et L'Abri, Michel Guyaz, directeur de l'établissement primaire de Mon-Repos.

M. Bertrand Picard souhaite la bienvenue aux représentants de la DEJCS, aux invités ainsi qu'aux membres de la commission. Les invités ayant exposé leur implication dans ce projet, un tour de table de présentation des participants est fait. Le rapporteur cède ensuite la parole à l'initiant du projet, M. Oscar Tosato, conseiller municipal. Ce dernier informe que l'école est présente depuis trente-sept ans dans ces locaux. Les deux points essentiels de ce préavis sont les suivants :

- L'école a besoin de locaux. Actuellement, et dans le futur, en raison d'une pression démographique certaine, la DEJCS a besoin d'utiliser tous les locaux disponibles ;
- Les parents sollicitent de plus en plus les prestations d'accueil parascolaire en UAPE (unités d'accueil pour écoliers) pour les écoliers enfantins et en APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) pour les écoliers primaires ; de ce fait ils demandent une scolarisation dans les collèges qui sont desservis par ces structures.

Répondant à la question d'une commissaire sur la possibilité qu'ont les parents de choisir l'école, M. Tosato explique que les parents remplissent un formulaire selon leurs priorités et qu'en fonction de celles-ci, ils sont placés dans l'école appropriée selon les possibilités.

Un autre commissaire souhaite obtenir une projection d'enclassement scolaire pour ce collège en fonction des enfants du quartier.

M. Guyaz, directeur de l'EP de Mon-Repos donne les informations suivantes :

Le potentiel global pour le quartier varie entre 20 et 30 enfants par classe d'âge. Pour l'année scolaire en cours, 28 enfants fréquentent la 1^{re} année du cycle initial à Chailly mais devraient être scolarisés au Val d'Angrogne.

Pour la rentrée scolaire 2012-2013, 62 enfants devraient être scolarisés en cycle initial, au Val d'Angrogne. Pour l'année scolaire 2013-2014, 18 nouveaux enfants devraient débiter le cycle initial.

En conséquence, le projet prévoit pour les prochaines années deux classes en cycle initial et une classe primaire. Il ne pourra pas scolariser tous les enfants du quartier.

Répondant à l'intervention d'un commissaire quant au commencement des travaux fixés au début de février 2012, et demandant si le préavis sera présenté au Conseil communal à temps, M. Tosato rappelle que le projet est un peu particulier puisque ce collège n'est pas propriété de la Ville de Lausanne mais la Société coopérative d'habitation de Bellerive (SCHB). Il précise que la limite temporelle pour obtenir l'aval du Conseil communal et garantir ainsi la rentrée scolaire 2012 est fixée à fin février 2012. Il compte sur la célérité du président de la présente commission pour faire avancer le projet.

Présentation du projet par M. Tardin, architecte :

M. Tardin informe que ce chantier se divise en deux parties distinctes :

- La transformation d'une salle de classe et de la salle de rythmique en UAPE de 24 places (36 à midi). Ce projet sera conduit et réalisé par le bureau d'architectes mandaté (bureau Tardin et Pittet) ;
- Le rafraîchissement du premier étage et de la seconde classe du rez-de-chaussée sera réalisé par le Service des écoles primaires et secondaires sur mandat du propriétaire et à sa charge.

Ces travaux seront précédés par une opération de désamiantage de tous les locaux conformément aux résultats de l'enquête.

M. Seiler précise qu'une commission de construction a été créée pour coordonner l'ensemble des travaux. Elle est présidée par M. Corbaz, ancien directeur général du CHUV, qui a accepté ce mandat bénévolement.

S'agissant des finances, le rafraîchissement et le désamiantage sont à la charge du propriétaire. Les transformations sont l'objet du présent préavis.

M. Tardin confirme le 28 février comme date butoir pour obtenir l'aval du Conseil communal afin de mener à bien les travaux dans les délais prévus.

La visite des locaux étant souhaitée par plusieurs membres de la commission, le président sollicite M. Tardin pour procéder à celle-ci.

En guise d'introduction, M. Tardin informe que son bureau d'architecture a déjà réalisé un chantier important pour la Pouponnière et l'Abri par la construction d'une nursery de 72 places. M. Tosato ajoute également qu'ils ont également réalisé la Maison de quartier de Chailly.

Lors de la visite, M. Tardin décrit et commente les principales transformations prévues dans le préavis, en particulier :

- la cuisine sera déplacée à proximité de l'entrée du garage à des fins de praticité et de confort (éviter de traverser des espaces de vie) ;
- la mise en œuvre du désamiantage des locaux ;
- le sol sera changé ;

- une nette amélioration phonique sera réalisée par la mise en place de nouveaux faux plafonds ;
- la salle de sport actuelle disparaît et sera remplacée par un espace de vie pour les enfants.

M. Guyaz précise que les enfants se déplaceront à la salle de gym du collège du Riolet qui se trouve à quelques pas de là.

Le projet ne prévoit pas d'amélioration des aménagements extérieurs. Un commissaire rappelle la présence d'un parc à proximité de l'école.

Le point de vue de M. Dell'Eva est demandé.

Actuellement, il ya deux structures qui accueillent des enfants de Chailly :

- Le CVE de Chailly accueille 61 enfants du cycle initial pour 40 places d'accueil ;
- Le CVE de Beaumont II, à l'av. de Beaumont accueille 73 enfants pour 60 places d'accueil. Sur ces 73 enfants plus de 20 sont scolarisés à Chailly et doivent, quatre fois par jour, pour les grands, effectuer le trajet à pied (20 minutes le trajet).

Le projet Val d'Angrogne permet, d'une part, d'augmenter la capacité d'accueil de CVE de Chailly et d'accueillir tous les enfants du quartier dans des structures proches.

D'autre part, il permet au CVE de Beaumont II de répondre à toute la demande de son secteur et de soulager l'UAPE de Mon-Repos qui voit ses demandes d'accueil exploser.

Les prévisions pour la rentrée scolaire 2012-2013 sont similaires à celles de cette année. En conséquence si le projet ne voit pas le jour aucune demande supplémentaire d'accueil ne pourra être acceptée et l'UAPE de Mon-Repos devra refuser des enfants.

En conclusion, M. Dell'Eva assure que cette extension permettra de diminuer la charge des trajets au bénéfice des espaces de jeux et de repos des enfants.

Pour le rapporteur, ce projet qui allie privé et public est bien construit. Il prend congé des invités et les remercie à 14 h 40.

Discussion

Le président de séance ouvre une discussion générale en demandant à chaque membre de la commission leur avis sur le projet. Après un tour de table, il en découle que pour l'ensemble des membres de la commission ce projet est d'une absolue nécessité.

Pour le président de séance, l'implication de personnes bénévoles est positive. Par contre, il trouve un peu élevé le coût des travaux.

Examen du préavis point par point

1. Objet du préavis

Pas de remarque.

2. Historique et situation actuelle

Pas de remarque.

3. Projet

3.1. En réponse à la question d'un commissaire sur la possible augmentation du loyer, M. Seiler informe que l'investissement consenti par le propriétaire de fr. 335 000 se répercutera sur le loyer. Cependant celui-ci se montera à fr. 200 le m² annuel. Il se situe donc en dessous du prix du marché actuel.

3.2. Pas de remarque.

4. Coût des travaux et calendrier – Plan de financement

Le rapporteur demande s'il y a eu confrontation de différentes offres et quels sont les critères de choix retenus ?

M. Seiler répond qu'il a été demandé, pour préparer le devis, chaque fois à deux entreprises pour s'assurer de la cible. Par la suite, la procédure des marchés publics sera suivie. Le critère de choix est le coût dans la mesure où le cahier des charges est respecté. Il appartiendra à la Commission de construction d'adjuger les travaux.

Le rapporteur fait mention de la demande de M. Gaudard qui souhaite que des entreprises formatrices soient sélectionnées. M. Seiler assure les membres de la commission que ce critère sera bien pris en compte.

Une autre commissaire demande ce qu'il en est des sous-traitances et de penser à favoriser les ouvriers vaudois (suisse).

M. Seiler rassure les membres de la commission en leur précisant que M. Corbaz, ancien directeur général du CHUV, sera chargé du suivi. M. Corbaz étant à la retraite, il n'aura de cesse de veiller à la conformité et au respect des demandes émises par la présente Commission.

Un commissaire rappelle que le Conseil communal a édicté plusieurs critères afin d'éviter toute sorte de problèmes. M. Tosato affirme que ces critères seront également pris en compte et respectés.

Une participante demande si des mesures d'économie d'énergie ont été prévues. Il lui est répondu qu'il en a bien été tenu compte dans le cadre des locaux transformés mais pas sur l'entier du bâtiment locatif.

4.1 Coût des travaux

Pas de remarque.

4.2 Plan de financement

Une commissaire et le rapporteur s'interrogent sur la rubrique SAJE s/Budget 2011 et des sommes qui ne correspondent pas ou qui nécessitent des explications.

Dans un premier temps, M. Seiler revient sur le processus. Les comptes de toutes les structures d'accueil privées subventionnées sont méticuleusement contrôlés au mois de mai de l'année suivante afin de déterminer la contribution lausannoise réellement due. En 2010, sur une subvention globale de fr. 4 799 300, fr. 445 890,59 n'ont pas été dépensés. Cette somme est normalement restituée à la Ville ou peut constituer un fonds de péréquation si la Municipalité l'autorise. La proposition contenue dans ce préavis est d'utiliser une partie de cette somme pour financer les travaux, le solde étant reversé à la Ville.

Puis, M. Seiler prie la commission d'accepter ses excuses car une erreur s'est glissée dans cette partie. Toujours sous cette même rubrique, il est inscrit la somme de fr 225 000 qui est exacte. Par contre dans le commentaire il faut lire : « La Municipalité propose d'attribuer frs 225 000 (à la place de frs 195 000) à la réalisation de cette transformation alors que le solde de frs 220 890,59 (à la place de frs 250 890,59) sera restitué à la Ville.

4.3 Conséquences sur le budget de la Ville

Pas de remarque.

4.4. Budget de fonctionnement 2012

Suite à une question d'un conseiller communal, M. Seiler précise que le crédit spécial 2012 sollicité est bien une augmentation de la subvention à la Fondation La Pouponnière et l'Abri pour couvrir les frais de fonctionnement des cinq derniers mois de l'année 2012.

Pour 2013, le préavis prévoit une augmentation de l'ordre de fr. 300 000 pour faire fonctionner cette structure sur une année complète.

5. Développement de l'offre

Pas de remarque.

6. Aspects financiers

Pas de remarque.

7. Conclusions

Les conclusions sont acceptées globalement et à l'unanimité.

M. Picard clos la séance à 15 h en remerciant les participants.

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – Il s'agit de l'octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire. La commission a été intéressante ; les intérêts publics et privés étant totalement imbriqués, l'acceptation des conclusions a été unanime. Je vous recommande de suivre la commission.

La discussion est ouverte.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Avec ce préavis, nous sommes en présence d'une demande municipale qui fera l'unanimité de notre Conseil. La Municipalité, plus particulièrement la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, nous demande de lui accorder les moyens nécessaires à l'adaptation des locaux scolaires du Val d'Angrogne pour répondre aux besoins et à la volonté d'accueil des enfants et pour renouveler un mobilier scolaire passablement détérioré. Les chiffres présentés dans le préavis et dans le rapport de la commission nous montrent incontestablement la pression de la démographie infantine et les besoins d'accueil pour enfants dans ce secteur de la ville. Cette volonté d'accueillir les enfants du quartier dans des structures de proximité, volonté que nous partageons, nous a convaincus du bien-fondé de la demande de la Municipalité. En conséquence, le groupe socialiste approuvera les conclusions de ce préavis et ne doute pas que vous en ferez de même.

La discussion est close.

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – Les conclusions ont été votées globalement et elles ont fait l'unanimité ; je vous recommande d'en faire autant.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/48 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 120 000.– pour remplacer la totalité du mobilier scolaire du collège du Val d'Angrogne ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous le chiffre 1, à raison de Fr. 12 000.– par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;

4. de réaliser une unité d'accueil pour écoliers de 24 places par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne et d'octroyer un crédit spécial de Fr. 120 000.– sur le budget de fonctionnement 2012 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale par la rubrique 5901.318 « Autres prestations de tiers ».

Avenue Edouard-Dapples

Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Préavis N° 2011/52 du 12 octobre 2011

Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 7 344 000 francs pour financer une grande partie des travaux de construction du réseau de chauffage à distance, de mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux, de renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité, télé-réseau et Swisscom) sur l'avenue Dapples, principalement dans le secteur avenue de la Harpe – avenue d'Ouchy. Profitant de l'opportunité de ces travaux d'équipement, la Municipalité propose également un réaménagement complet de ce tronçon de rue afin d'améliorer la sécurité routière et la qualité de l'espace public. Planifiés depuis de nombreuses années, ces travaux ont été maintes fois repoussés. L'arrivée du réseau de chauffage à distance constitue l'élément déterminant pour la mise en œuvre du planning de ce projet, l'avenue Dapples constituant un élément important du futur réseau de chauffage à distance qui doit être mis en service en décembre 2012. Ces travaux, et en particulier les aménagements de surface, ont été présentés et discutés lors d'une séance publique, le 15 juin 2011, réunissant une centaine d'habitants du quartier. Globalement, le projet a reçu un avis très favorable.

2. Préambule

2.1 Développement du réseau de chauffage à distance et intervention sur la conduite de gaz existante

Dans le cadre du développement du chauffage à distance dans le sud de la ville, un tronçon d'une longueur de 460 mètres doit impérativement être terminé à la fin du mois de novembre 2012. Les travaux devraient débuter au plus tard à fin janvier 2012, pour une durée de onze mois. Pour pouvoir adjudger les travaux dans les délais permettant de respecter la planification des travaux, la mise en soumission est prévue cet automne.

Ces travaux seront financés à hauteur de 2 005 000 francs par le biais du crédit cadre 2012 des Services industriels. Quant à la conduite de gaz actuelle, elle ne nécessite que des interventions ponctuelles.

2.2 Intervention sur le réseau des collecteurs

L'avenue Dapples est située dans le bassin versant séparatif du Centre, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en phase de finalisation. L'adaptation des réseaux publics et privés d'évacuation des eaux dans le secteur a été planifiée et divers travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés.

Le périmètre d'évacuation des eaux de l'avenue Dapples est raccordé sur le réseau de canalisations de transport en système séparatif réalisé sous le tracé de la ligne m2. L'extension du séparatif projetée permettra de valoriser les travaux déjà réalisés en aval, mais surtout d'améliorer les conditions hydrauliques dans le secteur d'Ouchy en contribuant notamment à la réduction des risques d'inondation de la station « Ouchy » du m2, comme celles survenues ces dernières années.

Il est dès lors prioritaire pour le Service d'assainissement d'achever la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux de l'avenue Dapples qui participera en outre à la diminution des débits d'eaux claires parasites acheminées à la station de pompage d'Ouchy et, en finalité, à la STEP de Vidy.

2.3 Remplacement des conduites d'eau

Pour sa part, eauservice saisit l'opportunité de ces travaux pour renouveler une conduite de transport et procéder à un remplacement partiel sur son réseau de distribution. La conduite de transport (régime de pression Montétan) en fonte grise DN 500 mm, reliant l'usine de pompage de Lutry au réservoir de Montétan situé dans le quartier du parc de Valency, a été posée en 1932. La distribution d'eau potable dans le secteur de l'avenue Dapples est quant à elle assurée par un réseau de canalisations qui a été rénové dans les années 80.

2.4 Remplacement des installations électriques et multimédias

Les travaux présentés dans le présent préavis impliquent des modifications importantes pour les réseaux des Services industriels. Il s'agit de profiter de l'ouverture des fouilles pour effectuer de l'entretien courant, des rénovations ainsi que la pose d'infrastructures en anticipant l'augmentation de la demande (pose de tubes vides pour l'électricité et le télé-réseau) de sorte à limiter autant que possible les interventions ultérieures et des ouvertures ponctuelles du revêtement de surface.

2.5 Reconstruction de la chaussée et des trottoirs

Les importantes interventions sur les réseaux souterrains décrites ci-dessus offrent une opportunité de réaménager l'ensemble de l'espace public. C'est pourquoi, dans le cadre de ces travaux, il est prévu de reconstruire la rue dans sa totalité, chaussée et trottoirs compris. Par ailleurs, ce réaménagement sera complété avec une nouvelle arborisation de l'espace.

3. Situation actuelle

3.1 Service du gaz et du chauffage à distance

Actuellement, le réseau de chauffage à distance n'est pas présent sur le tronçon concerné. Pour sa part, le Service du gaz doit remplacer dix robinets défectueux à l'avenue Dapples, entre le giratoire de la Harpe et l'avenue d'Ouchy. Son réseau datant de 1983, aucune autre intervention n'est prévue.

3.2 Service des routes et de la mobilité

L'avenue Dapples est un axe ouest – est important, notamment emprunté par les automobilistes souhaitant éviter le secteur de la gare. Son volume de trafic journalier est de l'ordre de 6500 véhicules. La vitesse maximale autorisée est aujourd'hui de 50 km/h. Le V85 (vitesse respectée par 85 % des véhicules) est compris entre 37 et 44 km/h, en fonction du sens et du secteur observés. L'avenue Dapples peut être séparée en deux tronçons : le premier compris entre le parc de Milan et le giratoire de la Harpe et le deuxième entre le giratoire de la Harpe et l'avenue d'Ouchy.

Le premier secteur est celui situé au-dessus du parc de Milan. La présence du collège de Montriond est un élément important en termes d'aménagements. En effet, le nombre de piétons, principalement des enfants, est élevé sur cette section. L'avenue est bordée au nord comme au sud de places de stationnement. Les trottoirs sont arborisés avec un espacement de l'ordre de 10 mètres. La majorité des arbres ayant une excroissance importante au niveau des racines, le gabarit d'espace libre sur les trottoirs s'en trouve fortement réduit.

Pour le secteur compris entre le giratoire de la Harpe et l'avenue d'Ouchy, l'arborisation est beaucoup plus diffuse. Il y a de nombreuses poches de stationnement dont une en baignoire, ce qui provoque des irrégularités au niveau de la largeur de la chaussée. Le débouché de l'avenue Dapples sur l'avenue d'Ouchy est aujourd'hui surdimensionné par rapport à son rôle dans le réseau routier. En effet, on y retrouve trois présélections avec un

passage pour piétons délicat. Dans cette seconde portion, on trouve également quelques commerces, notamment un garage qui dispose d'une bande de stationnement le long du trottoir. A cet endroit, le gabarit disponible sur le trottoir est fortement réduit par l'empiétement des véhicules du garage sur le domaine public.

3.3 Intervention sur le réseau de collecteurs

Des collecteurs permettant l'évacuation des eaux en système séparatif ont été mis en place sous la ligne du m2 jusqu'au droit de la station de Grancy. Le quartier de l'avenue Dapples, situé en amont du réseau séparatif exécuté, est toujours équipé en système unitaire. Pour cette raison, il est nécessaire d'achever la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux afin de réduire les débits d'eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Vidy et de valoriser les infrastructures d'évacuation des eaux déjà réalisées en aval de l'avenue.

De plus, les collecteurs unitaires existants sont vétustes (plus de 80 ans) et en très mauvais état. Ils n'offrent plus de garantie structurelle et d'étanchéité suffisante. Le Service d'assainissement prévoit donc de remplacer intégralement son réseau unitaire par la construction d'un réseau séparatif.

3.4 Remplacement des conduites d'eau

La canalisation présente dans le périmètre des travaux est une conduite de transport en fonte grise, de diamètre 500 mm, posée en 1932. Elle fait partie d'une catégorie de tuyaux qui présente des risques élevés de fuites ou de ruptures de par leurs caractéristiques de fabrication.

3.5 Remplacement des installations électriques et multimédias

Le réaménagement de ce tronçon de l'avenue Dapples, entre l'avenue de Milan et celle d'Ouchy, est mis à profit pour adapter et moderniser les infrastructures souterraines du réseau électrique de distribution et du réseau multimédia.

L'éclairage des espaces publics de cette avenue est principalement constitué de luminaires suspendus fixés aux façades des bâtiments ainsi que sur des pylônes d'éclairage public.

4. Travaux prévus

4.1 Service du gaz et du chauffage à distance

4.1.1 - Tronçon avenue de Milan – giratoire de la Harpe

Une demande de raccordement du chauffage à distance du collège de Montriond est en cours. Pour des raisons de coordination, son financement sera assuré par le biais du crédit-cadre des extensions du chauffage à distance 2012.

4.1.2 - Secteur giratoire de la Harpe

Le raccordement au réseau est réalisé dans le cadre du chantier de Ruchonnet – Fraisse. Il est financé par le biais du crédit cadre des extensions du chauffage à distance 2011.

4.1.3 - Tronçon giratoire de la Harpe – avenue d'Ouchy

L'intervention du chauffage à distance consistera à poser deux tubes pré-isolés, de 200 mm de diamètre, avec la construction de deux chambres de vannes. Des vidanges et purges seront en outre effectuées. Elle sera financée par le biais du crédit-cadre des extensions du chauffage à distance 2012.

Le Service du gaz prévoit des sondages afin de remplacer des robinets défectueux, ainsi que la réalisation d'une petite fouille pour contourner l'implantation d'un nouvel arbre projeté dans le cadre du réaménagement.

4.2 Service des routes et de la mobilité

Compte tenu de l'importance de l'avenue Dapples dans le réseau sous-gare et des charges de trafic qui militent pour un maintien de la signalisation routière (passages pour piétons), il a été décidé de ne pas inclure cette rue dans une zone 30. Cependant, les secteurs situés entre l'avenue Dapples et l'avenue de Cour et entre l'avenue de la Harpe et l'avenue d'Ouchy, planifiés depuis plusieurs années pour faire partie de la future zone 30, seront effectivement aménagés en zone 30, en parallèle au chantier de l'avenue Dapples.

Les objectifs du réaménagement de l'avenue Dapples consistent à améliorer la sécurité routière par une réduction des vitesses à 30 km/h ainsi que la qualité de l'espace public et des cheminements piétonniers. Ce choix permet de maintenir les passages pour piétons qui sont des éléments importants pour les habitants.

Pour atteindre ces objectifs de modération de vitesse, il est notamment prévu de mettre en place des seuils au niveau des passages pour piétons afin de les sécuriser. Les rues situées au sud seront reliées à l'avenue Dapples avec des trottoirs continus pour marquer l'entrée dans la future zone 30 de Floréal.

4.2.1- Tronçon avenue de Milan – giratoire de la Harpe

Le secteur compris entre l'avenue de Milan et le giratoire de la Harpe sera réaménagé. L'arborisation sera complètement revue sur l'ensemble de ce secteur. Sur le trottoir sud, il est proposé de supprimer l'ensemble des arbres présents sur les trottoirs afin d'offrir un meilleur cheminement piétonnier et de permettre une ouverture sur le parc de Milan. Des arbres seront plantés dans le parc de Milan afin de compléter l'arborisation dans la partie nord du parc. Côté nord de la rue, les fosses d'arbres seront intégrées au stationnement, soit une tous les 12 mètres environ. Cet aménagement aura l'avantage de libérer le trottoir à proximité directe de l'école. De plus, ces interruptions de stationnement permettront de changer l'aspect de cette rue en la rendant nettement plus agréable. L'ensemble du stationnement sera situé sur un demi-niveau (+6 cm par rapport à la chaussée). Le trottoir sera redressé au niveau du giratoire afin de maintenir un gabarit constant sur l'ensemble de cette portion. Les trois passages pour piétons actuels seront maintenus et seront balisés sur des seuils. Le carrefour rue du Crêt / avenue Dapples sera surélevé.

4.2.2 - Secteur giratoire de la Harpe

Le giratoire de la Harpe est le premier giratoire lausannois réalisé en 1930. Son diamètre extérieur, de 45 mètres, ne correspond plus aux normes et pratiques actuelles et sera remanié de manière à améliorer la sécurité. Le rayon de l'anneau intérieur sera réduit d'un mètre et le diamètre de l'anneau extérieur sera de 28 mètres. L'ensemble du stationnement à l'intérieur du giratoire sera supprimé. Cette modification de l'emprise du giratoire, coordonnée avec les transports publics lausannois, permettra de diminuer la vitesse des véhicules avec comme conséquence une amélioration significative de la sécurité des piétons et des cyclistes. L'avenue Dapples et l'avenue du Rond-Point sont ainsi « déclassées », avec des passages pour piétons sur seuils situés à proximité directe du giratoire.

4.2.3 - Tronçon giratoire de la Harpe – avenue d'Ouchy

Pour la section comprise entre le giratoire et l'avenue d'Ouchy, l'arborisation sera revue pour permettre une meilleure lecture de la rue. En effet, s'il est nécessaire de compléter l'arborisation à certains endroits, il convient par contre de mettre en évidence le bâti à d'autres endroits. Le gabarit de l'avenue Dapples ne sera modifié que ponctuellement en supprimant notamment des surlargeurs. La modification du débouché sur l'avenue d'Ouchy constitue également un élément important. En effet, trois présélections permettent actuellement un débit important, ce qui a pour effet d'encourager le trafic de transit. Le présent projet propose de réduire ce débouché à une seule voie. La mise en place du stationnement en épis dans l'espace libéré permettra de limiter la diminution du nombre de places de stationnement à deux unités. De plus, afin d'améliorer les cheminements des

piétons tout en modérant les vitesses sur l'avenue d'Ouchy, nous proposons la création d'un passage pour piétons avec îlots en dessous du carrefour Ouchy / Dapples.

4.3 Intervention sur le réseau de collecteurs

4.3.1 - Tronçon giratoire de la Harpe – avenue d'Ouchy

Le Service d'assainissement planifie la construction d'un réseau séparatif d'évacuation des eaux sur environ 330 mètres, DN 250 mm à DN 400 mm, partiellement en fouille commune avec le Service du chauffage à distance.

4.4 Remplacement des conduites d'eau

4.4.1 - Tronçon avenue de la Dent-d'Oche – avenue d'Ouchy

Eauservice prévoit le remplacement de la conduite de refoulement Lutry-Montétan en fonte grise DN 500 par une nouvelle canalisation en fonte ductile DN 600 mm sur l'ensemble de l'avenue Dapples. Il profite également de ce chantier pour étendre le remplacement de cette conduite sur l'avenue de Milan pour rejoindre sa canalisation (posée en 2009) située au pied de l'avenue de la Dent-d'Oche.

La conduite de distribution DN 150 mm sera remplacée, en fouille commune avec le Service d'assainissement, sur une longueur d'environ 180 mètres, ceci dans le but de libérer le sous-sol pour permettre la pose de la conduite de transport.

Quelques adaptations ponctuelles sur le réseau de distribution seront également réalisées dans le cadre de ce chantier.

4.5 Remplacement des installations électriques

4.5.1 - Tronçon avenue de Milan – giratoire de la Harpe

Le Service de l'électricité procédera au complément de conduites souterraines sur ce tronçon. Il renouvellera les câbles MT et BT concernés, dont la durée de vie arrive à échéance et modernisera le réseau électrique BT et MT sur l'emprise du chantier.

L'éclairage du tronçon avenue de Milan-avenue de la Harpe, datant de plus de vingt ans, doit être réadapté en fonction du nouvel aménagement urbain. Les vétustes luminaires suspendus seront remplacés par des candélabres, pour une intégration plus harmonieuse et adaptée au paysage. Les luminaires seront équipés de lampes « cosmopolis », qui sont actuellement les plus performantes sur le marché en termes d'efficacité lumineuse. De plus, leur teinte blanche permettra d'obtenir une meilleure perception des couleurs, et donc une ambiance lumineuse plus agréable que les sources au sodium haute pression aujourd'hui en fonction (teinte jaune-orange). Cette nouvelle installation permettra de garantir un éclairage suffisant et conforme aux normes et recommandations en vigueur.

4.5.2 - Secteur du giratoire de la Harpe

Ici également, le Service de l'électricité assurera le complément de conduites souterraines, avec une traversée de route à l'avenue de la Harpe. En outre, il renouvellera les câbles MT et BT concernés, dont la durée de vie arrive à échéance et modernisera le réseau électrique BT et MT sur l'emprise du chantier.

4.5.3 - Tronçon giratoire de la Harpe – avenue d'Ouchy

Comme pour les deux secteurs ci-dessus, le Service de l'électricité effectuera le complément de conduites souterraines sur ce tronçon, avec des traversées ponctuelles de route à l'avenue Dapples. Il renouvellera également les câbles MT et BT concernés, dont la durée de vie arrive à échéance, modernisera le réseau électrique BT et MT sur l'emprise du chantier et posera de nouvelles cabines de distribution électrique.

Le tronçon avenue William-Fraisse-avenue d'Ouchy reste dans la même configuration qu'actuellement, avec un éclairage suspendu. Les câbles porteurs et les ancrages seront contrôlés, et remplacés si nécessaire. Les luminaires suspendus seront renouvelés.

4.6 Remplacement des installations multimédias

4.6.1 - Tronçon avenue de Milan – avenue d'Ouchy

Dans ce secteur, le Service multimédia prévoit la pose de tubes ainsi que de chambres d'épissures et de tirage en raison du fait que l'avenue Dapples est un axe très important du télésexe et que l'infrastructure en tube est actuellement insuffisamment équipée pour permettre, à moyen terme, de sécuriser le réseau de fibre optique afin d'assurer une redondance dans l'interconnexion de plusieurs stations d'équipements actifs.

Ces travaux permettront également d'augmenter la capacité du réseau en vue de l'acquisition de nouveaux clients et du déploiement du réseau FTTH.

Les diverses chambres, posées à des emplacements stratégiques, permettront de mettre en place des boîtiers d'épissures pour l'interconnexion entre le réseau existant et le nouveau et d'effectuer des branchements pour le raccordement de nouveaux clients à la fibre optique ou au réseau FTTH. Elles permettront en outre d'éviter des travaux de génie civil lors d'interventions sur le réseau pour le remplacement ou la pose de câbles.

5. Généralités

5.1 Transports publics

Actuellement, l'avenue Dapples n'est pas empruntée par les transports publics lausannois et les tl ne prévoient pas d'y faire circuler de véhicule à court ou moyen terme. Tout au plus cherche-t-on à aménager le giratoire de manière à permettre aux véhicules tl de faire demi-tour en cas de besoin.

5.2 Circulation individuelle motorisée

L'avenue Dapples est un maillon important de la circulation dans le secteur sous-gare. Les objectifs principaux de ce projet consistent à améliorer la sécurité des piétons et de rendre cet axe moins intéressant pour dissuader le trafic de transit, malgré de faibles réserves de capacité sur les axes parallèles, qui limitent un report massif de trafic.

5.3 Circulation des piétons

Le cheminement des piétons est l'un des éléments importants de ce réaménagement. En effet, la présence du collège de Montriond dans le premier secteur de l'avenue Dapples a fortement influé sur les choix effectués. Ainsi, les espaces libres des trottoirs ont été agrandis afin de répondre à la demande. L'ensemble des traversées piétonnes sera sécurisé en installant des seuils et en maintenant le balisage des traversées. Une nouvelle traversée sur l'avenue d'Ouchy permettra d'améliorer la connexion entre l'avenue Dapples et l'avenue des Acacias.

5.4 Circulation des cycles

Compte tenu des gabarits à disposition, il n'a pas été possible de mettre en place des aménagements cyclables de qualité sur l'avenue Dapples. Cependant, la réinsertion de la bande cyclable de l'avenue de Milan sur la chaussée sera améliorée pour répondre à la demande des usagers. Il y aura également une bande cyclable à l'approche de l'avenue d'Ouchy afin de permettre de remonter la file des voitures. L'objectif de diminution de la vitesse est également un élément favorable pour les cyclistes et la mobilité douce en général.

5.5 Places de stationnement

La pression sur le stationnement dans le quartier est importante de par sa localisation à proximité de la gare CFF et du nombre de riverains. Le bilan global de ce réaménagement est un statu quo quant à l'offre de stationnement voitures et zones de livraison. Par contre, une augmentation de 25 cases deux-roues est prévue.

En parallèle, une réflexion sur les durées du stationnement payant sera étudiée pour mieux correspondre aux besoins locaux, ainsi qu'à la compréhension des usagers et se réaliserait au travers de l'achat de deux horodateurs.

5.6 Végétation

Le réaménagement de l'avenue Dapples engendre la suppression de certains arbres et le déplacement d'autres. Au total, le bilan est de 4 arbres en moins.

Les arbres du tronçon Milan-Harpe sont sénescents et voués à l'abattage. Le nouvel aménagement propose de ne replanter que du côté nord de la chaussée, vu la concurrence avec les arbres existants du parc de Milan. Une compensation est par contre prévue au nord de la colline dans la continuité des tilleuls du pourtour du parc.

Le giratoire de la Harpe conservera sa pastille centrale jardinée, mais bénéficiera en périphérie d'espaces piétons plus généreux. Une couronne de végétation séparera la chaussée des trottoirs, avec une série d'arbres mettant en valeur l'aménagement et améliorant la qualité de l'espace réservé aux piétons.

Sur le tronçon Harpe-Ouchy, le Service des parcs et domaines profitera des travaux pour compléter les alignements d'arbres existants.

6. Agenda 21 – Développement durable

Le chauffage à distance répond pleinement aux exigences de la Loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006 (LVLEne). Le raccordement à terme de 500 bâtiments au sud de la ville permettra d'économiser 40 000 MWh/an d'agent énergétique fossile (4 millions de litres de mazout), ce qui représente plus de 10 000 t/an de CO₂. En plus des 500 cheminées qui disparaîtront, le trafic poids lourds pour la livraison de mazout dans cette zone fortement peuplée sera considérablement réduit. Enfin, le chauffage à distance est également le système de chauffage le plus économique à l'heure actuelle sur le marché.

La mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux dans ce secteur contribuera à l'amélioration du rendement de l'épuration à la STEP de Vidy, principalement par la diminution des apports d'eaux claires. Le volume des eaux pluviales pouvant ainsi être extrait du réseau d'eaux usées s'élève à environ 30 000 m³ par an et correspond à l'équivalent des rejets annuels moyens de 333 habitants.

Le réaménagement de l'avenue Dapples est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis n° 155 du 8 juin 2000 relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne ». Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant la mobilité douce et la sécurité routière. Il améliore la qualité de l'environnement du centre-ville grâce à la création de nouvelles traversées piétonnières, à la plantation d'arbres et à l'utilisation de revêtements routiers réduisant les nuisances sonores. Il convient en outre de relever que la démarche « Quartiers 21 » a clairement mis en évidence l'importance que les Lausannois accordent au thème de la mobilité.

7. Mise à l'enquête

Il y a lieu de rappeler que, préalablement à la mise à l'enquête, ce projet a été présenté lors d'une séance publique tenue le 15 juin 2011 à la maison de quartier sous-gare. Quelques options du projet ont été décidées par l'assemblée. Le réaménagement de l'avenue Dapples fera l'objet d'une enquête publique selon la Loi sur les routes (LRou), planifiée dans le courant du mois d'octobre 2011. Aussi, les travaux d'aménagement de surface ne seront engagés qu'à l'issue de la procédure d'enquête publique, conformément à ladite loi. En cas de dépôt d'une opposition dans le cadre de cette procédure, un préavis spécifique sera présenté au Conseil communal en vue de sa levée.

8. Programme des travaux

Comme mentionné dans le préambule, il est impératif de démarrer les travaux d'ici janvier 2012 par les réseaux souterrains du tronçon giratoire de la Harpe – avenue d'Ouchy avec deux équipes, de façon à garantir le raccordement du chauffage à distance dans les délais, soit pour la fin 2012. Les travaux paysagers, ainsi que ceux d'aménagement des espaces publics, pourront se réaliser par étape et se terminer fin 2013.

Si les travaux sur le tronçon avenue de la Dent-d'Oche - avenue de Milan - giratoire de la Harpe peuvent se faire simultanément à ceux du tronçon avenue de la Harpe-avenue d'Ouchy, une équipe supplémentaire entreprendra ces travaux de façon à les terminer à mi-2013. Le cas échéant, le chantier sur ce tronçon démarrera à la suite des travaux du tronçon avenue de la Harpe – avenue d'Ouchy, sur une période de 10 mois, soit pour une fin des travaux à fin 2014.

9. Aspects financiers

9.1 Coût des travaux

Le coût total des travaux, estimé et devisé sur la base des prix en vigueur en 2011, est de 7 344 000 de francs (TTC). Cet investissement se décompose comme suit :

Direction des travaux		
<i>Service des routes et de la mobilité :</i>		
•..... Travaux de construction routière	2'930'000	
•..... Signalisation et marquage	110'000	
•..... Gestion du stationnement	<u>40'000</u>	3'080'000
<i>Service d'assainissement :</i>		
•..... Travaux de génie civil		530'000
<i>Eauservice :</i>		
•..... Travaux de génie civil et appareillage		1'900'000
Total pour la Direction des travaux		<u>5'510'000</u>
Direction des services industriels		
<i>Service de l'électricité "Eclairage public" :</i>		
•..... Travaux de génie civil	290'000	
•..... Matériels et mains d'œuvre	90'000	
•..... Intérêts intercalaires	10'000	390'000
<i>Service de l'électricité "Réseau souterrain" :</i>		
•..... Travaux de génie civil	435'000	
•..... Matériels et mains d'œuvre	200'000	
•..... Intérêts intercalaires	<u>15'000</u>	650'000
<i>Multimédia (SIMA) :</i>		
•..... Travaux de génie civil	185'000	
•..... Matériels	<u>100'000</u>	285'000
<i>Service du gaz et du chauffage à distance :</i>		
•..... CAD : Travaux de génie civil et appareillage y.-c. M.O. et int. Intercalaire.	1'960'000	
	<u>45'000</u>	2'005'000
•..... GAZ : Travaux de génie civil et appareillage pour le gaz y.-c. M.O. et int. Intercalaire.		-2'005'000
Prélèvement sur le crédit cadre 2012 des Services industriels		
Total pour la Direction des services industriels		<u>1'325'000</u>
Direction Finances et patrimoine vert		
<i>Service des parcs et domaines :</i>		
•..... Travaux de génie civil et fourniture	509'000	
Total pour la Direction Finances et patrimoine vert		<u>509'000</u>
Coût total des travaux		<u>7'344'000</u>

9.2 Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

– Service des routes et de la mobilité (à 3,25 % pendant 20 ans)	211'800
– Service d'assainissement (à 3,25 % pendant 20 ans)	36'500
– eauservice (à 3,25 % pendant 20 ans)	130'700
– Service de l'électricité « éclairage public » (à 3,75% pendant 30 ans)	21'900
– Service de l'électricité « réseau souterrain » (à 3,75% pendant 40 ans)	31'600
– Service des parcs et domaines (à 3,25% pendant 10 ans)	60'400

Les dépenses liées à l'investissement de 285 000 francs du service du multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées. Ces dépenses ne supportent pas de charge d'intérêt.

Les augmentations de charges d'entretien liées à ces travaux sont négligeables et seront assumés dans le cadre du budget de fonctionnement des services concernés.

9.3 Plan des investissements

Ces travaux sont prévus dans le Plan des investissements pour les années 2012 à 2015 pour un montant de 7 870 000 francs. Ce montant comprenait le raccordement du Collège de Montriond au giratoire de la Harpe, estimé à environ 500 000 francs. Cette somme a ensuite été retirée du présent préavis et sera financée par le biais du Crédit-cadre 2012, en même temps que les autres travaux prévus par le Service du gaz et càd pour le raccordement de l'avenue d'Ouchy au giratoire de la Harpe. Ceci explique l'écart entre le montant demandé (7 344 000) et celui prévu au Plan des investissements.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/52 de la Municipalité, du 12 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 7 344 000 francs pour financer les travaux de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Edouard Dapples. Ce crédit est réparti comme suit :
 - a. 3 080 000 francs pour le Service des routes et de la mobilité ;
 - b. 530 000 francs pour le Service d'assainissement ;
 - c. 1 900 000 francs pour eauservice ;
 - d. 1 040 000 francs pour le service de l'électricité (SEL), y compris la main-d'œuvre interne et les intérêts intercalaires, à raison de 390 000 francs pour le réseau électrique et de 650 000 francs pour l'éclairage public ;
 - e. 285 000 francs pour le Service multimédia ;
 - f. 509 000 francs pour le Service des parcs et domaines.
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus, à raison de :

- a. 154 000 francs par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ;
 - b. 26 500 francs par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
 - c. 95 000 francs par la rubrique 4700.331 de eauservice ;
 - d. 50 900 francs par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines.
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer, en fonction des dépenses réelles, les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre d) par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité ;
 4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer en une fois l'amortissement dans l'année où les dépenses sont effectuées par la rubrique 77.331 du Service multimédia ;
 5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4602.390, 4700.390, 76.322 et 6600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-François Cachin (PLR), Maurice Calame (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Charles-Denis Perrin (PLR), Roland Rapaz (Soc.), Marlène Voutat (La Gauche), Zuercher Magali (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 24 novembre 2011 à la direction des travaux au Flon.

Assistaient à la séance M^{mes} et MM. Magali Zuercher, Nicole Graber, Marlène Voutat, Roland Rapaz, Gianfranco Gazzola, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Charles-Denis Perrin, Valéry Beaud, ainsi que le rapporteur soussigné.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, était accompagné de MM. Pierre-Alain Matthey, chef du Service routes et mobilité, Jean-Paul Guillaume, chef technique au Service du gaz, Jérôme Bernasconi, ingénieur à routes et mobilité, Jérôme Lambert, ingénieur à routes et mobilité, Pierre Sterchi, adjoint au chef de service SPADOM. M^{me} Céline Reymond, secrétaire à Routes et mobilité a rédigé le procès-verbal de la séance avec précision et célérité et nous l'en remercions.

L'auteur du présent rapport ne prendra pas le risque de décourager le lecteur en répétant laborieusement ce qui est excellemment présenté dans le présent préavis.

La discussion, très technique, a cependant permis de mettre en lumière certaines caractéristiques et de répondre à quelques questions.

L'ensemble des commissaires présents s'est félicité des progrès effectués dans le domaine de la coordination interservices, des gains de convivialité et du maintien de l'offre en places de parc avec une légère augmentation de l'offre pour les deux-roues.

Certes, la disponibilité en bancs publics pourrait être plus étoffée mais il nous est assuré qu'il y en aura partout où ce sera possible.

Le giratoire, le plus ancien et le plus grand sur notre territoire, sera requalifié, passant d'un diamètre de 45 à 28 mètres, avec suppression des places de parc ; la pastille centrale sera maintenue dans sa configuration actuelle. Le tronçon avenue de Milan/giratoire verra ses trois passages pour piétons désormais sur des seuils, présence de l'établissement scolaire

oblige. Les arbres seront plantés sur la bordure nord, c'est un choix dans le but de réserver une plus grande liberté aux utilisateurs du trottoir sud.

M. le directeur des Travaux est d'une grande clarté dans sa réponse à un commissaire qui demandait des bornes de recharge pour véhicules électriques : « pas de bornes électriques tant qu'on n'a pas une alternative aux centrales nucléaires! »

Façon on ne peut plus claire de rappeler que la fée électricité ne sera vraiment propre que lorsque sa production le sera également ; c'est du moins de cette façon que votre rapporteur l'a compris !

La politique de raccordement du CAD (chauffage à distance) semble marquer le pas. C'est exact mais l'autorité ne peut obliger les propriétaires et régisseurs à mettre hors service leur installation à mazout, parfois récente ou venant d'être rénovée, au prétexte que le quartier est désormais desservi par le CAD. Cela se fera au cas par cas au gré des rénovations.

Une commissaire demande, semble-t-il au nom d'un certain nombre d'habitants, la pose d'un panneau lumineux d'information sur le rond-point. La réaction spontanée de l'administration et du représentant de la Municipalité concordent pour ne pas trouver la proposition très lumineuse.

L'étude point par point du préavis amène son lot de questions ou de commentaires.

4.2 Service des routes et de la mobilité.

Il est demandé si des mesures complémentaires sont prévues en parallèle à mise en zone 30 et pourquoi le secteur situé entre les voies CFF et l'avenue Dapples n'est pas également en zone 30

Réponse : la mise en zone 30 de ce secteur impliquerait des mesures relativement lourdes précédées d'études approfondies ; mais l'objectif est de le passer courant 2013.

4.2.1 Tronçon avenue de Milan/giratoire de la Harpe.

Crainte est émise que le fait d'aménager une zone de stationnement sans interruption due à des arbres annihile l'effet de rétrécissement de la chaussée.

Réponse : le but est d'élargir le trottoir car il s'agit d'une zone près d'un collège et d'un parc.

Y aura-t-il unité d'essence au niveau des arbres ?

Réponse : oui, à savoir des micocouliers.

4.2.3 Tronçon giratoire de la Harpe-avenue d'Ouchy.

Un aménagement est-il envisageable dans la zone de stationnement après la maison de quartier ? Car elle est très minérale.

Réponse : la place en question est gérée par le Service des logements et gérances. Il faudrait les contacter.

Point 6 Agenda 21

Il est émis le souhait d'un comparatif démontrant que, entre les pellets, mazout, gaz et chauffage à distance, c'est ce dernier qui est le plus avantageux.

Au terme de ce large tour d'horizon, c'est à l'unanimité que les conclusions sont approuvées et en bloc. Nous ne pouvons que vous recommander d'en faire de même.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La Municipalité sollicite un crédit d'un peu plus de 7 300 000 francs pour refaire l'avenue Dapples, depuis le secteur du parc de Milan, le giratoire y compris, jusqu'à l'avenue d'Ouchy. Il s'agit non seulement d'un lifting, mais

d'une réfection de fond en comble, y compris de tout ce qu'il y a dessous. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Il faut saluer la volonté de la Ville d'entretenir et de développer ses services souterrains collectifs, ainsi que de redéfinir la voirie dans certains quartiers ; ce sera bientôt le tour de Chailly. Ces investissements se chiffrent en dizaines de millions, raison pour laquelle nous devons être vigilants avec l'utilisation des deniers publics. J'ai participé dernièrement à une rencontre interprofessionnelle et j'ai eu écho par plusieurs représentants affiliés à la Fédération vaudoise des entrepreneurs de l'écart étonnant des rentrées de soumissions, puisqu'il semble que le premier était de 700 000 francs meilleur marché par rapport au deuxième, soit environ 15 % du montant de l'offre. Comme patron d'entreprise du second œuvre, une telle différence est inquiétante, voire suspecte. Je souhaite qu'on m'explique deux choses ce soir : comment est-il possible d'être aussi bon marché ? Et pour quelle raison les dix autres soumissionnaires sont-ils si chers, puisque même les collaborateurs de la Ville, pourtant affûtés à ce genre d'exercice, se sont aussi trompés de plusieurs centaines de milliers de francs ?

Si cette situation se confirme, il faut se demander quels contrôles la Ville va mettre en place afin de garantir la bienfacture de ces travaux à des prix que j'appelle cassés. En effet, il serait dommageable que la Ville soit l'initiatrice d'une sous-enchère de prestations. Ces derniers temps, on a eu assez d'utilisation de main-d'œuvre au noir, au gris et de sous-traitances déloyales par des acteurs économiques peu scrupuleux. Je m'interroge donc sur les moyens que la Ville mettra en œuvre pour surveiller ces travaux et s'assurer qu'ils soient réalisés aux prix déposés, sans plus-value. Je rappelle qu'à ce jour, la Convention collective de travail du gros œuvre pour 2012 n'est toujours pas signée. Ce vide conventionnel favorise la sous-enchère salariale et ouvre la porte à toutes les fantaisies. Nous avons deux exemples concrets – qui ne concernent pas la Ville – en mémoire : celui de Penthaz, où des travaux de la Confédération étaient adjugés pour plus de 30 millions et ont été sous-traités trente-six mille fois ; on a découvert que des ouvriers européens travaillaient à 3,5 euros de l'heure. Plus près de nous, il y a l'histoire des buses sur l'autoroute ; 850 buses qu'on a payées 15 millions et qu'on a dû démonter suite au remplacement du revêtement bitumeux.

Mon intervention ne vise pas à dénigrer telle ou telle entreprise, mais je souhaite obtenir toutes les garanties nécessaires afin que la Ville, qui adjuge systématiquement ses travaux aux prestataires meilleur marché, puisse garantir, à l'image du Canton du Valais, qu'en l'absence de convention collective, la Ville assure qu'un salaire minimal sera versé aux employés des travaux de l'avenue Dapples. (*Projection d'un article de journal intitulé « En Valais, l'Etat fixe un salaire minimum pour les ouvriers »*). Et, surtout, qu'elle garantisse qu'en cas de faillite de l'adjudicataire, ces travaux soient réalisés au prix adjugé. Vous constatez dans cet article du journal *Le Temps* que le gros œuvre n'a plus de convention collective de travail depuis le 1^{er} janvier ; ce vide a inquiété le Canton du Valais au point que l'Etat a choisi de se doter d'un contrat obligatoire.

Pour conclure, j'invite la Ville à être également très attentive à la forme juridique des entreprises qui soumissionnent, souvent pour plusieurs millions de francs, et se voient adjuger ces travaux. Je remercie M. Français de nous faire le point de la situation et de nous dire si une garantie pour bonne fin de travaux, par exemple 25 % du montant des travaux adjugés, a été demandée. Si tel n'est pas le cas, je propose que l'on en demande une, afin de nous prémunir de toutes mauvaises surprises.

Je remercie également M. Français de nous dire où les riverains parqueront leurs véhicules pendant les travaux et lui demande pourquoi il n'a pas été prévu deux voies de sortie sur le débouché de l'avenue d'Ouchy. Le fait de vouloir en créer une seule va très certainement induire inévitablement des files de voitures, ce qui risque de créer des réactions certainement hostiles de la part des habitants.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – J’aimerais exprimer la satisfaction du groupe des Verts quant à ce préavis, qui vise la requalification de l’avenue Dapples. Ce projet démontre une excellente coordination entre les différents services de la Ville, avec des avantages économiques notamment dans les différentes interventions sur les canalisations. J’aimerais illustrer la qualité du projet par quelques aspects qui sont chers aux Verts, comme le développement du chauffage à distance, la séparation des eaux, le redimensionnement de voirie, que ce soit le giratoire de la Harpe ou le débouché sur l’avenue d’Ouchy, et, plus important encore à nos yeux, le réaménagement de l’espace public donnant plus de place et plus de sécurité aux piétons, que ce soit par l’aménagement de trottoirs continus ou par la sécurisation des passages piétons eux-mêmes.

A titre personnel, je relève un aspect du projet particulièrement intéressant, soit le fait de modérer la vitesse des voitures par une requalification routière qui, dans le cas présent, nous permet de l’abaisser autour des 30 km/h, sans pour autant inclure cette avenue en zone 30. Peut-être que ce principe pourra être étendu à d’autres quartiers. Pour ces différentes raisons, le groupe des Verts vous recommande d’accepter ce préavis.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je vous fais également part du soutien du groupe socialiste, qui salue ce projet de réaménagement très profitable à tout un quartier de la ville, pour ses habitants, mais aussi pour les nombreux écoliers qui utilisent cette avenue pour se rendre à l’école. C’est un projet attendu depuis de nombreuses années ; tout le monde en sera enchanté.

Un point n’a pas été mentionné dans l’excellent rapport de M. Chollet, point que je tiens à relever et à saluer, c’est la volonté de la Municipalité d’anticiper d’éventuels futurs reports de trafic dans le quartier sous gare ; ce projet doit permettre d’éviter ces reports. Je profite de mon intervention pour demander à M. Français quand l’enquête publique sera close, ou si elle l’est déjà, et s’il a des informations sur le nombre d’oppositions déposées à ce jour.

Je termine par une remarque personnelle : sans vouloir rouvrir le vaste débat des zones 30, contrairement à M. Beaud, je regrette que la Municipalité n’ait pas profité de ce réaménagement pour étendre la zone 30 prévue et y inclure ce tronçon. Sachant que, quand bien même les vitesses seront fortement réduites par les aménagements prévus, la limitation des vitesses garantirait le respect de ces vitesses, sous forme de contrôles de police. Rappelons ici que les zones 30 permettent de limiter la pollution de l’air en ville, ainsi que le bruit et d’améliorer la sécurité pour chacun. Finalement, je vous invite à soutenir ce projet et à voir, comme moi, le verre à moitié plein plutôt qu’à moitié vide.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je ne sais pas si j’arriverai à répondre à toutes les questions de M. Gaudard ; j’ai pourtant essayé de toutes les noter. Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux appels d’offres et les éventuelles sous-enchères ? En ce qui concerne le métier de génie civil, on constate à chaque fin d’année ou début d’année des prix relativement bas en fonction du « carnet du lait » des uns et des autres, alors qu’il y a une augmentation du prix unitaire si l’on envoie des offres à d’autres périodes de l’année. Il est vrai que l’incertitude économique a un effet sur les prix unitaires dans le métier de la construction. En l’occurrence, on a aujourd’hui plusieurs offres nettement plus basses que les prix que nous estimons.

Comment estimons-nous les prix dans les préavis ? On prend en référence une, voire deux années avant le dépôt du projet : on a une liste de prix unitaires et on remplit une soumission nous-mêmes avant de l’envoyer sur le marché. On fait cette évaluation et on prend une certaine réserve, parce qu’il peut y avoir parfois une évolution des prix unitaires. Comment ces prix unitaires peuvent-ils évoluer ? Il faut savoir que, dans le marché du génie civil, les salaires représentent 30 %, les machines 30 % et la matière première 30 %. Il suffit que la matière première subisse des hausses, comme dans les années 2000, où il y a eu une hausse très importante sur le marché de l’acier. On peut avoir une hausse non contrôlée du prix unitaire pour ces raisons.

En ce qui concerne l'évolution des salaires, on connaît les discussions entre la Société suisse des entrepreneurs et les syndicats ; on peut faire une projection puisque, généralement, ils travaillent sur l'évolution des prix sur plusieurs années. Pour le cas du métro, on savait que, depuis une dizaine d'années, il y avait une réévaluation du prix à l'heure de l'ouvrier qui travaille dans les tunnels ; on en avait connaissance en 2002, après la votation, quand on a révélé le coût de l'objet. Cette « évolution » légale était conventionnée et a eu un impact direct sur le prix final de la facture. On a été agréablement surpris de voir que notre budget était légèrement surestimé. Les fonctionnaires en charge de ce dossier ont essayé de voir s'il y avait une spéculation sur un prix unitaire, voire sur l'installation de chantier, ce qui n'était pas le cas. Les prix ont une certaine cohérence. Inquiets quand même par rapport à certains sous-traitants sur le fait qu'il n'y avait peut-être pas la couverture pour l'objet proposé, nous avons demandé une garantie à l'entreprise pour réaliser le produit tel qu'il a été proposé. Là, il y a eu une légère sous-enchère ; pour nous, les discussions sont achevées, puisqu'on a la certitude que le produit mis en place le sera au prix déposé par le sous-traitant.

Il est vrai que la Municipalité s'inquiète que l'entreprise adjudicataire joue sur les prix des sous-traitants et donne ainsi un impact très négatif sur le marché et fasse couler toute une série de sous-traitants. Cette garantie du prix étant donnée, on a analysé les autres critères, soit l'organisation du travail, la qualité technique de l'offre, l'organisation du soumissionnaire et les références. L'entreprise qui était la première quant au prix est restée la première au final. Il y a eu mutation dans l'ordre de jugement pour d'autres entreprises. Donc, ce travail a été fait consciencieusement. La Municipalité a adjugé les travaux après ce contrôle et a pris plus de temps que ce qui avait été prévu. Elle a dit, lors de la commission, qu'elle adjugerait les travaux la semaine passée. Le courrier a été formellement envoyé et signé de ma main ce début de semaine. Il y a un délai de dix jours pour recours, conformément aux usages de la profession. Sous réserve de cela, cette adjudication est formellement admise. Cette entreprise est sur d'autres marchés à Lausanne et exécutera ces travaux en conformité aux directives techniques données par les différents services, mais essentiellement par le Service des routes et de la mobilité, qui est leader dans le cas présent.

En ce qui concerne les travaux mis en œuvre sur notre territoire, la méthode consiste à avoir préalablement une garantie que l'entreprise paie ses charges sociales et à faire une annonce au syndicat de l'adjudicataire, ce qui permet à la commission quadripartite de faire dûment son travail et de nous donner la garantie que l'entreprise est en ordre par rapport à ses engagements sociaux. En ce qui concerne la main-d'œuvre, nous avons eu différents épisodes ; le dernier était sur un grand chantier du centre-ville, où l'on a constaté qu'un sous-traitant, ferrailleur en l'occurrence, ne remplissait pas les conditions, puisqu'il faisait travailler des gens au noir. La commission quadripartite est attentive aux métiers de la construction, en particulier au génie civil, soyez-en assurés, et les chantiers seront dûment suivis en collaboration avec l'Etat de Vaud et les syndicats.

L'autre inquiétude lorsqu'on constate des prix bas, c'est la qualité – vous en faisiez référence. Pour les travaux de génie civil, nous avons un système de contrôle de qualité de matériaux ; cela passe par l'étude de la granulométrie des matériaux et le compactage – je suis désolé d'être un peu technique –, pour être sûr que la portance de la route soit conforme à nos exigences. Voilà tous les moyens mis en œuvre. Ils sont mis en œuvre ici, comme sur d'autres chantiers pour l'année 2012, mais en particulier sur le chantier dont nous parlons.

En ce qui concerne la convention collective, ce n'est pas la première fois qu'il y a une rupture de négociations dans le cadre de ce marché. Il y a deux attitudes dans la discussion : il y a l'attitude « romande » et l'attitude « alémanique », essentiellement zurichoise. Aujourd'hui, on vit un conflit de personnes. Mais, dans les contacts que nous avons avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs, on essaye de sortir de l'ornière, et c'est toute la sagesse de cette fédération. Parfois, il y a des actes très particuliers, comme

dans le canton du Valais. Mais c'est de la responsabilité de la Ville de Lausanne et c'est la mission du Canton de Vaud que de faire ce travail, de veiller à ce que la même disposition qui est appliquée dans le Canton du Valais soit appliquée ici. En ce qui concerne la sous-traitance par des pays européens, je peux vous rassurer, il y a beaucoup de travail de main-d'œuvre de proximité et, à part les frontaliers engagés dans des entreprises de génie civil, je ne vois pas trop de ce type de sous-traitance. La KBOB traite bien des prix, dont celui-ci, et j'ose espérer qu'au niveau de la Confédération M^{me} Leuthard puisse faire aboutir ces négociations par rapport à cette problématique.

En ce qui concerne la garantie de bonne fin de travaux, comme pour tout chantier mis en œuvre dans la profession, une garantie sera demandée ; il n'y a pas de raison de demander plus. Votre préoccupation est essentiellement que les ouvriers soient dûment payés à des tarifs convenables, et surtout que la sous-traitance soit dûment payée. Nous y sommes très attentifs, d'autant plus qu'il y a une modification de la législation par rapport à la possibilité de mettre en demeure le maître de l'ouvrage. Nous mettons en œuvre une procédure de protection pour ne pas payer deux fois la facture s'il devait y avoir un problème.

On n'avertit pas toute la ville quand il y a des séances publiques, mais pas plus tard qu'hier soir, on a eu une séance publique avec les riverains pour parler de l'organisation de ce chantier. On a informé la population des travaux qui allaient être engagés, puisque certains n'étaient pas venus à la séance du mois de juin, à laquelle certains conseillers communaux sont venus, dont M^{me} Zuercher. On a une démarche participative pour finaliser le projet tel que nous l'avions promis à différents acteurs de cette rue. Il n'y a pas remise en cause du projet, bien au contraire, il y a eu une discussion, en particulier sur la question que vous posez : pourquoi pas deux voies sur l'avenue d'Ouchy ? Là, on ne pouvait pas plus qu'une démarche participative, car il y avait un différend au sein de l'administration ; il y avait deux projets. C'est la population qui a choisi la solution de l'avenue Dapples en direction de l'avenue d'Ouchy ; on en a reparlé hier soir et la population, même si ce n'était pas la même que celle du mois de juin, a confirmé sa décision.

En ce qui concerne les parkings pendant le chantier, il est vrai qu'on va perdre un certain nombre de places de parc. On a communiqué les mesures que nous allons appliquer avec les différents acteurs de la surveillance du domaine public – je pense aux forces de police, puisqu'on va enlever entre 30 et 60 places de parc sur les 135 existantes. Les macarons A et B auront la possibilité de se parquer à Bellerive ou à Ouchy, et les gens pourront prendre les transports publics pour rejoindre leur quartier. C'est une solution originale qui apporte une réponse à notre population, en précisant bien aux gens sous-gare – puisque M^{me} Zuercher faisait référence aux chantiers qu'on coordonne actuellement – que le quartier aura de gros chantiers pendant deux ans avec des modifications structurelles conséquentes, entre autres dans la circulation. La proposition qui a été avalisée hier soir en séance publique, c'est qu'on ne circulera plus que dans un sens pendant le chantier ; cela aura des conséquences pendant cette période. L'assemblée a même proposé de fermer carrément un bout de rue pour réaliser ces travaux encore plus rapidement, parce qu'ils doivent durer une vingtaine de mois. Il s'agit donc d'une démarche active avec la population, pour l'accompagner par rapport à ce chantier très conséquent. Tant sur le Mont-d'Or que sur Montoie, des chantiers relativement conséquents vont aussi être mis en œuvre pour changer différents éléments dans l'infrastructure de la route.

Je crois avoir répondu à presque toutes les questions, sauf à M^{me} Zuercher : oui, il y a eu enquête publique. Malheureusement, je n'ai plus les dates en tête, mais, à ma connaissance, elle est close. Je n'ai pas connaissance d'oppositions par rapport à ce projet à ce jour. Si c'était le cas, je vous en informerais.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Les cinq conclusions ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/52 de la Municipalité, du 12 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7 344 000.– pour financer les travaux de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Edouard-Dapples. Ce crédit est réparti comme suit :
 - a. Fr. 3 080 000.– pour le Service des routes et de la mobilité ;
 - b. Fr. 530 000.– pour le Service d'assainissement ;
 - c. Fr. 1 900 000.– pour eauservice ;
 - d. Fr. 1 040 000.– pour le Service de l'électricité (SEL), y compris la main-d'œuvre interne et les intérêts intercalaires, à raison de Fr. 390 000.– pour le réseau électrique et de Fr. 650 000.– pour l'éclairage public ;
 - e. Fr. 285 000.– pour le Service multimédia ;
 - f. Fr. 509 000.– pour le Service des parcs et domaines ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus, à raison de :
 - a. Fr. 154 000.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ;
 - b. Fr. 26 500.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
 - c. Fr. 95 000.– par la rubrique 4700.331 de eauservice ;
 - d. Fr. 50 900.– par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer, en fonction des dépenses réelles, les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre d) par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer en une fois l'amortissement dans l'année où les dépenses sont effectuées par la rubrique 77.331 du Service multimédia ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4602.390, 4700.390, 76.322 et 6600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal
Convention sur l'échange foncier
Octroi d'une subvention d'investissement

Préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011

Culture et logement, Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'approuver ses intentions dans le cadre du projet de construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et, à terme, d'un pôle muséal et culturel au lieu dit de la Halle CFF aux locomotives, située à la gare CFF. Le jury du concours a retenu à l'unanimité le projet

« Bleu » du bureau d'architecture espagnol EBV présenté au chapitre 6.2 du présent préavis.

La Municipalité entend saisir pleinement la chance qui lui est offerte de voir ce projet se réaliser sur son territoire, première construction sur un site que le Canton de Vaud et la Municipalité proposent de consacrer entièrement aux activités culturelles en accueillant à terme, le Musée de l'Elysée pour la photographie, le mudac - musée de design et d'arts appliqués contemporains ainsi que diverses activités en lien avec l'image.

Situé au cœur de la ville, il s'agit d'un projet d'exception pour Lausanne que ce soit en termes de diversité et de promotion de l'offre culturelle, de retombées économiques, de rayonnement international de la ville mais aussi de requalification d'un quartier dans un secteur amené à fortement se développer ces prochaines années.

Afin de permettre la construction du nouveau MCBA, puis, à terme, la réalisation du pôle muséal, la Municipalité demande à votre Conseil l'autorisation d'acquérir les parcelles nécessaires par le biais d'un échange de terrains avec les CFF. Elle entend ensuite octroyer au Canton les surfaces nécessaires à la réalisation du nouveau MCBA et du pôle muséal par le biais de droits distincts et permanents de superficie soumis à votre Conseil.

La Municipalité entend également renouveler, à l'instar de ce qui était prévu pour la construction d'un musée sur le site de Bellerive, la promesse faite au Canton de Vaud d'une contribution financière communale à la construction du MCBA à la Halle CFF aux locomotives. A cet effet, elle sollicite de votre Conseil un crédit d'investissement total de Fr. 5 000 000.–.

3. Préambule et historique

La construction d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a fait l'objet d'un long processus politique, judiciaire mais aussi populaire dont les principales étapes sont rappelées ci-dessous³ :

En 1991, le Conseil d'Etat a décidé du maintien, au Palais de Rumine, de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et des musées scientifiques parallèlement à la recherche d'un nouvel emplacement pour le Musée des Beaux-Arts à Lausanne hors du Palais de Rumine, ou ailleurs dans le canton⁴. Le constat effectué était que malgré les rénovations entreprises au fil des ans, le Palais de Rumine n'offrait plus assez d'espace, tant pour les expositions que pour les dépôts. En outre, les conditions climatiques et de sécurité se révélaient insuffisantes, de même que la visibilité et l'accessibilité du musée. Cette décision a été approuvée par le Grand Conseil.

Afin d'examiner toutes les possibilités d'implantation d'un nouveau musée, le Conseil d'Etat a nommé une commission extra-parlementaire en 1999. Sur les 17 sites examinés par la commission, c'est le site de Bellerive qui a finalement été retenu. Un premier crédit d'étude destiné à financer les études préliminaires et à permettre la préparation et la réalisation d'un concours international d'architecture, ainsi que l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC) a été voté par le Grand Conseil en 2002. Parmi les 249 projets en provenance de 15 pays, c'est le projet Ying-Yang du bureau zurichois Berrel & Wüsler-Kräutler qui a été choisi, en 2005, par le jury international nommé par le Conseil d'Etat.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, au mois de mai 2008, du second crédit d'étude relatif à la construction du nouveau musée à Bellerive, un référendum a été lancé. Amené à

³ Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 13 870 000.– pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site de la « Halle CFF aux locomotives » à Lausanne, EMPD mai 2010.

⁴ Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 340 000.– dans le cadre de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, (MCBA) pour les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive, la détermination du montant de son investissement, la détermination de ses coûts d'exploitation, EMPD novembre 2007, p. 7.

se prononcer par les urnes, le peuple vaudois a mis définitivement un terme au projet de Bellerive, le 30 novembre 2008, en refusant le crédit d'étude.

Commanditée par le Canton, une étude réalisée par l'IDHEAP⁵ révélait notamment que les principaux motifs de refus au projet de Bellerive étaient la situation au bord du lac, les coûts et l'architecture. Dans le même temps, cette étude montrait que le soutien des Vaudois et Vaudoises à un projet culturel n'était pas remis en cause et, mieux encore, que 60 % des personnes interrogées étaient d'avis que les autorités devaient faire une nouvelle proposition.

Tout en prenant acte de la décision populaire, la Municipalité a pris le parti, début 2009, de créer un groupe de travail ayant pour mission le recensement sur le territoire communal des différents terrains susceptibles d'accueillir le nouveau MCBA. Parallèlement, le Conseil d'Etat a invité les communes vaudoises à proposer de nouveaux lieux d'implantation pour le MCBA. Il a mis sur pied un groupe cantonal chargé d'évaluer les sites proposés (GCES).

Au terme du délai imparti et sur la base du rapport du groupe de travail, la Municipalité a proposé au GCES deux sites prioritaires d'implantation, à savoir le Parc de la Solitude et la Halle CFF aux locomotives. Elle a décidé, en outre, d'y ajouter le bâtiment de la BCV de Chauderon comme alternative.

Parmi les onze sites candidats analysés par le GCES, le Conseil d'Etat a finalement opté, le 30 septembre 2009, pour la Halle CFF aux locomotives comme lieu d'implantation pour le futur Musée cantonal des Beaux-Arts.

4. Vision du MCBA et du Pôle muséal à la gare de Lausanne

A la suite de ce choix, le Canton de Vaud, maître d'ouvrage, a mis en place la structure pour mener à bien le projet du futur MCBA avec un comité de pilotage composé d'une délégation paritaire du Conseil d'Etat, de la Municipalité et des CFF, propriétaire des terrains. Sous la direction du comité de pilotage, un comité exécutif a été chargé de coordonner le travail de trois groupes chargés pour le premier des aspects muséal et architectural, pour le deuxième des aspects financiers, juridiques et administratifs et pour le troisième des aspects transports.

Le 29 juin 2010, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude de Fr. 13 870 000.– pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau MCBA, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site de la Halle CFF aux locomotives à Lausanne⁶.

Suite à l'adoption de ce décret, le Conseil d'Etat a lancé un concours de projet et d'idées en procédure sélective. Ce sont ainsi, au terme du délai de dépôt, 136 candidatures provenant de 16 pays qui ont été remises au jury du concours. Sur ces 136 candidats, 18 ont été retenus pour la deuxième phase du concours qui a débuté au mois de novembre 2010 et abouti le 24 mai 2011 au choix du projet « Bleu » des architectes espagnols Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga.

Le contenu du concours architectural, lancé durant l'été 2010 par le Canton de Vaud, est double. Il s'agit d'un concours de projet portant sur l'implantation et la réalisation du nouveau MCBA (cf chapitre 6) auquel est associé un concours d'idées visant à imaginer le développement sur le site de la Halle CFF aux locomotives d'un pôle muséal et culturel.

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud, en partenariat avec les CFF, décident de réserver à la culture un espace aujourd'hui industriel de plus de 22 000 m² avec pour ambition de créer un véritable quartier nouveau⁷ appelé à accueillir des milliers de

⁵ Etude IDHEAP du 10.03.2009.

⁶ EMPD mai 2010.

⁷ Nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel, Concours de projets et concours d'idées en procédure sélective, programme du concours, p. 22.

visiteurs, en lien avec le développement de la gare et des infrastructures ferroviaires. Aujourd'hui méconnu et non accessible aux citoyens, bien qu'en plein centre urbain, le site de la Halle CFF aux locomotives pourra être redonné aux habitants ainsi qu'aux visiteurs d'ici et d'ailleurs, dans l'idée d'un véritable quartier dédié aux arts, un lieu conçu comme un espace de rencontre, et de découvertes artistiques, mais également de loisirs et de détente.

Le projet actuel, sous réserve d'une évolution future, est de réunir sur un même site :

- le nouveau MCBA,
- le Musée de l'Elysée (Musée cantonal de la photographie) dont les possibilités d'extension sur le site actuel sont inexistantes,
- le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) qui, étant logé dans un bâtiment historique, rencontre la même problématique.

Tout en restant maîtres de leur programmation et de leur gestion des collections, le rapprochement du nouveau MCBA, du Musée de l'Elysée et du mudac offrirait de belles perspectives en termes de dynamisme et de synergie avec la possibilité par exemple :

- de présenter de manière permanente les collections selon un principe de rotation (ce qui n'est actuellement possible pour aucun des trois musées par manque d'espace) ;
- d'organiser, une ou deux fois, par année un vernissage commun, comme cela se pratique avec grand succès à Genève (Nuit des Bains) ou à Zurich (Löwenbräu-Areal) ;
- de mettre sur pied, en dehors des conférences, tables rondes et symposiums de chaque institution, des événements transdisciplinaires réunissant beaux-arts, photographies et design ;
- de créer une grande exposition conçue par les trois musées sur le rythme d'une triennale qui mettrait Lausanne et le Canton de Vaud au centre de la création contemporaine car c'est celle-ci qui réunit idéalement les trois institutions.

Ce regroupement permettrait aussi de mutualiser certains besoins et ressources communs aux trois musées, à savoir notamment la bibliothèque, la librairie/boutique, le restaurant/caféteria, l'auditoire/salle de conférence, les locaux de stockage ainsi que l'atelier de photographie/numérisation.

En complément à ces trois institutions, le pôle muséal doit offrir d'autres espaces publics, résidentiels ou commerciaux, mais toujours dans une logique culturelle faisant du site un véritable lieu de vie artistique à Lausanne, associant vie muséale et création contemporaine locale. Parmi ces espaces, il est prévu notamment de développer :

- 3 espaces destinés à accueillir en résidence à durée limitée des chercheurs, curateurs invités et artistes, gérés par les trois musées, d'une surface d'environ 240 m² ;
- 15 locaux de travail destinés à accueillir des métiers d'art (photographes, webdesigners, encadreurs) ainsi que des structures culturelles (organisations de manifestations notamment) indépendants des trois musées et pour lesquels les occupants paieraient un loyer, d'une surface d'environ 700 m² ;
- 10 ateliers d'artistes d'une surface totale d'environ 700 m².

Des beaux-arts au design en passant par la photographie et les arts appliqués contemporains, ce pôle ainsi constituerait un ensemble unique regroupant toutes les facettes des arts visuels et plastiques, de l'art ancien aux expressions artistiques les plus contemporaines.

Projet novateur qui ne connaît à l'heure actuelle aucun équivalent en Suisse, ce pôle, de par son importance, permettrait aux arts plastiques et visuels de gagner en visibilité. Il offrirait aussi au Canton de Vaud et à sa capitale un rayonnement exceptionnel, à l'instar de Berlin

avec la Museumsinsel réunissant des musées d'Etat dans le domaine de l'archéologie ou de Vienne avec le Museumsquartier regroupant le Leopold Museum, le Museum Moderner Kunst et la Kunsthalle. Dans cette dernière ville, le quartier des musées est devenu un centre culturel, touristique, urbanistique et économique d'une ampleur inégalée en Europe.

Ce projet permettrait aussi de renforcer la diversité et la richesse de l'offre culturelle vaudoise, en complément des prestigieux événements et institutions existants. Outre le rayonnement culturel, il renforcerait incontestablement l'attractivité de la ville et de l'ensemble de la région notamment dans le cadre de la promotion économique de la capitale. Nombreuses sont en effet les entreprises internationales à retenir, comme critère pour leur implantation, des villes qui offrent une large palette d'activités culturelles accessibles aisément. Ce projet ambitieux, dont les atouts dépassent largement les frontières communales, nécessite un engagement politique et financier important de l'Etat et de la Ville, cette dernière assumant l'achat du terrain pour une mise à disposition cantonale. L'implication du Canton sera prépondérante pour la réalisation du pôle muséal, dès lors que deux institutions (MCBA et musée de l'Elysée), de même que la collection de la Fondation Toms Pauli sont cantonales. S'agissant du mudac, la construction d'un nouveau bâtiment et son déménagement devront cas échéant faire l'objet d'une analyse financière spécifique. Rappelons que la situation financière lausannoise ne permet pas aujourd'hui le financement de cet investissement et que 7,8 millions ont été engagés en 2000 pour la rénovation de la Maison Gaudard, dont l'utilisation future devra alors faire l'objet d'une attention particulière.

5. Développement futur du secteur de la gare CFF

Le périmètre de la gare de Lausanne, dont fait partie le périmètre du pôle muséal, est appelé à fortement se développer dans les années à venir. En effet, la forte croissance des utilisateurs quotidiens de la gare – 165 000/jour à l'horizon 2025 contre 70 000 aujourd'hui – associée au développement du pôle muséal autour du MCBA ainsi que l'important développement urbanistique – bureaux, commerces, logements – prévu sur toute la portion est de la gare le long de l'avenue de la Gare et l'avenue d'Ouchy, vont certainement contribuer à créer une nouvelle centralité à l'échelle de l'agglomération lausannoise, faisant du principal pôle de transports publics de Romandie un lieu de destination mais aussi un lieu de vie.

Le site objet du pôle muséal est au centre de la ville et de l'agglomération, mais il est aujourd'hui peu visible et difficilement atteignable. L'objectif premier de la réflexion urbanistique doit donc consister à désenclaver le site et le relier au reste de la ville. Pour ce faire, il s'agira :

- de créer des liaisons pour la mobilité douce – principalement piétonne – vers le nord sur l'avenue Ruchonnet et l'esplanade de Montbenon,
- de concrétiser à travers le périmètre du concours un axe est-ouest de mobilité douce piétons et vélos,
- d'intensifier la relation visuelle et fonctionnelle (piétons et vélos) entre le site du pôle muséal et la place de la Gare.

L'enjeu principal de la réflexion à mener réside dans la création d'un véritable pôle culturel et muséal.

Dans ce cadre, la volonté de créer un nouveau morceau de ville doit conduire la Ville et le Canton à réfléchir aux multiples activités culturelles susceptibles de faire vivre et dynamiser le périmètre tout au long de la journée, de la semaine et de l'année. Pour ce faire, il s'agit :

- d'assurer une variété d'affectations, en intégrant sur le site du pôle muséal des affectations complémentaires à celui-ci,

- d'intégrer à la réflexion générale les bâtiments de l'avenue Ruchonnet et leurs affectations spécifiques.

Le programme du futur Musée cantonal des Beaux-Arts est arrêté alors que les programmes culturels complémentaires sont encore relativement ouverts.

Dans cette optique, il paraît utile de rappeler l'un des principes fondamentaux de l'aménagement du territoire : le sol est rare et unique. Il faut donc utiliser le site au mieux de ses possibilités, en particulier au voisinage immédiat du pôle de transports publics le plus important de Suisse romande. Pour ce faire, il faudra intégrer un principe de compacité du programme sur le site et garantir un développement par étapes. Les paramètres à intégrer sont les suivants :

- garantir la réalisation d'une première étape d'urbanisation indépendante comprenant le MCBA et son programme,
- prévoir une deuxième étape d'urbanisation comprenant l'ensemble du programme du pôle muséal, et incluant l'extension du MCBA ainsi que la création d'activités complémentaires, en fonction des décisions politiques qui seront prises quant au développement du projet de pôle muséal ;
- assurer la cohérence et le fonctionnement de chacune des étapes avec le reste du quartier, notamment par la création d'espaces publics de qualité et leur mise en relation avec les places et lieux publics environnants,
- garantir à long terme le maintien dans le périmètre des activités ferroviaires et leurs accès.

La réalisation de l'ensemble des constructions sur le site se faisant de manière échelonnée, il est important d'intégrer dans le projet la gestion des espaces et du temps pendant le développement du site. La première pierre du pôle muséal et culturel que sera le MCBA devra inciter d'autres programmes à se réaliser et coexister avec une aire en constante transformation, de manière autonome et sans faire les frais de la mutation en cours.

6. Projet du Musée cantonal des Beaux-Arts⁸

Situé à proximité de la gare de Lausanne par laquelle transitent près de 30 millions de personnes par an, le MCBA pourra afficher de nouvelles ambitions, en adéquation avec le dynamisme et le rayonnement du Canton et de sa capitale

6.1 Situation actuelle

Situé au Palais de Rumine depuis 1906, le MCBA partage les lieux avec le musée d'archéologie et d'histoire, le musée monétaire, le musée de géologie, le musée de zoologie, la Bibliothèque cantonale et universitaire, ainsi que le Parlement, ce qui réduit clairement sa visibilité.

Il dispose actuellement d'une surface totale d'environ 2800 m² dont 1200 m² de surface d'exposition et 600 m² de réserves pour les peintures, sculptures et travaux sur papier. Le musée manque cruellement d'espace tant pour les salles d'exposition que pour les dépôts d'œuvres.

Ainsi sur les 8500 œuvres conservées à Rumine, seules 2 % environ peuvent être présentées chaque année au public, faute d'espaces suffisants. Des œuvres de Picasso, Rodin, Vallotton, parmi bien d'autres, restent confinées dans les dépôts.

Quant aux services publics proposés habituellement par tout musée moderne tels qu'ateliers pédagogiques, cafétéria, librairie, salle de projections, salle de conférence, ils font aujourd'hui défaut.

⁸ EMPD mai 2010.

La construction d'un nouveau musée permettra également de résoudre définitivement la problématique des dépôts des collections, qui sont saturés et qui n'offrent plus toutes les garanties en matière de conservation des œuvres.

6.2 Enjeux, missions, programme

De par sa situation éminemment centrale et facile d'accès, le nouveau MCBA sera non seulement le musée de tous les Vaudois et Vaudoises mais il sera également amené à devenir un centre d'art de portée internationale.

A la lumière de ce nouvel enjeu, les missions du MCBA, telles que précisées par le Canton⁹ sont :

- l'enrichissement des collections : le MCBA acquiert et collectionne des œuvres en développant les points forts de la collection et en suscitant de nouveaux axes. Grâce à un crédit d'acquisition adapté à sa nouvelle attractivité, il pourra susciter donations, legs et dépôts à long terme. Ses nouveaux locaux lui permettront d'assurer les meilleures conditions possibles de conservation exigées par la valeur et la fragilité de ce patrimoine ;
- le développement d'expositions d'envergure internationale, par des rétrospectives d'artistes majeurs de l'histoire de l'art ;
- l'affirmation et l'amplification de l'offre généraliste du MCBA qui pourra enfin présenter simultanément les collections cantonales enrichies de collections privées en dépôt et des expositions temporaires soit thématiques soit monographiques. Ces expositions feront par ailleurs alterner art ancien, moderne et contemporain ;
- le MCBA deviendra un acteur majeur en matière de promotion et d'animation de la vie culturelle du Canton et de la Ville dans le domaine des arts plastiques, en offrant aux artistes des plates-formes adaptées aux besoins d'aujourd'hui et jouissant d'une grande visibilité, et à des artistes étrangers des possibilités de confrontation exemplaires ;
- le déploiement de services au public tels que le restaurant et la librairie du musée ;
- dans son contexte éminemment urbain, le MCBA favorisera la création d'une vitrine ou d'un espace « projets » pour l'art émergent qui viendra compléter une offre en exposition s'adressant à des personnes disposant d'un budget-temps fort divers ;
- le développement d'un véritable centre de documentation des artistes vaudois : le MCBA pourra davantage s'ouvrir aux chercheurs, grâce à sa bibliothèque spécialisée dans le domaine des beaux-arts. Il peut devenir point d'excellence sur les catalogues de ventes aux enchères ;
- le renforcement de sa politique de publications et l'organisation d'expositions ;
- le développement de son réseau : le MCBA sera à même de renforcer son travail de documentation sur ses collections en collaboration avec les partenaires tels que l'Université de Lausanne (UNIL, section d'histoire de l'art et antenne romande de l'Institut suisse pour l'étude de l'art).

Afin de mener à bien les missions telles que précisées ci-dessus, le programme du nouveau MCBA prévoit une surface totale utile de 7600 m² contre 2800 m² actuellement. Cela correspond à plus de 1300 m² comparé au projet de Bellerive. Cette différence est due notamment à l'augmentation des besoins s'agissant des espaces publics (hall d'accueil, exposition permanente, expositions temporaires) et des services publics (librairie, cafétéria, auditorium, atelier pédagogique, bibliothèque). En effet, et comme déjà évoqué plus haut, la situation « véritablement centrale » du futur MCBA permet de tabler sur un nombre de visiteurs bien plus grand qu'il ne l'aurait été à Bellerive. Cette perspective s'explique en raison de la proximité immédiate de la gare au site.

⁹ EMPD mai 2010.

6.3 Collection Toms Pauli

A la surface de 7600 m² viennent s'ajouter 490 m² qui seront dévolus à l'accueil de la Fondation Toms Pauli, fondation créée par le Canton de Vaud. Depuis plusieurs années, des solutions sont recherchées afin que la Fondation puisse conserver de manière adéquate et mettre en valeur les deux collections propriété de l'Etat, soit la collection de tapisseries anciennes léguées par les époux Toms et la collection de textiles contemporains donnés par l'Association Pierre Pauli. Le site de la Halle CFF est une réelle opportunité de faire connaître au plus grand nombre cette partie d'un patrimoine vaudois unique.

6.4 Lauréat du concours de projets et d'idées¹⁰

Au terme de la deuxième phase du concours de projets et d'idées et sur les 18 équipes retenues, c'est le projet « Bleu » des architectes espagnols Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga qui a été choisi à l'unanimité. Le jury a particulièrement apprécié la cohérence et la grande qualité du projet qui aboutit à un vrai espace muséal et offre une nouvelle définition de l'urbanité, redonnant ainsi aux Lausannois-e-s et aux visiteurs toute une zone de loisirs, de culture et de détente au centre-ville, aujourd'hui occupée par une friche industrielle inaccessible.

Ce projet propose de construire la ville à travers une nouvelle institution et un nouvel espace public qui entretiendrait un lien symbolique avec le passé du site. La construction d'un volume linéaire au nord des voies, permettant le désenclavement du site, crée et protège ce nouvel espace ouvert, destiné à l'activité social du pôle muséal.

Partant du constat que les halles, par ailleurs en mauvais état de conservation, ne sont pas adaptées à accueillir des espaces muséaux, les auteurs du projet proposent de ne conserver que des fragments fortement identifiés au patrimoine ferroviaire tels les portes de la façade est et les verrières. Un véritable parc urbain prend place, parc où la végétation s'inscrita entre les rails et où les arbres organiseront le lien entre la place du musée et celle de la gare.

Le volume simple du nouveau MCBA définit d'un côté un prisme lisse en référence à la vitesse des trains, ponctué d'une grande fenêtre conservée du pignon de la halle centrale. Il contient de l'autre la place. Le toit sera traité avec soin, comme une cinquième façade par les vitrages disposés pour l'éclairage zénithal.

Sur trois niveaux où se répartissent les différentes affectations, le nouveau musée peut proposer des qualités tant fonctionnelles que spatiales, de distribution et de lumière. Situé à l'endroit où le pont roulant distribuait les locomotives, le fragment conservé de l'ancienne nef centrale deviendra l'espace d'accueil des visiteurs.

Ce projet, par son ambition et sa simplicité, permet non seulement de répondre complètement aux besoins d'un musée d'art du XXI^e siècle mais, dans une perspective plus large, offre aux Lausannois et aux visiteurs un véritable espace de vie, enrichi d'un jardin public et associant boutiques, cafés et ateliers d'artistes.

6.5 Coûts, délais

Le budget du nouveau MCBA à la Halle CFF aux locomotives est fixé par le Canton à Fr. 75 000 000.-. Le site retenu pour accueillir le projet étant encore en exploitation, les travaux de construction ne pourront pas démarrer avant 2013, date de libération par les CFF de la halle. La fin des travaux est prévue pour 2016.

¹⁰ Nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel, Concours de projets et concours d'idées en procédure sélective, Rapport du jury, à paraître.

7. Implication de la Ville de Lausanne

7.1 Echange foncier

Les terrains de la Halle aux locomotives appartiennent aux CFF et devront être acquis par la Commune de Lausanne. Le principe de l'échange foncier est proposé, à savoir que la valeur du terrain de la Halle aux locomotives sera compensée par la valeur d'un terrain propriété de la Commune de Lausanne à Malley qui sera cédé aux CFF. Une soule compensera les différences de valeur des deux biens fonciers échangés après l'entrée en force d'un PPA pour la parcelle de Malley.

Une convention CFF - Commune de Lausanne définit les termes précis de l'échange. Cette convention fait référence, notamment, à une expertise immobilière établie par le bureau Laurent Vago Expertises & Conseils immobiliers SA qui détermine les valeurs des deux parcelles à échanger.

Résumé synthétique de l'opération :

Surface du site de la Halle aux locomotives

Zone A	11 835 m ²	
Zone B	9 271 m ²	
Zone C	4 662 m ²	(sans valeur)
Total	25 768 m²	
Valeur	fr. 33 360 000.-	
Prix/m ²	fr. 1295.-/m ² ou sans la zone C fr. 1580.-/m ²	

La valorisation du site de la Halle aux locomotives prend en compte le potentiel constructible des zones A, B et C qui peuvent être localisées sur le plan joint au présent préavis. La zone A intègre le programme du MCBA, la zone B est évaluée selon un plan partiel d'affectation potentiel. La zone C n'est pas valorisée du fait de l'absence de potentiel constructible.

Surface du site de Malley **10 060 m²**

Valeur	fr. 34 400 000.-
Prix/m ²	fr. 3 419.-/m ²

La valorisation du site de Malley tient compte de la mise en place d'un plan partiel d'affectation qui permettra la construction d'une tour conformément au schéma directeur de Malley. Si le bâtiment devait être plus petit (ou plus grand), la valeur s'en trouverait également modifiée (détails cf. expertise du bureau Vago). L'impact financier de cette variabilité de la constructibilité pourrait être important pour la Commune de Lausanne.

Les valeurs des deux sites tiennent compte du fait que les frais de dépollution des sols et des constructions et équipements ainsi que les frais de démolition sont à la charge des vendeurs. Les frais d'équipements collectifs n'interviennent pas, à ce stade, dans l'échange foncier.

Quatre scénarios ont été mis en place pour traiter les cas de non-réalisation de l'échange foncier au 31 décembre 2013. De manière générale, ces scénarios prévoient un délai supplémentaire de deux ans pour l'un des sites ou les deux et peuvent engendrer des frais sous la forme d'un intérêt de retard de 1 % payable par la Commune si elle prend possession des terrains de la Halle aux locomotives sans pouvoir céder le terrain de Malley. Cette disposition n'est toutefois valable que du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, date d'échéance de la convention.

Le texte complet de la convention est reproduit ci-dessous :

CONVENTION

relative à un échange foncier dans le cadre de la réalisation du futur musée des Beaux-Arts

Entre

d'une part

Les CHEMINS DE FER FEDERAUX SUISSES CFF (N° CH •), société anonyme ayant son siège à Berne, représentée par CFF Immobilier (•) ci-après dénommée « les CFF »,

D'autre part

La COMMUNE DE LAUSANNE, représentée par la Municipalité, ci-après dénommée « La Commune de Lausanne »,

Ensemble « les Parties »

Intervient à la présente convention :

L'ETAT DE VAUD représenté par (•)

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Préambule

1. Les CFF sont propriétaires des parcelles contigües 5080, 5770, 5819 de Lausanne (feuillet du registre foncier / Annexe 1), qui comprennent notamment leurs anciennes halles aux locomotives.
2. La Commune de Lausanne est propriétaire des parcelles 776 et 973 de Renens, ainsi que des parcelles 909, 910 et 1073 de Prilly, toutes contigües (feuillet du registre foncier / Annexe 2).
3. Pour permettre la réalisation d'un nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (« MCBA ») par le Canton de Vaud et d'un pôle muséal sur le site des anciennes halles CFF aux locomotives à Lausanne, il est envisagé d'effectuer un échange de terrains entre les CFF et la Commune de Lausanne (« L'Echange foncier »).
4. L'Echange foncier interviendrait entre une surface approximative de 25 768 m² propriété des CFF sises sur les parcelles 5080, 5770 et 5819 de Lausanne (« Les Halles CFF ») et une surface approximative de 10 060 m² propriété de la Commune de Lausanne, contigüe à la halte CFF de Prilly-Malley, située sur les parcelles 776 et 973 de Renens, ainsi que sur les parcelles 909, 910 et 1073 de Prilly (« Malley C12 »).
5. Les surfaces des deux sites objets de l'Echange foncier figurent sur deux plans spéciaux datés des 13 avril 2011 (Les Halles CFF) et du 19 avril 2011 (Malley C12) du service de la coordination et du cadastre de la Ville de Lausanne (Annexes 3 et 4).

Pour les besoins de la présente convention, la surface totale du site des Halles CFF est en outre subdivisée en trois zones A, B et C figurées sur le plan spécial du 13 avril 2011.

La zone A (entourée d'un liseré rouge sur le plan d'une surface d'environ 11 835 m²) comprend la place du côté de la Gare CFF, ainsi que la halle de 1911, y compris le bâtiment de service.

La zone B (entourée d'un liseré bleu sur le plan d'une surface d'environ 9271 m²) comprend la halle de 1963, ainsi que le bâtiment des véhicules routiers abritant un parking de 83 places, la caserne des pompiers CFF, les services d'intervention de la division Infrastructure divers locaux techniques et deux villas. La zone C (entourée d'un liseré vert sur le plan d'une surface d'environ 4662 m²) couvre la partie située à l'ouest jusqu'à l'Avenue Marc-Dufour avec deux garages boxes.

6. L'Echange foncier envisagé représente une opération complexe, notamment en raison des incertitudes de développement urbanistique des deux sites objets de l'échange (les Halles CFF et Malley C12) qui nécessiteront de nouvelles affectations.
7. D'un commun accord, les Parties ont mandaté Laurent Vago, Expertises et Conseils Immobiliers à Corsier-sur-Vevey pour établir la valeur immobilière objective des deux sites. Le rapport d'analyses N° 11-03-7487 du 18 avril 2011 (« le Rapport ») est annexé à la présente convention (Annexe 5).
8. Compte tenu des conclusions du Rapport, l'Echange foncier devrait intervenir avec une soulte.
9. La présente convention, qui traite des principes de l'Echange foncier et des conditions qui le régiront, ne saurait être considérée comme exhaustive en raison du caractère évolutif de l'opération qui pourra nécessiter des modifications ou des adaptations selon les circonstances. Le cas échéant, celles-ci feront l'objet d'avenants.

Cela exposé les parties conviennent de ce qui suit :

I. Echange

1. Les CFF s'engagent à céder à la Commune de Lausanne qui s'engage à accepter les Halles CFF et à payer, le cas échéant, une soulte à la Commune de Lausanne.
2. En échange, la Commune de Lausanne s'engage à céder aux CFF qui s'engagent à accepter Malley C12 et à payer, le cas échéant, une soulte aux CFF.
3. Les CFF et la Commune de Lausanne sont conscients que selon les dispositions de l'article 216 CO (Code des obligations), la présente convention serait à passer en la forme authentique. Elles s'engagent à conclure une convention respectant la forme authentique lorsque l'avancement du dossier le permettra.
4. La valeur des biens-fonds échangés est admise selon les conclusions du Rapport. Les éléments principaux de la valorisation des deux sites échangés sont repris ci-après au chapitre II (Site des Halles CFF) et III (Site de Malley C12).

II. Site des Halles CFF

1. Bases de valorisation

Le Rapport détermine la valeur immobilière du site des Halles CFF sur la base d'un plan d'affectation cantonal (« PAC ») pour la zone A et d'un plan partiel d'affectation (« PPA ») qu'il serait réaliste de mettre en place pour la zone B. La zone C qui n'a pas de potentiel constructible est admise comme étant sans valeur.

2. Valorisation

La valorisation du site des Halles CFF (zone du MCBA et du pôle muséal) est arrêtée à CHF 33'360'000.- aux conditions du présent chapitre II. Cette valeur ne sera pas indexée.

3. Transfert de propriété

Le transfert de propriété pour le site des Halles CFF interviendra après la réalisation cumulative des trois conditions suivantes: (i) le PAC pour la réalisation du MCBA est devenu définitif et exécutoire ; (ii) le décret du crédit d'ouvrage pour la réalisation du MCBA est entré en force ; (iii) le permis de construire pour le MCBA est définitif et exécutoire.

4. Démolition

Les CFF s'engagent à démolir à leurs frais les bâtiments existants sur le site des Halles CFF, à l'exception de la halle de 1911 (sous réserve du bâtiment de service attenant construit la même année, lequel peut être démoli). Seul le déplacement des conduites et

des canalisations à l'usage exclusif des CFF sera à la charge des CFF. Les installations ferroviaires seront également démolies à la charge des CFF. Le rapport du bureau CSD Ingénieurs SA, à Lausanne, du 10 mars 2011 (Annexe 6) donne le détail des éléments à démolir. Pour les bâtiments et installations qui restent sur le site après la réalisation du MCBA, la prise en charge des frais futurs de démolition se fera sur une base forfaitaire qui sera définie avant le transfert de propriété sur la base d'une expertise.

5. Dépollution

5.1. Les CFF s'engagent à financer les frais liés à la dépollution du site des Halles CFF selon les principes suivants :

5.1.1 Pour les zones A, B et C, par la prise en charge des frais effectifs de toute dépollution requise sur le périmètre du projet du MCBA ;

5.1.2 Pour le solde des zones A, B et C (hors périmètre du projet du MCBA) la prise en charge des frais de dépollution sera établie sur la base des frais effectifs si les travaux de construction débutent avant le 31 décembre 2023, puis sur une base forfaitaire qui sera définie selon une expertise à réaliser avant le 31 décembre 2023 pour les travaux qui débuteraient après cette date.

5.2 Les frais de dépollution pris en charge par les CFF ne comprennent pas ceux d'une dépollution éventuellement nécessaire pour sortir les biens-fonds du cadastre cantonal des sites pollués.

6. Frais d'équipements collectifs et communautaires

La prise en charge des frais d'équipements collectifs et communautaires du site des Halles CFF sera réglée par les Parties selon les dispositions légales en vigueur le moment venu, les coûts seront dans la règle à charge de la Commune qui pourra les reporter sur un éventuel superficiaire.

III. Site de MALLEY C12

1. Bases de valorisation

Le Rapport détermine la valeur immobilière du site de Malley C12 sur la base des hypothèses résultant du projet du Schéma Directeur de Malley approuvé par le groupe décisionnel le 15 avril 2011. Le Rapport arrive à la conclusion que les valeurs peuvent évoluer en fonction des droits à bâtir effectifs d'un futur PPA qui devra entrer en force.

2. Valorisation

La valorisation du site de Malley C12 est arrêtée à CHF 34 400 000.- aux conditions du présent chapitre III. Elle tient compte de la possible Tour prévue par le projet du Schéma Directeur de Malley et pourra varier selon les droits à bâtir effectifs du PPA tels qu'énoncés à l'article III/1 ci-dessus conformément à la méthode de calcul utilisée dans le Rapport. Cette valeur ne sera pas indexée.

3. Transfert de propriété

3.1. Le transfert de propriété du site de Malley C12 interviendra lorsque le PPA sera entré en force, toute procédure de recours échue.

3.2. Les Parties s'accordent pour collaborer dans le but de mettre en œuvre et d'obtenir un PPA qui concernera le site de Malley C12 et la zone contiguë C11 déjà propriété des CFF figurés sur le plan annexé du service du cadastre de la Ville de Lausanne (Annexe 7).

4. Démolition

La Commune de Lausanne s'engage à démolir à ses frais les bâtiments existants sur le site de Malley C12. La dalle qui recouvre en partie la zone Malley C12 sera également démolie, tout comme les fondations des bâtiments, à l'exception des fondations de

l'ancienne halle aux cuirs situées sur les parcelles 910 et 1073 et dont l'enlèvement ne sera effectué qu'en fonction des nécessités liées au projet de construction sur le site de Malley C12. Le déplacement des conduites et des canalisations à l'usage exclusif de la Commune de Lausanne en tant que propriétaire foncier sera également pris en charge par la Commune de Lausanne.

5. Dépollution

La Commune de Lausanne s'engage à financer les frais liés à la dépollution du site de Malley C12 selon les principes suivants :

- 5.1. Pour l'entier du site de Malley C12 la prise en charge des frais de dépollution sera établie sur la base des frais effectifs si les travaux de construction débutent avant le 31 décembre 2023, puis sur une base forfaitaire qui sera définie selon une expertise à réaliser avant le 31 décembre 2023 pour les travaux qui débuteraient après cette date.
- 5.2. Les frais de dépollution pris en charge par la Commune de Lausanne ne comprennent pas ceux d'une dépollution éventuellement nécessaire pour sortir les biens-fonds du cadastre cantonal des sites pollués.

6. Frais d'équipements collectifs et communautaires

La prise en charge des frais d'équipements collectifs et communautaires du site de Malley C12 sera réglée par les Parties selon les dispositions légales en vigueur le moment venu, les coûts seront dans la règle à charge des CFF qui pourra les reporter sur un éventuel superficiaire.

IV. Soulte

1. Principes

Il est vraisemblable que les valorisations finales des Halles CFF et de Malley C12 n'aboutiront pas à des valeurs égales. Il est admis que la partie dont les biens-fonds présenteront la valeur la plus faible sera redevable à l'autre partie d'une soulte pour la différence. Cette soulte sera versée lors de l'échange foncier.

2. Règlement de la soulte

- 2.1. Si les CFF sont redevables à la Commune de Lausanne de la soulte, celle-ci sera réglée en espèces ;
- 2.2. Si la Commune de Lausanne est redevable de la soulte aux CFF, celle-ci sera réglée, soit par une cession complémentaire de terrain à bâtir selon accord entre les Parties, soit en espèces.

V. Coûts d'opportunité

1. Définition

Par coûts d'opportunité (« les coûts d'opportunité »), les Parties et l'Etat de Vaud entendent l'ensemble des coûts liés aux démarches préalables engagées par les CFF dans le but de libérer les Halles CFF au 31 décembre 2013.

2. Prise en charge des coûts d'opportunité

Dans l'hypothèse où l'Echange foncier n'intervenait pas en raison de l'échec du projet de MCBA, les CFF seraient en droit de faire valoir les coûts d'opportunité. Les Parties et l'Etat de Vaud conviennent que la prise en charge des coûts d'opportunité serait alors traitée directement entre les CFF et l'Etat de Vaud. Elle n'est pas objet de la présente convention.

VI. Activités CFF

1. Principes

Les activités exercées par les CFF dans des locaux situés sur le site des Halles CFF qui ne seront pas démolis pour la réalisation du MCBA pourront se poursuivre temporairement sur place. Les locaux seront mis à la disposition des CFF à titre onéreux à des conditions usuelles, le cas échéant, aux conditions financières de location existantes qui seront reprises par la Commune de Lausanne. Les parties s'engagent à négocier une fin de bail acceptable par les deux parties.

2. Passages nécessaires

La Commune de Lausanne s'engage à constituer gratuitement toutes servitudes pour garantir aux CFF les passages nécessaires à l'exercice des activités d'exploitation et compatibles avec les projets et le développement du site du MCBA.

3. Dépôt des locomotives

La Commune de Lausanne s'engage à faciliter aux CFF la relocalisation du dépôt des locomotives CFF sur le site de Sébeillon, à Lausanne, dans le contexte d'un développement urbanistique de qualité. De son côté, l'Etat de Vaud s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'implantation sur le site d'Aclens de l'actuel locataire du site de Sébeillon, la société Camion-Transport S.A. Wil CT.

4. Places de parc

La Commune de Lausanne s'engage à soutenir les démarches des CFF pour la relocalisation des 83 places de parc actuellement sur le site des Halles CFF et utilisées pour les besoins de service des CFF, à un autre endroit sur le site de la Gare CFF de Lausanne.

VII. Exécution de la convention

1. Principes (exécution avant le 31 décembre 2013)

L'exécution de l'Echange foncier pourra intervenir aussitôt que les conditions suivantes auront été réalisées, mais au plus tard le 31 décembre 2013 respectivement au 31 décembre 2015 en cas de délai complémentaire selon chiffre VII/2 :

- 1.1. Pour Malley C12 : l'obtention d'un PPA définitif et exécutoire pour le site de Malley (zones C11 et C12) selon chiffre III/3.2.
- 1.2. Pour les Halles CFF : cumulativement (i) l'obtention d'un PAC définitif et exécutoire pour le MCBA (ii) l'entrée en force du décret de crédit d'ouvrage pour la réalisation du MCBA et (iii) la délivrance du permis de construire pour le MCBA définitif et exécutoire ("les Conditions Cumulatives").

2. Décalage (exécution après le 31 décembre 2013)

L'Echange foncier pourrait intervenir de manière échelonnée dans l'hypothèse d'un décalage entre la réalisation des conditions VII/1.1 et VII/1.2 soit dans les cas suivants :

Durant cette période entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015, la Commune de Lausanne est redevable aux CFF d'un intérêt de retard de 1% l'an calculé sur la valeur immobilière des Halles CFF (selon chiffre II/2) depuis la date du transfert des Halles CFF à la Commune de Lausanne jusqu'à la date du transfert de Malley C12 ou du paiement de la valeur des Halles CFF aux CFF.

- 2.1. Au 31 décembre 2013, les Conditions Cumulatives sont réunies, mais le PPA pour le site de Malley n'est pas encore en vigueur :
 - 2.1.1. Les Halles CFF sont cédées à la Commune de Lausanne qui en devient propriétaire.

- 2.1.2. Un délai complémentaire de deux ans, échéant au plus tard le 31.12.2015 est convenu pour obtenir le PPA définitif et exécutoire pour le site de Malley.
- 2.1.3. Si à l'échéance du délai complémentaire de deux ans le PPA pour le site de Malley n'est pas encore entré en vigueur définitivement, la Commune de Lausanne :
 - 2.1.3.1. paiera aux CFF la contre-valeur des Halles CFF cédées par les CFF, soit par la cession d'autres terrains à bâtir selon accord entre les Parties, les CFF ayant de manière unilatérale le choix d'accepter ou non le terrain proposé par la commune de Lausanne, soit par un paiement en espèces ;
 - 2.1.3.2. indemniser les CFF pour tous les frais externes (mandats) engagés par les CFF en vue de l'élaboration du PPA pour le site de Malley.
- 2.2. Au 31 décembre 2013, le PPA pour le site de Malley définitif et exécutoire est obtenu, mais les Conditions Cumulatives ne sont pas encore réunies:
 - 2.2.1. un délai complémentaire de deux ans échéant au plus tard le 31 décembre 2015 est accordé pour réunir les Conditions Cumulatives;
 - 2.2.2. Malley C12 n'est pas encore cédé aux CFF à moins d'un accord particulier entre les Parties.
- 2.3. Au 31 décembre 2015, le PPA pour le site de Malley définitif et exécutoire est obtenu, mais les Conditions Cumulatives ne sont pas réunies :
 - 2.3.1. L'Echange foncier ne sera pas exécuté et le projet est abandonné, à moins d'un accord particulier entre les parties ;
 - 2.3.2. Les frais engagés (mandats externes) par les CFF pour l'élaboration du PPA pour le site de Malley sont remboursés par la Commune de Lausanne aux CFF.
- 2.4. Au 31 décembre 2013, le PPA pour le site de Malley définitif et exécutoire n'est pas obtenu et les Conditions Cumulatives ne sont pas réunies :
 - 2.4.1. Un délai complémentaire de deux ans est convenu pour obtenir le PPA définitif et exécutoire pour le site de Malley et pour réunir les Conditions Cumulatives :
 - 2.4.1.1. Au 31 décembre 2015, les Conditions Cumulatives sont réunies, mais le PPA pour le site de Malley n'est pas encore en vigueur :
 - 2.4.1.1.1. Les Halles CFF sont cédées à la Commune de Lausanne qui en devient propriétaire.
 - 2.4.1.1.2. La Commune de Lausanne (i) paiera aux CFF la contre-valeur des Halles CFF cédées par les CFF (à la valeur immobilière selon chiffre II/ 2), soit par la cession d'autres terrains à bâtir selon accord entre les Parties, , les CFF ayant de manière unilatérale, le choix d'accepter ou non le terrain proposé par la commune de Lausanne, soit par un paiement en espèces et (ii) indemniser les CFF pour tous les frais engagés (mandats externes) par les CFF en vue de l'élaboration du PPA pour le site de Malley.
 - 2.4.2. Au 31 décembre 2015, le PPA pour le site de Malley définitif et exécutoire est obtenu, mais les Conditions Cumulatives ne sont pas réunies :
 - 2.4.2.1. L'Echange foncier ne sera pas exécuté et le projet est abandonné, à moins d'un accord particulier entre les parties.
 - 2.4.2.2. Les frais engagés (mandats externes) par les CFF pour l'élaboration du PPA pour le site de Malley sont remboursés par la Commune de Lausanne aux CFF.

VIII. Clauses finales

1. Entrée en vigueur

Sous réserve des dispositions du présent Chapitre VIII qui entrent immédiatement en vigueur, la présente convention ne déploiera ses effets que dès (i) son approbation, définitive et exécutoire, par le Conseil communal de Lausanne et (ii) son approbation par le Conseil d'administration des CFF. Si la convention n'entre pas en vigueur faute d'approbation, aucune indemnité ne sera due de part ni d'autre.

2. Échéance

La présente convention est convenue dès son entrée en vigueur pour une durée échéant le 31 décembre 2013. Elle se renouvelle conformément aux dispositions prévues au chapitre 7 automatiquement jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard. L'engagement de procéder à l'Echange foncier devient caduc si le projet de réalisation du MCBA n'a pas abouti au 31 décembre 2015.

3. Droit applicable et for

La présente convention est régie par le droit suisse. Le for est fixé à Lausanne.

4. Clause salvatrice

Dans l'hypothèse où des dispositions de la présente convention devraient s'avérer ou devenir invalides, cela n'entacherait aucunement la validité de la convention pour le surplus. Les Parties s'engagent à souscrire alors une convention pour remplacer la disposition invalide par une disposition valable dont les conséquences économiques seront aussi semblables que possibles. Il en ira de même dans l'hypothèse d'une lacune de la convention.

Dates

Signatures

Annexes :

- Annexe 1 : feuillets du registre foncier du Site des Halles CFF
- Annexe 2 : feuillets du registre foncier du Site de Malley C12
- Annexe 3 : plan spécial du site des Halles CFF avec les 3 zones A, B et C
- Annexe 4 : plan spécial du site de Malley C12
- Annexe 5 : rapport d'expertise Laurent Vago Expertises et Conseils Immobiliers SA avec rapport d'accessibilité à la parcelle MCBA de Transitec Ingénieurs Conseils SA du 10 mars 2011
- Annexe 6 : rapport CSD Ingénieurs SA du 10.03.2011
- Annexe 7 : plan des zones C11 et Malley C12

7.2 Principe d'attribution d'une partie du terrain

En l'état du projet, aucune négociation n'a encore eu lieu avec le Canton en ce qui concerne la remise du terrain. Le principe de la cession sous la forme d'un DDP gratuit du terrain destiné au MCBA est toutefois toujours à l'ordre du jour puisqu'il faisait partie des conditions cadres du projet de Bellerive qui résultaient de la cession des rives du lac par le Canton à la Commune.

7.3 Promesse d'octroi d'un montant de fr. 5 millions pour la construction du MCBA

Dans le cadre de la procédure d'évaluation des sites, la Municipalité a assuré au Canton, tout comme elle l'avait fait pour le projet de Bellerive, son soutien financier à la

construction du MCBA, pour autant que celui-ci se réalise sur son territoire. Comme pour Bellerive, le soutien promis est de Fr. 5 000 000.– sans indexation.

8. Aspects financiers

8.1 Charges financières

Le coût du projet de construction du nouveau MCBA est fixé par le Canton à Fr. 75 000 000.–. Sur ce montant Fr. 5 000 000.– seront pris en charge par la Ville de Lausanne.

Les charges financières annuelles calculées selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 3,5 % et une durée d'amortissement de 5 ans s'élèvent à Fr. 1 107 400.–.

8.2 Compte d'attente

Par communication de la Municipalité au Conseil communal le 25 juin 2010¹¹, un compte d'attente n° 4300.581.427 de Fr. 250 000.– a été ouvert. Il était destiné à financer des études sur le projet de nouveau MCBA et de pôle muséal sur le site de la Halle CFF aux locomotives. Ces études qui ont plus particulièrement touché des aspects urbanistiques et d'aménagement du territoire, environnementaux, de mobilité et d'accessibilité du site ont permis de finaliser le cahier des charges du concours d'architecture. A ce jour, il accuse une dépense de Fr. 157 165,55.

8.3 Plan des investissements

Le projet figure au plan des investissements publié pour les années 2012 à 2015 pour un montant de Fr. 5 000 000.–.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/46 de la Municipalité, du 5 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité concernant le projet de nouveau MCBA et pôle muséal et culturel au lieu dit de la Halle CFF aux locomotives ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5 000 000.– destiné au subventionnement de la construction du nouveau MCBA à la Halle CFF aux locomotives ;
3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 1 000 000.–, par la rubrique 3600.331 du Service de la culture ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné ;
5. de boucler le compte d'attente no 4300.581.427 destiné à financer les frais d'étude et de l'amortir sur cinq ans ;
6. de valider le principe de l'échange foncier en approuvant la convention de manière définitive et exécutoire conformément au projet ci-dessus.

¹¹ BCC 2010-2011, tome 1, p. 11.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur, Raphaël Abbet (UDC), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Claude Bonnard (Les Verts), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Evelyne Knecht (La Gauche), Jacques Pernet (PLR), Rebecca Ruiz (Soc.), Jean Tschopp (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement.

Rapport polycopié de M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur :

La séance s'est tenue le 15 décembre 2011 (15 h-17 h) dans la composition suivante : M^{mes} R. Ruiz, F. Bettschart-Narbel, E. Knecht et A. Decollogny (qui remplace Ph. Mivelaz), et MM. C. Bonnard, J. Tschopp (qui remplace Ph. Clivaz), J. Pernet, R. Abbet et G. Trezzini (rapporteur). M. G. Meystre était absent.

La Municipalité était représentée par M. G. Junod, directeur de Culture et logement (CL) et l'administration par MM. Ch.-A. Bruttin, Y. Deillon, F. Ruff, P. Bulliard et M^{me} L. Blanc. Nous remercions cette dernière pour l'excellence des notes de séance.

Objet du préavis

Par le préavis, la Municipalité demande au Conseil d'approuver ses intentions dans le cadre du projet de construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et, à terme, d'un pôle muséal et culturel au lieu dit de la Halle CFF aux locomotives, située à la gare CFF. Le jury du concours a retenu à l'unanimité le projet « Bleu » du bureau d'architecture espagnol EBV.

Afin de permettre la construction du nouveau MCBA, puis, à terme, la réalisation du pôle muséal, la Municipalité demande au Conseil l'autorisation d'acquérir les parcelles nécessaires par le biais d'un échange de terrains avec les CFF. Elle entend ensuite octroyer au Canton les surfaces nécessaires à la réalisation du nouveau MCBA et du pôle muséal par le biais de droits distincts et permanents de superficie soumis au Conseil.

La Municipalité entend également renouveler, à l'instar de ce qui était prévu pour la construction d'un musée sur le site de Bellerive, la promesse faite au Canton de Vaud d'une contribution financière communale à la construction du MCBA à la Halle CFF aux locomotives. A cet effet, elle sollicite du Conseil un crédit d'investissement total de Fr. 5 000 000.–.

Discussion générale

En quelques mots, M. G. Junod rappelle les éléments historiques du projet actuel et ses perspectives :

- la procédure de sélection de sites a été organisée en 2009 par le Canton suite à l'échec de la votation populaire pour un MCBA sur le site de Bellerive. La Ville de Lausanne a participé en proposant trois sites, dont celui de la Halle CFF aux locomotives (Halle CFF), site finalement retenu par le Conseil d'Etat et qui fait l'objet de la convention avec les CFF reproduite dans le préavis ;
- il s'agit d'un projet cantonal sur lequel la Ville, le Canton et les CFF travaillent de manière très étroite, les trois partenaires formant un groupe de pilotage présidé par M. Broulis ;
- un plan d'affectation cantonal (PAC) réglera les parcelles réservées pour le MCBA et le pôle muséal. Dans une deuxième étape et sous réserve de futures décisions que prendront le Conseil d'Etat et le Grand Conseil au niveau cantonal et la

Municipalité et le Conseil communal au niveau de la Ville, un deuxième PAC portera sur le pôle muséal dans l'ensemble ;

- le projet de préavis soumis à l'examen de la commission correspond à une sorte de confirmation des engagements pris par la Commune envers le Canton pour le projet de Bellerive, soit l'octroi d'une contribution unique de Fr. 5 mios à l'investissement et la mise à disposition gratuite du terrain. Comme la Ville n'est pas propriétaire du terrain de la Halle CFF, il s'agit dans une première étape d'acquérir le terrain appartenant CFF par le biais d'un échange de parcelle, celle de la Ville se trouvant à Malley, à proximité immédiate de la future halte des CFF. Située dans le schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM) qui est un des schémas du SDOL, la parcelle proposée à l'échange est plus petite que le site de la halle CFF mais la constructibilité y est plus importante, ce qui explique pourquoi les parcelles ont été jugées financièrement équivalentes.

M. G. Junod souligne encore que la contribution de la Ville à la réalisation du futur MCBA n'est pas négligeable, vu les montants en jeu (coût du projet devisé à 75 mios). Toutefois cette contribution paraît opportune du point de vue de l'intérêt que représente ce nouveau musée pour la Ville, pour sa politique culturelle, pour son image, pour son dynamisme économique, culturel et social.

En synthèse, la participation chiffrée de la Ville au projet du MCBA sera de 5 mios sous forme de subvention à l'investissement et 35 mios équivalents à la valeur du terrain mis à disposition, soit un total de 40 mios.

A la question d'un commissaire concernant la valorisation du terrain inexistant dans le projet précédent, M. G. Junod précise que la situation à Bellerive était différente du point de vue foncier. La parcelle, propriété de la Ville, était en zone non constructible et a été rendue constructible par le PAC au sens des dispositions légales sur l'intérêt public. Par conséquent, la légalisation du terrain n'avait pas de coût, dans la mesure où la parcelle ne pouvait être légalisée qu'à des fins d'intérêt public. Or pour la gare, même s'il s'agit d'un échange, la valeur est de Fr. 35 mios.

Un autre commissaire s'inquiète du retrait d'un des donateurs qui s'était manifesté lors du projet Bellerive et des répercussions sur la contribution de la Ville. M. G. Junod indique que la participation financière de la Ville ne dépassera pas les 5 millions prévus dans le préavis. Même si la recherche de donateurs est un domaine du ressort du Canton, M. F. Ruf estime que rien n'est définitivement joué.

A la demande d'un commissaire cherchant à savoir si le redéploiement des musées dont le mudac va générer des postes de travail supplémentaires, M. F. Ruf précise que le projet actuel de regroupement des musées dans un pôle muséal prévoit une mutualisation des ressources plutôt qu'un développement de celles-ci.

Un commissaire rappelle que la Culture a un impact indéniable sur l'économie d'une ville. Les retombées économiques, même si difficiles de quantifier, sont importantes et ne sont quasi jamais évoquées.

Discussion de détail

1. Objet du préavis

En réponse à une question sur les activités en lien avec l'image, M. F. Ruf explique qu'à côté de la partie « institutionnelle », le pôle muséal pourrait également préfigurer un espace de création contemporaine en associant locaux de travail, ateliers d'artistes, etc.

2. Table des matières et 3. Préambule et historique

Aucune remarque.

4. Vision du MCBA et du pôle muséal à la gare de Lausanne

Suite à la question sur la signification du terme d'« espaces résidentiels », M. G. Junod précise qu'il ne doit pas être compris dans le sens de « logements » mais dans le sens de « locaux de travail et d'ateliers d'artistes ». L'extrémité ouest de la parcelle ne devrait toutefois pas être incluse dans le PAC ; son affectation resterait alors de compétence communale.

A propos de l'interaction avec la gare, M. G. Junod rappelle que la façade sud du bâtiment du MCBA sera visible uniquement des quais de la gare. Aucune circulation ne sera possible de ce côté, le musée donnant directement sur les voies. Cette configuration avec un bâtiment longiligne permet de créer, côté nord, de l'espace public et parallèlement de réhabiliter les arches existantes qui sont un élément patrimonial intéressant.

Un commissaire observe que le lieu d'accueil du mudac n'a pas été conçu à l'origine pour être un musée, mais une maison d'habitation. En tant que musée, il est peu pratique et son exploitation nécessite quelques prouesses de la part de la direction (passage des portes impossibles aux œuvres de grand volume, couloirs ne permettant pas de se croiser et compliquant le transport des œuvres, etc.). Le pôle muséal, conçu pour ce type d'activité, apporterait un « plus » indéniable à ce musée.

A la question des plans de la Ville concernant l'avenir de la maison Gaudard, en cas de déménagement du mudac, notamment en rapport au Musée historique (qui serait à la recherche de surfaces supplémentaires), M. G. Junod répond que plusieurs options sont ouvertes. S'agissant du mudac, il rappelle que la construction d'un nouveau bâtiment et son déménagement à la gare cas échéant devra faire l'objet d'une analyse financière spécifique. La situation financière actuelle de la Ville de Lausanne ne permet pas aujourd'hui le financement de cet investissement. Quant au Musée historique, il mentionne qu'un préavis demandant un crédit d'étude pour la rénovation du parcours permanent et l'entretien du bâtiment parviendra bientôt au Conseil.

5. Développement futur du secteur de la gare CFF

Aucune remarque.

6. Projet actuel du musée cantonal des Beaux-Arts

6.1. Situation actuelle

Suite à la question d'un commissaire, les notes de séance informent que le MCBA à Rumine dispose de locaux d'une surface totale de 2807 m² répartie à raison de 492 m² de locaux techniques, 165 m² d'ateliers techniques, 201 m² de bureaux, 613 m² de dépôts pour les collections, 1157 m² d'espaces d'exposition, 149 m² de bibliothèque et 30 m² en hall d'accueil. (Voir EMPD mai 2010 p. 10). Par rapport au projet avorté du MCBA à Bellerive, le projet de MCBA à la gare compte 1300 m² de surface en plus.

6.2. Enjeux, missions, programmes, 6.3. Collection Toms Pauli et 6.4. Lauréat du concours de projet et d'idées

Aucune remarque.

7. Implication de la Ville de Lausanne

7.1. Echange foncier

Puisque l'échange porte sur un terrain qui dépasse les besoins du MCBA, le solde pouvant être réservé à un futur projet cantonal ou communo-cantonal, un commissaire se demande comment la Ville va négocier cela.

M. G. Junod rappelle que par le biais du préavis, la Ville réserve les surfaces mentionnées dans le préavis à des activités principalement culturelles qui feront l'objet d'un plan d'affectation cantonal dont la durée de vie est d'au moins dix à quinze ans. M. P. Bulliard

précise que dans un premier temps la Ville mettra à disposition du Canton par droit de superficie la partie de la parcelle nécessaire à la construction du MCBA.

M. Ch.-A. Bruttin complète en précisant que la convention prévoit différents scénarii, dont des cas de figure intermédiaires liés à la durée de mise en pratique d'un PPA à Malley ou d'acceptation du PAC à la gare, par exemple.

S'agissant de la parcelle de Malley, les CFF prévoient une mise en valeur en fonction de ce que le PPA va permettre. Il a été prévu, dans les simulations réalisées, des activités commerciales, des bureaux et du logement.

A la question d'un commissaire sur une soulte résultant de l'échange, M. G. Junod répond qu'il est vraisemblable qu'il y en ait une mais qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de savoir si celle-ci sera à l'avantage ou non de la Ville. M. Ch.-A. Bruttin complète en disant que la valeur du terrain de la Halle CFF (zones A, B et C) est de Fr. 33 360 000.-. S'agissant de Malley, une évaluation liée à un PPA qui permet la construction d'une tour a été réalisée. Si cette tour ne devait pas voir le jour, il est clair que cela influencera à la baisse le prix de la parcelle de Malley. Des simulations réalisées montrent que dans le pire des cas, la Ville pourrait être amenée à compenser Fr. 13 mios. M. P. Bulliard indique que, dans le concours d'urbanisme et d'aménagement d'espaces publics sur le périmètre de Malley, les gabarits précisés dans le schéma directeur intercommunal et prévoyant la construction d'une tour ont été inscrits comme une contrainte.

Un commissaire s'inquiète des oppositions éventuelles que suscitera la mise à l'enquête d'une tour à Malley, oppositions qui entraîneront de longues procédures. Il s'interroge sur la compatibilité d'une telle situation avec la convention. M. G. Junod répond que cas échéant la soulte de la Ville de Lausanne aux CFF pourrait prendre la forme de terrains supplémentaires.

M. P. Bulliard tempère les risques d'oppositions à la construction d'une tour à Malley sachant qu'il s'agit d'un quartier en très forte mutation, que la parcelle se situe devant la nouvelle halte CFF qui s'ouvrira en 2012 et que dans le secteur du SDIM plusieurs bâtiments « hauts » ont fait l'objet de consultation sans susciter de réaction négative de la population.

Convention

Préambule

Un commissaire s'interroge sur la procédure en cas d'un avenant à la convention. M. Ch.-A. Bruttin répond que si les conditions cadres de l'échange devaient changer, la Municipalité sera obligée de présenter un préavis au Conseil communal, pour autant que le montant en cause soit supérieur à Fr. 100 000.-.

I. Echange

Par de commentaires.

II. Site des Halles CFF

A la question d'un commissaire sur le coût des dépollutions, M. G. Junod indique que celui-ci a été évalué à Fr. 2,2 mios à charge de la Ville pour la parcelle de Malley et à Fr. 10 mios à charge des CFF pour les parcelles de la gare. M. Ch.-A. Bruttin complète en rappelant la systématique appliquée, à savoir que chaque propriétaire actuel dépollue sa parcelle. Les prix indiqués dans le préavis sont des prix liés à des parcelles dépolluées.

Un commissaire s'interroge sur la signification de « frais d'équipements collectifs et communautaires ». M. Y. Deillon répond que les frais d'équipements collectifs sont tous les frais liés à l'accès à la parcelle et aux différents raccordements d'eaux usées et claires, d'eau d'alimentation, d'énergie, de télécommunication, etc. Quant aux frais d'équipements communautaires, ce sont ceux liés à des équipements de type scolaire, garderie, transports publics, etc. Une taxe pour les équipements communautaires a d'ailleurs été récemment

introduite dans la loi cantonale sur les impôts. Il est probable que les CFF fasse un DDP à Malley et reporte ainsi les charges liées aux frais d'équipements sur leur partenaire.

III. Site de Malley C12, IV. Soulte et V. Coûts d'opportunité

Aucune remarque.

VI. Activités CFF

Un commissaire demande si la Municipalité sait où seront relocalisées les 83 places de parc. M. P. Bulliard répond que l'un des endroits envisagés se situe à l'est de la gare dans la future zone de réaménagement Mobimo CFF. Il ajoute que le projet de PAC ne prévoit pas de maintenir ces places sur le site du pôle muséal. Il rappelle que pour toute demande d'autorisation, une justification du besoin doit être apportée. La Ville a pris l'engagement de soutenir, dans la mesure du possible, les CFF dans cette démarche.

VII. Exécution de la convention et VIII. Clauses finales

Aucune remarque.

7.2. Principe d'attribution d'une partie du terrain et 7.3. Promesse d'octroi d'un montant de Fr. 5 millions pour la construction du MCBA

Aucune remarque.

8. Aspects financiers

Aucune remarque.

Vote des conclusions

La commission chargée de l'examen du préavis 2011/46

- Accepte la conclusion 1 par 9 oui, 0 non et 0 abstentions
- Accepte les conclusions 2 à 5 par 9 oui, 0 non et 0 abstentions
- Accepte la conclusion 6 par 9 oui, 0 non et 0 abstentions

Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil d'approuver ses intentions dans le cadre du projet de construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et, à terme, d'un Pôle muséal et culturel au lieu dit des Halles CFF aux locomotives. Pour cela, la Municipalité demande l'autorisation d'acquérir les parcelles nécessaires par le biais d'un échange de terrains avec les CFF. Elle entend ensuite octroyer au Canton les surfaces nécessaires par le biais d'un droit distinct et permanent de superficie. La Municipalité entend également renouveler la promesse faite au Canton de Vaud d'une contribution financière à la construction du MCBA, à l'instar de ce qui était prévu pour le musée sur le site de Bellerive.

La discussion est ouverte.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je souhaite exprimer le soutien du Parti socialiste à ce préavis, et plus particulièrement à l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction et au développement du nouveau MCBA et du Pôle muséal en échange de terrains avec les CFF, ainsi que l'octroi de 5 millions au Canton pour la réalisation du musée. Notre enthousiasme repose sur divers points, que je souhaite étayer.

Tout d'abord, l'échange foncier des terrains de Malley entre la Ville et les CFF, qui sont propriété de la Ville, contre ceux des Halles aux locomotives, qui appartiennent aux CFF, constitue la première étape indispensable pour la réalisation du futur musée. De cette manière, la Ville pourra mettre ce terrain à disposition du Canton tout en restant propriétaire sous la forme d'un droit de superficie qui réalisera ce fantastique projet pour

notre Ville et ses habitants. C'est en tout cas en ces termes que le Parti socialiste le conçoit. Nous pensons, en effet, qu'il s'agit d'une opportunité unique de réaliser un nouveau projet culturel dans un lieu hautement stratégique, dont les retombées pour Lausanne seront inestimables. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2011, on a enregistré 130 000 entrées à l'Hermitage, 45 000 au Musée de l'Elysée, 43 000 au mudac, 33 000 au MCBA, 32 000 à l'Art Brut et 21 000 au Musée historique. Dans tous ces musées, on constate par ailleurs une hausse des entrées entre 3 % et 35 %. On le voit clairement, la population fréquente les musées qu'elle a la chance d'avoir sur son territoire, mais pas seulement : elle se déplace aussi pour les visiter.

Un nouveau Musée des Beaux-Arts pourra monter des expositions d'envergure internationale, qui plus est à trente secondes de la gare. Cela générera, d'une part, des milliers de visites annuelles et renforcera, d'autre part, l'extraordinaire rayonnement culturel et l'attractivité dont Lausanne jouit sur le plan international. D'un point de vue strictement culturel, la création du nouveau musée permettra aux Lausannois et aux Vaudois une accessibilité complète à leur patrimoine culturel. Comment ignorer le fait que seules 2 % des œuvres sont actuellement exposées au public, alors que toutes les autres dorment dans des caves ? N'est-ce pas un gâchis que de ne pas pouvoir admirer les Degas, Picasso, Giacometti, Vallotton, Sutter et autres qui nous appartiennent finalement à tous ? En outre, il est prévu que le musée devienne un acteur majeur dans le domaine des arts plastiques en offrant la possibilité physique aux artistes d'exposer, ainsi qu'une vitrine pour l'art émergent, discipline qui trouve aujourd'hui peu d'espace pour se présenter au public, malgré la richesse de la création dans notre région.

De plus, le projet envisage la requalification d'un quartier aujourd'hui industriel qui pourrait, dans quelques années, être rendu aux habitants, passants et visiteurs. Dans un secteur amené à se développer fortement, quoi qu'il advienne, en raison du développement de la gare et des infrastructures ferroviaires, nous sommes face à l'opportunité de dessiner un bout de ville en son cœur entièrement consacré aux arts, à la création et aux loisirs. Ainsi, en plus de l'implantation du musée, le concours lancé en 2010 a prévu d'affecter le terrain restant au développement d'un Pôle muséal réunissant le Musée de l'Elysée, le mudac, ainsi que des équipements communs aux trois musées tels que des boutiques, restaurants et auditoriums. Il est aussi envisagé de créer des espaces consacrés à la création artistique en développant des ateliers d'artistes et des espaces dévolus à des manifestations artistiques. Ces projets évolueront, bien entendu, au fil des années, en fonction de l'avancement des différentes étapes et des possibilités de développement. Il importe de retenir pour l'heure les intentions de la Ville et du Canton de développer un nouveau quartier dont la vocation première sera culturelle, ce qui nous réjouit fortement vu le potentiel énorme de collaboration entre les différentes institutions d'arts plastiques et visuels évoqué et le caractère unique qu'un tel pôle de plus de 22 000 m² revêtira dans notre pays.

Concernant la Gare de Lausanne, il est important de rappeler que les travaux que les CFF engageront dans la partie sud ne sont pas liés au projet de nouveau musée ; il faut bien séparer les deux dossiers. La Gare de Lausanne est aujourd'hui saturée, avec 600 trains et 75 000 voyageurs qui transitent chaque jour. A l'horizon 2030, plus de 5000 voyageurs emprunteront cette gare quotidiennement pour le seul trajet Lausanne-Genève. Afin d'augmenter la capacité de transit de ces passagers, il sera nécessaire d'accueillir des trains plus longs. De ce fait, les quais devront être allongés de 400 m et une quatrième voie sera construite au sud de la gare, avec pour conséquence, à notre plus grand regret, la démolition d'immeubles au Simplon et peut-être aux Epinettes – le nombre exact de bâtiments concernés n'est pas encore complètement déterminé. Nous sommes conscients des difficultés et des inquiétudes de ces habitants. Le taux de logements vacants à Lausanne, toutes catégories confondues, est pratiquement de 0 %. On connaît par ailleurs les prix indécentes que propose le marché. Dans ce sens, nous appelons de nos vœux que des mesures d'accompagnement soient proposées par la Ville, le Canton et les CFF pour

aider à reloger les personnes concernées, en portant une attention particulière aux plus démunis et aux plus âgés. Il nous a été dit dans le cadre des travaux de la commission qu'une partie des terrains se trouvant à l'extrémité ouest pourrait ne pas être comprise dans le plan d'affectation cantonal et qu'elle resterait sous contrôle de la Ville. Cette partie pourrait, le cas échéant, être affectée à des logements ou à de l'hôtellerie, s'il fallait trouver une surface alternative au Guest House, ce que nous appelons également de nos vœux.

Pour terminer, je vous invite à approuver le projet présenté ce soir. Il constitue un magnifique investissement pour le futur et pour les habitants de notre ville et du Canton. Lausanne en sortira gagnante, d'où la proposition d'investir 5 millions pour la réalisation du musée, et 35 millions par l'échange des terrains de Malley et des halles. Je vous remercie d'avance de soutenir cet investissement et de valider le principe de l'échange foncier présenté dans le préavis.

M^{me} Marlène Voutat (La Gauche) : – J'ai été quelque peu surprise par les conclusions de ce préavis, votées à l'unanimité. Je ne sais pas si j'arriverai à vous faire changer d'avis, mais, en tant qu'habitante sous-gare et proche des Halles CFF, je vous exposerai deux ou trois points qui vont à l'encontre de ce bel enthousiasme. Lors de la présentation du concours dans les halles en juin 2011, toutes les personnes présentes se félicitaient de ce projet. J'en conviens, il est pour moi meilleur que celui de Bellerive ; mais a-t-on vraiment mesuré la portée d'une telle construction ? Si tout va bien, on aura à terme trois musées dans le quartier le plus dense de Lausanne, certes, dans une grande parcelle, mais cernés par les voies CFF, les trains et des habitations. Le Collectif gare s'est d'ailleurs constitué pour contrer ce projet, en collaboration avec l'Association des riverains de la Gare de Lausanne. Effectivement, la destruction des immeubles aux Epinettes et le Pôle muséal, qu'on vote ce soir, ne sont pas identiques, donc je ne parlerai pas des destructions des habitations des Epinettes.

Je n'ai pas compris qu'après l'échec de Bellerive on ait dégainé plus vite que l'autre. Le département de M^{me} Lyon, qui devait trouver rapidement un site, et la Ville se sont empressés de voir là une opportunité de céder un terrain contre une parcelle pour la construction de la Gare de Malley. Le groupe de pilotage très étroit constitué par la Ville, le Canton et les CFF a-t-il vraiment réfléchi à l'implication d'un tel projet, d'autant plus que la Riponne était, semble-t-il, pressentie pour cette réalisation ? Ce beau bâtiment des Halles CFF est peu mis en valeur. On découvre cette parcelle en passant en train. C'est un immeuble classé en note 2 au patrimoine et seule une porte sera conservée ! Va-t-on pouvoir démolir ce bâtiment aussi facilement que ce que l'on dit ? J'ai l'impression que, dans ce projet, il n'y a aucune concertation entre les acteurs concernés, aucune vision globale, ni aucune pensée pour l'intérêt des Lausannois – et je ne parle même pas de réussite architecturale.

Pendant les dix prochaines années, se succéderont dans cette partie de la ville où, je rappelle, le trafic et la population sont les plus denses, les chantiers du Pôle muséal, l'allongement des voies CFF, la construction du m3 et le bâtiment de la Rasude, qui est un gros point d'interrogation, ainsi que la question de l'aménagement des transports publics de la gare. Y a-t-il vraiment eu concertation et réflexion pour un ensemble harmonieux ? Tous ces projets devraient faire l'objet d'une réflexion avec les acteurs concernés et, pourquoi pas, avec les habitants sous-gare. On a un peu parlé du déplacement des activités des Halles CFF ; les 40 personnes qui y travaillaient ont certes retrouvé du travail, mais le travail de maintenance des trains devra se faire dans d'autres sites. Il y aura donc un surcoût payé par les voyageurs et les contribuables. Vous l'aurez compris, je voterai non à ce projet. Je demande un appel nominal.

M. Raphaël Abbet (UDC) : – Vu la demande d'urgence de la Municipalité – justifiée cette fois – et vu l'enjeu important que représente ce préavis, il me paraît nécessaire de rappeler certains enjeux de cet objet. En juin 2010, un compte d'attente de 250 000 francs a été ouvert par la Municipalité sur les possibilités offertes par le site des Halles aux

locomotives, car le site de Bellerive avait dû être abandonné suite au référendum, particulièrement à cause de sa proximité avec le lac. La recherche du nouvel emplacement a fait l'objet d'offres multiples des quatre coins du Canton et bien des villes se sont intéressées à ce projet. Le Grand Conseil a voté en juin 2010 un crédit d'étude pour le concours d'architecture, les études préliminaires et la mise en soumission d'un Pôle muséal. Sur 136 projets présentés, 18 candidats ont été retenus pour la deuxième étape, phase du concours dans laquelle le projet Bleu des jeunes architectes espagnols a été retenu et a fait l'objet de nombreuses publications.

Suite à cette opération, un accord a dû intervenir entre la Ville de Lausanne, le Canton et les CFF, sans quoi rien n'est possible. Cette situation va de pair avec le développement souhaité et indispensable de la gare CFF, au vu de la situation inextricable actuelle pour le trafic actuel et futur, raison de la mise en place et de l'application par le Conseil communal d'une convention d'échange de terrains – les Halles CFF contre des terrains communaux à Malley – pour une valeur quasiment égale, ce qui a été prouvé par expertise. Une participation au coût de construction de 5 millions devrait être prise en charge par la Commune, comme cela était le cas pour le projet de Bellerive. Ce montant sera amorti en cinq ans et figure au plan d'investissements 2012-2015, sous le Service de la culture. Pour ces différentes raisons, et d'autres qui ont été rappelées par mes prédécesseurs, le groupe UDC, dans sa grande majorité, soutiendra ce préavis et vous demande d'en faire de même.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Il y a un peu plus de trois ans, la majorité des Lausannois, suivant d'ailleurs la majorité des Vaudois, a voté contre le projet de Bellerive ; elle n'a pas voté contre un projet de musée, mais contre un emplacement. La Municipalité a très bien interprété ce vote et nous devons la féliciter d'avoir porté, dès ce moment, la candidature de Lausanne pour être le lieu d'un musée cantonal des Beaux-Arts et de passer les étapes d'une candidature où Lausanne était devenue presque une commune comme les autres. Maintenant que le projet a été adopté par un groupe de travail et que l'emplacement est décidé, il s'agit de respecter les engagements pris, soit la mise à disposition de terrains, ainsi qu'une contribution financière au projet. Le terrain permet la réalisation d'un Pôle muséal, qui sera extrêmement positif au Musée cantonal des Beaux-Arts et qui formera une synergie intéressante à cet endroit très bien situé du point de vue des transports.

Maintenant, reste à savoir quand Lausanne aura les moyens de contribuer à ce Pôle muséal. Ce n'est peut-être pas la première des priorités, mais c'est important qu'elle s'offre cette possibilité dans un futur plus ou moins proche. La seule ombre au tableau, si je puis dire, pour un musée, c'est celui de l'échange de parcelles. Dans la situation de Bellerive, Lausanne était en possession d'un terrain qui n'avait pas beaucoup de potentiel, sinon celui d'être développé dans un but d'intérêt public, alors que, ici, il s'agit d'un échange et Lausanne a dû prélever le site de Malley dans sa réserve de terrains. Mais, si nous y réfléchissons, quel que soit le promoteur d'un développement à Malley, que ce soient les CFF, la Ville de Lausanne ou une coopérative, ce projet va contribuer à une augmentation de l'offre de logements dans l'agglomération lausannoise, et on peut donc aussi s'en féliciter. Pour les Verts, cela ne fait aucun doute que le projet doit être soutenu et nous nous réjouissons de voir enfin se concrétiser ce musée dans un projet un peu plus acceptable. Je vous remercie de soutenir ce projet.

M. Philippe Stauber (UDC) : – Je renonce.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Si je ne conteste pas les 5 millions de subvention que la Ville accordera au Canton, je m'interroge sur l'échange foncier, puisque je ne vois pas pour quelle raison la Ville de Lausanne intervient dans cette transaction ; on sait que les CFF, par le biais de la Confédération, sont propriétaires de la Halle aux locomotives. Le Canton construira le MCBA, donc il sera propriétaire de ce musée. Je ne vois donc pas pourquoi ce n'est pas le Canton qui propose une parcelle au musée ; nous garderions ainsi notre parcelle à Malley qui, à mon sens, est hautement stratégique. Contrairement à ce qu'a dit M. Bonnard, on n'a aucune idée des intentions futures et de ce qu'il y aura dans cette tour,

puisque, à ma connaissance et à lecture du préavis, une tour pourrait être construite là-bas. C'est quand même peu prudent de faire cet échange sans aucune garantie et surtout sans aucune autre proposition du Canton pour une monnaie d'échange foncière ou en cash. J'en veux pour preuve que, dans le préavis, quatre scénarios ont été imaginés et on peut lire : « par la Commune si elle prend possession des terrains de la Halle aux locomotives sans pouvoir céder le terrain de Malley ». Cela sous-entend qu'un scénario possible est que le terrain de Malley reste lausannois et qu'il y a une autre monnaie d'échange. J'aimerais savoir ce qui a été imaginé.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je ne vais pas trahir les secrets de la commission dans laquelle j'ai siégé. Nous avons décidé en début de séance de ne pas refaire toute l'histoire du MCBA et que les travaux de la commission se porteraient sur l'échange des terrains. Cela a été respecté. Je salue les questions que nous avons posées lors des travaux de la commission, notamment sur la convention fort complexe, qui a posé de nombreuses questions, auxquelles la Municipalité a répondu. C'est avec enthousiasme que la commission a accepté à l'unanimité ce projet. C'est un projet enthousiasmant pour la Ville de Lausanne et je le soutiendrai avec force et volonté.

M^{me} Evelynne Knecht (La Gauche) : – J'ai accepté ce préavis en commission. Le groupe La Gauche est divisé sur le sujet, mais je vais quand même donner d'autres arguments que ceux de M^{me} Voutat. En effet, actuellement, le site de la gare est très sollicité, que ce soit au sud, au nord ou à l'ouest, et il y a beaucoup de confusion autour de ces multiples projets qui concernent des lieux très proches.

Les CFF, qui sont un service public géré en société anonyme avec la logique d'une entreprise privée, sont divisés en secteurs autonomes, qui s'autodétruisent. C'est ainsi que CFF Voyageur s'est fait expulser par CFF Immobilier. C'est cela qui fait que la Halle aux locomotives est libre ; le site s'est vidé. Cela fait quarante cheminots déplacés à Bienne, Genève, Brigue, soit dans les autres sites où les trains se retrouveront ; ils devront donc eux-mêmes se déplacer en train. On peut faire le constat des choses : quand la délocalisation éloigne trop les gens de leur lieu de travail, cela nécessite une voie de plus à la Gare de Lausanne, et dans d'autres gares aussi d'ailleurs. On doit se demander si c'est normal de demander actuellement autant de flexibilité et de mobilité. C'est quand même suite à cela que 250 personnes se retrouvent expulsées de leurs logements, ce qui est inadmissible. Cependant, on ne peut pas accuser le MCBA et le projet de Pôle muséal d'être responsables de tous ces problèmes.

Même si j'ai un léger regret pour le site de la Riponne, la situation géographique de ce projet est bonne, puisqu'on attend beaucoup de monde. C'est important qu'un tel lieu se trouve proche des transports publics, donc de la gare ; cela veut dire que les personnes viendront dans ce musée par le train. C'est un beau projet. C'est aussi un endroit où le logement ne serait pas très adéquat ; il faut savoir que les bâtiments sont construits vers le sud et ils donnent donc sur les rails. C'est un endroit idéal pour ce Pôle muséal et je soutiens ce projet.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Lausanne, ville de culture. Oui, c'en est une. Elle est considérée comme la ville de culture N° 2 de Suisse. Qui dit culture, dit aussi ville où il fait bon vivre. Qui dit ville où il fait bon vivre, dit aussi ville touristique – je n'ai encore jamais vu une ville touristique où il ne faisait pas bon vivre. Culture, tourisme, qualité de vie : ces trois notions sont indissociables.

Si on écoutait tout le monde, on ne construirait jamais rien de tel, mais c'est précisément pour cela que nous avons été élus, pour acquérir la connaissance des choses et analyser les multiples facettes de la vie de cette cité. Le tourisme, mesdames et messieurs les conseillers, surtout les nouveaux qui n'ont pas encore entendu ce que je vais dire, est l'activité économique N° 1 de cette ville, avec près de 1,7 milliard de retombées économiques annuelles directes et induites, selon les études conduites par le Canton il y a six ans ; depuis, le flux touristique a augmenté et on parle volontiers de 2 milliards.

L'emplacement de ce musée est idéal. Il est au carrefour nord-sud de la ville, à côté du m2, de la Gare CFF et de nombreuses haltes de bus. L'échange de ces terrains n'est que positif pour la ville. Vendre ou affecter un terrain pour le logement est l'affaire d'une seule transaction. Dédier un terrain qui, de plus, est impropre à la construction de logements, pour y ériger un musée, c'est assurer des retombées économiques durables pour au moins cent ans, peut-être plus, chaque année, bon an mal an, jour après jour. Ce terrain agrémenté d'un musée sera un vecteur économique important pour la ville. Qu'aurions-nous pu faire de mieux à cet endroit ?

On a parlé du Pôle muséal avec trois musées complémentaires, mais ce n'est pas le sujet de ce soir. Je reste persuadé que l'idée de grouper ces musées – le musée de la photo et le mudac – sur un même lieu est excellente, tant ces deux musées sont actuellement peu pratiques à exploiter. Le mudac principalement, avec des portes et des couloirs si étroits que beaucoup d'œuvres ne peuvent pas y être exposées, et on a de la peine à y circuler. A l'origine, c'étaient des maisons d'habitation, qui ont été transformées en musées ; ce n'est pas l'idéal. Nous aurons donc la possibilité de créer de vrais musées dans une vraie ville de culture. Voir loin, diriger court. Ce principe de management a tout son sens ici. Merci d'accepter ce rapport-préavis ; vos enfants et petits-enfants vous en seront éternellement reconnaissants.

Le président : – Ce n'est pas dans nos habitudes d'interrompre une affaire en cours de traitement, mais, par égard pour nos hôtes, je vous propose d'interrompre les débats, s'il n'y a pas d'opposition. Nous reprenons à 20 h 30. Je remercie la délégation d'Eclépens et les invite à partager le repas avec nous.

La séance est levée à 20 h.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16